# Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

# OEUVRES

DE

# SÉNEQUE

## LE PHILOSOPHE.

*Nihil non longa demolitur vetustas, et movet ociùs : at iis quos consecravit Sapientia, noceri non potest. Nulla delebit aetas, nulla diminuet : sequens ac deinde semper ulterior aliquid ad venerationem conferet.*

---

Le temps détruit tout, et ses ravages sont rapides : mais il n'a aucun pouvoir sur ceux que la sagesse a rendus sacrés : rien ne peut leur nuire ; aucune durée n'en effacera ni n'en affoiblira le souvenir ; et le siecle qui la suivra, et les siecles qui s'accumuleront les uns sur les autres, ne feront qu'ajouter encore à la vénération qu'on aura pour eux.

*Sénèque, Traité de la briéveté de la vie*, chap. xv.

Rf 103610

# OEUVRES

DE

31137

# SÉNEQUE

## LE PHILOSOPHE,

1 (Seneca)

Traduites en François par LA GRANGE; avec des Notes de Critique, d'Histoire et de Littérature.

PRÉCÉDÉES

*D'un Essai sur les regnes de* CLAUDE *et de* NÉRON, *et sur les Mœurs et les Écrits de* SÉNEQUE, *pour servir d'Introduction à la lecture de ses Ouvrages.*

TOME TROISIEME.

---

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE J. J. SMITS ET Ce., rue des Marais, F. G., No. 2.

AN III DE LA RÉPUBLIQUE.

# Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Une ou plusieurs pages sont omises ici volontairement.

# TRAITÉ DES BIENFAITS.

## LIVRE PREMIER.

### CHAPITRE PREMIER.

PARMI cette foule d'erreurs dans lesquelles nous jettent l'imprudence et la légéreté de notre conduite, je n'en connois pas, vertueux Libéralis (1), de plus fâcheuse que l'ignorance où nous sommes sur la maniere de répandre et de recevoir les bienfaits : en conséquence, des services mal rendus, sont mal reconnus. Il n'est plus temps de se plaindre, quand on n'en a pas recueilli le fruit ; ils étoient perdus, dès l'instant même du placement. Il est donc naturel que de tant de vices odieux, il n'y en ait pas de plus commun que l'ingratitude. J'en découvre plusieurs causes : la premiere, c'est que nous ne choisissons pas des objets dignes

(1) On a pu voir déjà dans la premiere note sur la 91e. lettre de Séneque, que celui à qui ce traité est dédié, se nommoit Æbutius-Libéralis, et qu'il étoit né à Lyon.

de nos bienfaits. Avant de prêter, on s'informe avec soin de la fortune et des biens de l'emprunteur; on ne risque point de semer dans une terre stérile ou épuisée : mais pour les bienfaits, nul discernement; on ne les place pas, on les jette à l'aventure.

Il n'est pas aisé de décider s'il y a plus de honte à nier, ou à redemander un bienfait. D'un côté, c'est une espece de créance, de laquelle on ne doit retirer que ce que le débiteur veut payer de son plein gré : de l'autre, la banqueroute est d'autant plus criminelle, qu'il ne faut pas de fonds pour se libérer; la seule envie de le faire, suffit : c'est en effet rendre un bienfait, que de le reconnoître.

Mais si la faute vient de ceux à qui la gratitude ne coûteroit qu'un aveu, elle vient aussi de nous-mêmes. Si nous trouvons beaucoup d'ingrats, nous en faisons encore plus. Les uns sont ou trop exigeants, ou fatigants par leurs reproches; les autres, par inconstance, se repentent, un moment après, du bien qu'ils ont pu faire; d'autres, par humeur, font un crime de la moindre occasion où on leur manque. Ainsi nous étouffons la reconnoissance, non-seulement après le service rendu, mais même en le rendant. Qui de nous se contente d'une simple demande, ou d'une seule? qui de nous, au moindre soupçon de cette demande, n'a pas ridé le front, détourné le visage, prétexté des occupations; et, par des conversations

conversations prolongées, par des propos répétés à dessein, n'a pas fait perdre l'occasion de demander, n'a pas éludé avec art l'empressement du besoin ? Enfin serré de trop près, ou l'on differe, c'est-à-dire, qu'on n'a pas le courage de refuser ; ou bien l'on promet, de mauvaise grace, en fronçant le sourcil, en ménageant ses paroles, en les tirant avec peine l'une après l'autre. Peut-on être reconnoissant d'un bienfait plutôt extorqué qu'accordé ? d'un bienfait que vous avez laissé tomber du haut de votre orgueil, ou jetté avec colere, ou lâché par fatigue, pour vous délivrer d'un importun ? N'attendez pas de retour d'un homme que vous avez lassé par vos délais, ou tourmenté par l'attente. Un bienfait est senti comme il est accordé. Il ne faut donc pas y mettre de la négligence ; on se fait honneur à soi-même de ce qui a été donné sans discernement : ni de lenteur ; l'intention faisant le principal mérite du bienfait ; obliger tard, c'est avoir intérieurement refusé long-temps. Il ne faut pas surtout que le bienfait soit accompagné d'outrage : l'empreinte des injures est plus profonde que celle des services ; ceux-ci s'effacent bientôt, tandis que la mémoire conserve fidélement les premieres. Que peut-on attendre d'un homme qu'on offense en l'obligeant ? c'est assez reconnoître un pareil bienfait, que de le pardonner.

Que la foule des ingrats ne rebute point notre bienfaisance : d'abord c'est nous-mêmes,

comme je l'ai dit, qui les multiplions. La bonté (1) féconde et nécessaire des dieux immortels est-elle donc arrêtée par le grand nombre des impies et des sacrileges ? Ces dieux suivent le penchant de leur nature ; ils comblent de biens l'univers entier, sans en excepter les détracteurs mêmes de leurs dons. Imitons leur conduite, autant que le comporte la foiblesse humaine ; donnons, mais ne plaçons point nos bienfaits à usure. On mérite d'être trompé, quand on songe à gagner en donnant. Mais votre bienfait vous a mal réussi ? Eh ! combien de fois nos femmes et nos en-

(1) Le savant Gronovius a très-bien développé le sens du mot *necessitas*, dont Séneque s'est servi dans ce passage, et il a fait voir qu'il falloit entendre par-là cette bienfaisance générale des dieux, qui leur est naturelle, et qui n'est pas en eux l'effet d'un choix d'une volonté libre, mais une détermination nécessaire, à laquelle il leur seroit impossible de résister. La preuve en effet que c'est la pensée de Séneque, c'est qu'il enseigne la même doctrine en plusieurs endroits de ses ouvrages. « Pourquoi les dieux font-» ils du bien, demande-t-il dans une de ses lettres ? c'est » que leur nature l'exige. On se trompe quand on leur » suppose l'intention de nous faire du mal. Ils ne peuvent » ni recevoir d'outrages, ni en faire ». (*Epist.* 95, *pag.* 469, *edit. Varior*). Il dit ailleurs qu'ils sont doués de la seule puissance de faire le bien : *unam potentiam sortiti, prodesse.* De Benef. *lib.* 7, *cap.* 31. La remarque de Gronovius, sur le passage en question, se trouve dans le second liv. de ses observations, chap. 2, pag. 174 et 175, édition de *Leipsick*, 1755.

fants n'ont-ils pas trompé nos espérances? cela n'empêche pas qu'on ne se marie, et qu'on n'éleve des enfants. L'homme s'opiniâtre tellement contre l'expérience, qu'il reprend les armes aussitôt après sa défaite, et se remet en mer après le naufrage. Combien la persévérance n'est-elle pas plus convenable, en matiere de bienfaits! Ne plus en faire éprouver, parce qu'ils ne sont pas rentrés, c'est les avoir répandus pour qu'ils revinssent, c'est justifier les ingrats; puisqu'enfin il ne leur est honteux de ne pas s'acquitter, que parce qu'il leur est permis de ne pas le faire. Combien de gens indignes du jour? et pourtant le jour paroît. Combien d'ingrats qui se plaignent d'être nés? et pourtant la nature produit de nouvelles générations, et laisse au monde ceux qui aimeroient mieux n'avoir pas existé. C'est le propre d'une ame grande et vertueuse d'envisager moins le fruit des bienfaits, que les bienfaits mêmes, et de chercher encore un homme de bien, à la suite d'une foule de méchants. Qu'auroit donc de si beau la bienfaisance, si jamais on n'étoit trompé? La vertu consiste à répandre des bienfaits qui ne reviendront pas; mais dont l'homme bienfaisant et généreux recueille le fruit au moment même. L'ingratitude doit si peu nous décourager de faire le bien, que, si l'on m'ôtoit l'espoir de trouver un homme reconnoissant, j'aimerois mieux ne pas recouvrer mes bienfaits, que de n'en

pas faire éprouver. En effet, ne pas faire du bien, c'est devancer l'ingratitude : et pour vous dire ma pensée, on péche plus gravement en manquant de reconnoissance ; mais on péche plus promptement en refusant de faire du bien.

## CHAPITRE II.

Un poëte a dit : « Lorsque vous voudrez répandre vos largesses sur le vulgaire, il en » faut perdre beaucoup, pour réussir une seule » fois à les bien placer (1) ».

Le commencement de cette sentence est répréhensible en deux points : il ne faut pas répandre les bienfaits sur le vulgaire ; et si toute profusion est blâmable, celle des bienfaits l'est encore plus. Otez le discernement, ce ne sont plus des bienfaits, ils prennent un autre nom. J'approuve la suite de la pensée : par un seul bienfait heureusement placé, elle nous console de la perte de mille autres. Cependant, dites-moi, ne seroit-il pas plus vrai, et plus conforme à la noblesse de l'homme bienfaisant, de l'exhorter à placer toujours, ne dût-il jamais le faire avec avantage ? Il est faux qu'il faille perdre un grand nombre de bien-

(1) Beneficia in vulgus cum largiri institueris,
Perdenda sunt multa, ut semel ponas benè.

faits : il ne s'en perd aucun ; la perte suppose un calcul, et la bienfaisance ne calcule pas : elle ne fait qu'avancer des fonds ; s'ils lui rentrent, c'est un pur gain ; s'ils ne rentrent pas, il n'y a point de perte. J'ai donné, pour donner : on n'enregître pas les bienfaits ; il n'y a point de créancier avare qui assigne son débiteur au jour et à l'heure marquée. L'homme de bien ne pense plus à ses bienfaits, si la reconnoissance de l'obligé ne les lui rappelle : c'est un usure honteuse, que de tenir note de ses bienfaits ; quel que soit le sort des premiers, continuez d'en verser. J'aime encore mieux qu'ils soient ensevelis chez des ingrats : la honte, l'occasion, l'exemple, peuvent les rendre un jour reconnoissants. Ne vous lassez point, faites votre devoir, remplissez les fonctions d'un homme de bien : secourez l'un de votre fortune, l'autre de votre cautionnement, celui-ci de votre crédit, celui-là de vos conseils, cet autre enfin, de vos préceptes salutaires.

## CHAPITRE III.

Les bêtes elles-mêmes sont sensibles au bien qu'on leur fait : à force de soins, l'animal le plus farouche s'apprivoise, et devient susceptible d'attachement. Le lion souffre dans sa gueule le bras de son maître ; l'appât des ali-

ments réduit l'éléphant à la plus servile obéissance. Ainsi des êtres dépourvus d'intelligence, incapables d'apprécier un service, se laissent vaincre par la continuité des bienfaits. Le premier a-t-il été oublié; un second ne le sera pas : l'ont-ils été tous deux; un troisieme rappellera le souvenir des deux premiers. On ne perd les bienfaits, que pour en désespérer trop tôt; en les pressant, en les accumulant les uns sur les autres, on fait jaillir la reconnoissance du cœur le plus ingrat et le plus insensible. Quel homme oseroit résister à cette *phalange* de bienfaits? De quelque côté qu'il se tourne, pour fuir votre souvenir, qu'il vous y trouve; entourez-le de bienfaits.

Quel est donc le pouvoir de la bienfaisance? quels en sont les caracteres? je vais vous l'exposer, si vous me permettez d'omettre des préliminaires peu importans à la question présente. Dois-je en effet vous dire pourquoi les Graces sont au nombre de trois? pourquoi sont-elles sœurs? pourquoi ont-elles les mains entrelacées? pourquoi sont-elles riantes, jeunes, vierges, et vêtues de robes détachées et transparentes? Les uns veulent que l'une répande les bienfaits, que l'autre les reçoive, que la troisieme les rende. Les autres les regardent comme l'emblême des trois especes de bienfaits, versés, rendus, et à la fois reçus et rendus. Mais quelle que soit celle de ces deux explications que je préfere, cela ne fait rien à la chose. Les

mains entrelacées des trois déesses, leur groupe circulaire, leur danse repliée sur elle-même, signifient que le bienfait a beau passer de main en main, qu'il revient toujours au bienfaiteur : cet ensemble est détruit, s'il y a la moindre interruption ; il subsiste dans toute sa beauté, quand l'union et la succession sont maintenues. Elles sont représentées riantes, parce que tel est l'air et de ceux qui répandent, et de ceux qui reçoivent les bienfaits. Elles sont jeunes, parce que le souvenir des bienfaits ne doit jamais vieillir. Elles sont vierges, parce que les bienfaits sont purs, sans taches, respectables pour tout le monde (1) ; et comme ce ne sont pas des liens qui obligent, les tuniques des Graces n'ont pas de ceintures. L'étoffe en est transparente, parce que les bienfaits reçus doivent aimer à se montrer. S'il se trouve des gens assez esclaves des lettres grecques, pour juger ces allégories nécessaires, au moins n'y aura-t-il personne qui attache de l'importance aux noms qu'Hésiode a donné aux Graces. Il appelle l'aînée, *Aglaë*, la seconde, *Euphro-*

(1) On trouve dans Stobée un mot de Socrate, qui semble donner une meilleure raison de la virginité attribuée aux Graces : ce philosophe voyant un homme qui prodiguoit des présents sans aucun choix : *Malheur à toi*, lui dit-il, *qui as changé les Graces vierges en de viles prostituées.* Voyez Juste-Lipse, dans ses notes sur Sénèque. *Edit. var.* tom. 1, p. 592.

*sine*, et la troisieme, *Thalie*. Chacun s'est permis d'interpréter ces noms à sa fantaisie, et d'en tirer un sens raisonnable, comme Hésiode s'étoit permis de les inventer à son gré. Aussi Homere change celui de l'une des Graces, il l'appelle *Pasithéa*, et lui donne un époux ; ce qui prouve que si elles sont vierges, elles ne sont pas vestales (1). Je pourrois vous citer un autre poëte, qui leur donne des ceintures, et des robes phrygiennes enrichies d'un épais tissu d'or. Dans un tableau, Mercure est représenté avec les Graces, non que l'art de parler ajoute du prix au bienfait, mais parce que telle a été l'idée du peintre. Chrysippe lui-même, ce génie subtil, qui pénetre au fond de la vérité, qui rapporte tous ses discours à la pratique, qui n'emploie de mots, qu'autant qu'en exige la clarté ; Chrysippe, dis-je, est dans ses ouvrages plein de ces frivolités : il ne dit presque rien sur la maniere de répandre, de recevoir et de rendre les bienfaits ; mais au lieu de préceptes entremêlés de fables, nous n'avons que des fables parsemées de préceptes. Sans parler de celles que transcrit Hécaton, les trois Graces, au rapport de Chrysippe, sont filles de Jupiter et d'Eurynome,

(1) On sait que les vestales chez les Romains ne pouvoient se marier, tant que duroit leur sacerdoce, qui finissoit à trente ans. — L'époux qu'Homere fait donner à *Pasithée* par Junon, est Morphée, le dieu du sommeil.

moins âgées que les Heures, mais plus belles, et pour cette raison associées à Vénus. Il regarde aussi le nom de leur mere comme très-important. Elle fut nommée *Eurynome*, selon lui, parce que le propre d'une grande fortune, est de répandre les bienfaits (1) : comme si la coutume étoit de ne nommer la mere qu'après ses filles, ou comme si les poëtes étoient bien scrupuleux sur l'exactitude des noms. Semblables à un nomenclateur qui, au défaut de mémoire, paie d'effronterie, et forge les noms qu'il ne se rappelle pas (2) ; de même la vérité est la chose la plus indifférente pour les poëtes : suivant qu'ils sont, ou contraints par la nécessité, ou séduits par la beauté de l'effet, ils emploient toujours le nom qui va le mieux à leurs vers ; peu leur importe qu'il y en ait déjà un autre de consacré : le poëte qui vient ensuite fait admettre le sien. En voulez-vous une preuve ? Cette *Thalie*, dont nous parlons, est une des Graces dans Hésiode, et une des Muses dans Homere.

---

(1) Aristote s'écrie avec raison : *Quel usage peut-on faire de ses richesses et de sa fortune, si on ne les emploie à faire du bien ?* Voyez ARIST. *Ethic. ad Nicomach. lib.* 8, *cap.* 1.

(2) Les *Nomenclateurs*, chez les Romains, étoient des esclaves dont la fonction consistoit à dire à leurs maîtres les noms de ceux qu'ils rencontroient dans les rues, et qu'il falloit saluer. *Voyez* SÉNEQUE, Lett. 19 et 27.

## CHAPITRE IV.

MAIS pour ne pas tomber dans la faute que je reprends, je supprime ces détails si étrangers à mon sujet, qu'ils n'en sont pas même voisins. Seulement plaidez pour moi, si l'on m'accuse d'avoir confondu dans la foule, Chrysippe ce philosophe, grand homme, sans doute, mais Grec après tout, dont le génie trop subtil s'émousse, se fausse trop souvent, et qui, lors même qu'il semble aller au fait, pique plutôt qu'il ne perce. Eh! à quoi bon tant de finesse dans la question que nous traitons? Il s'agit de la bienfaisance; il faut nous occuper d'un sujet qui est le lien principal de la société; il faut prévenir l'homme de ne pas embrasser, sous le masque de la générosité, une facilité imprudente; de ne pas, pour éviter ce vice, restreindre au lieu de diriger la bienfaisance, qui ne doit pécher, ni par défaut, ni par excès : il faut nous enseigner à recevoir, et à rendre de bon cœur; nous proposer la noble émulation, non-seulement d'égaler, mais de surpasser même nos bienfaiteurs, et par l'intention, et par la réalité, vu qu'en matiere de reconnoissance, on n'atteint pas, si l'on ne devance : il faut apprendre aux uns à ne rien *exiger*, aux autres à devoir plus qu'ils n'ont reçu. Or, comment Chrysippe nous encou-

rage-t-il à cette lutte honorable de bienfaits contre bienfaits? c'est en nous disant que, comme les Graces sont filles de Jupiter, l'ingratitude pourroit bien être un sacrilege, un outrage fait à ces vierges adorables. Eh! donnez-moi plutôt des préceptes qui me rendent plus bienfaisant et plus reconnoissant, qui mettent aux prises l'obligeant et l'obligé, l'un pour oublier ses bienfaits, l'autre pour en conserver à jamais la mémoire. Laissez toutes ces inutilités aux poëtes, dont le but est de plaire aux oreilles, et d'ourdir des fables agréables: quant au philosophe qui se propose de guérir les ames, de retenir la vertu sur la terre, d'inculquer à l'homme la reconnoissance des bienfaits, qu'il aille au fait, qu'il parle sérieusement, qu'il déploie toutes ses forces; à moins que vous ne croyiez qu'avec des propos frivoles et fabuleux, avec des contes de vieille, on peut empêcher l'oubli total des bienfaits, qui est de tous les malheurs le plus dangereux (1).

---

(1) Au texte: *Beneficiorum novas tabulas*; ce qui signifie mot à mot: *une banqueroute, une abolition générale des bienfaits.* Les Grecs appelloient χρεῶν ἀποκοπὰς, et les Latins *novas tabulas*, une déclaration qui rendoit nulles toutes les obligations, et qui remettoit les créanciers et les débiteurs dans leur premier état, parce que toutes les dettes étant abolies, et tous les débiteurs déclarés quittes, les anciennes listes ou tables des sommes dues jus-

## CHAPITRE V.

LAISSONS donc ces questions superflues pour entrer en matiere : commençons par exposer ce que doit l'homme obligé. L'un se croit redevable de l'argent qu'il a reçu, l'autre du consulat, celui-ci du sacerdoce, celui-là d'un gouvernement. Mais ce ne sont là que les signes du service, et non pas le service même. Un bienfait est impalpable, on ne l'apperçoit que par les yeux de l'ame. Distinguez donc entre la matiere du bienfait, et le bienfait même.

---

qu'alors, étoient supprimées, et on en substituoit de nouvelles pour enregistrer de nouveaux emprunts. Cette abolition générale des dettes étoit un des moyens les plus sûrs de se rendre agréable au peuple, et de capter même la faveur des riches que leurs folles dépenses et leur luxe excessif mettoient dans l'impossibilité absolue de satisfaire leurs créanciers, et souvent même de payer les intérêts de l'argent qu'ils empruntoient. Aussi voyons-nous que Catilina, pour s'assurer de la fidélité des conjurés, et les attacher plus fortement à son parti, leur promit l'abolition générale des dettes, la proscription des riches, et le pillage, etc. *Tum Catilina polliceri* tabulas novas, *proscriptionem locupletum, rapinas, etc.* (Apud Sallust. Bell. Catilin. cap. 21). Cicéron s'éleve avec force en plusieurs endroits de ses ouvrages contre cet abus dangereux. Il reproche à César de penser à détruire par une banqueroute générale la foi de la société, χρεῶν ἀποκοπὰς *moliri.* (Ad attic. *l.* 7,

Ce n'est ni dans l'or, ni dans l'argent, ni dans aucun des objets qu'on reçoit du dehors, que réside le bienfait, c'est dans la disposition du bienfaiteur. L'homme ignorant au contraire, ne voit que ce qui frappe les yeux, ce qui peut être livré ou possédé; il compte pour rien la seule chose qui fasse le prix du bienfait. Les objets que nous touchons, que nous voyons, auxquels notre cupidité s'attache, sont périssables; la fortune et l'injustice peuvent nous en dépouiller : mais le bienfait subsiste, même après la perte de la chose donnée; c'est une bonne action que nulle force ne peut anéantir. J'ai racheté mon ami enlevé par des pirates; un autre ennemi l'a repris et mis en pri-

---

*Ep.* 11). Et dans son traité des offices, il dit que l'usage de ces *nouvelles tables*, n'étoit bon qu'à autoriser l'injustice d'acquérir un fond avec les deniers d'un autre, et de le garder, tandis que celui qui en avoit fourni la valeur, étoit privé de son argent. *Tabulae vero novae quid habent argumenti, nisi ut emas meâ pecuniâ fundum, eum tu habeas, ego non habeam pecuniam.* De Offic. *lib.* 2, *c.* 23. Au reste, le passage qui fait le sujet de cette note, sert à éclaircir un endroit de la lettre 81, qui auroit pu de même arrêter le lecteur. Dans cette lettre, qu'on peut regarder comme une analyse, ou plutôt comme l'abrégé du Traité des bienfaits, Séneque dit que, si les services et les torts sont égaux, le sage cessera bien de devoir, mais il ne cessera pas d'être endetté; il fera comme ceux qui paient après la publication de l'édit pour l'abolition générale des dettes : *Hoc facit, quod qui post tabulas novas solvunt.*

son ; il ne lui a pas ôté mon bienfait, mais la jouissance de mon bienfait. J'ai rendu à un pere ses enfants sauvés d'un naufrage ou d'un incendie ; si une maladie, un accident fortuit les emporte par la suite, le service rendu en leur personne, subsiste même sans eux. Ainsi tous les actes qui usurpent faussement le nom de bienfait, ne sont que des moyens par lesquels on montre la disposition d'obliger. Il est mille autres circonstances où la représentation et la chose représentée existent séparément. Un général distribue des colliers, des couronnes murales et civiques (1). Quelle est la valeur intrinseque d'une couronne, d'un robe prétexte, des faisceaux, d'un tribunal, d'une char ? rien de tout cela ne constitue l'honneur, ce n'en est que la marque : de même ce qui tombe sous les yeux n'est pas le bienfait, mais l'image et le cadre du bienfait.

---

(1) La couronne civique n'étoit qu'une branche de chêne : on la décernoit à celui qui avoit sauvé la vie d'un citoyen.

## CHAPITRE VI.

Qu'est-ce donc qu'un bienfait ? c'est un acte de bienveillance, qui procure de la joie à celui qui en est l'objet, et à celui qui l'exerce : c'est un acte volontaire et spontanée. Ce n'est donc pas à la chose faite ou donnée, mais à l'intention, qu'il faut avoir égard, puisque le bienfait ne consiste pas dans le don ou dans l'action, mais dans la disposition de celui qui fait ou donne. La preuve de cette différence, c'est que le bienfait est toujours un bien, au lieu que la chose faite ou donnée, n'est ni un bien, ni un mal. C'est l'ame qui augmente le prix des moindres choses, qui annoblit les plus viles, qui dégrade les plus grandes et les plus estimées. Quant aux objets de nos desirs, ils ne sont en eux-mêmes, ni bons, ni mauvais : leur caractere est encore fixé par l'ame qui regle tout, et qui donne la forme aux choses. Le bienfait n'est donc pas l'argent qu'on vous compte, le présent qu'on vous remet : de même que le culte des dieux ne consiste pas dans les victimes les plus grasses et les plus ornées d'or, mais dans la droiture et la piété de leurs adorateurs (1). L'homme de bien est

(1) Des hommes chastes et pieux, dit Platon, doivent offrir aux dieux des dons qui leur ressemblent : *de Leg.*

religieux, quand même il n'offriroit que de la farine et des gâteaux : le méchant est un impie, malgré les flots de sang dont il baigne les autels.

## CHAPITRE VII.

Si les bienfaits consistoient dans les choses, et non dans les dispositions favorables, ils croîtroient en proportion de la chose donnée : ce qui n'est pas. Nous sommes quelquefois plus obligés à l'homme qui nous a donné peu, mais noblement; dont l'ame est aussi grande que la fortune des rois; dont le service est *modique*, mais rendu de bon cœur; qui oublie sa pauvreté, pour s'occuper de la mienne; qui a, non-seulement la volonté, mais même la passion de m'obliger; qui croit avoir reçu le bienfait qu'il m'a donné; qui donne comme s'il étoit assuré de recevoir, et qui reçoit comme s'il n'avoit pas donné; qui a prévenu, saisi et cherché l'occasion d'être utile. Au contraire, les bienfaits, quoique considérables, soit réellement, soit en apparence, deviennent désagréables quand il faut les arracher, ou lorsqu'ils tombent des mains de celui dont on les

*lib.* 12, pag. 950, E, tom. 2, Edit. Henr. Steph. ann. 1578.

obtient :

obtient : on aime mieux une main qui s'ouvre facilement, que celle qui donne largement. Il a fait peu pour moi, mais il ne pouvoit faire plus. Cet autre a donné beaucoup, mais il a balancé, il a différé, il a gémi en donnant, il a donné avec faste, il a divulgué son bienfait ; il n'a pas voulu plaire à celui qu'il obligeoit : ce n'est pas à moi qu'il a donné, c'est à sa vanité.

## CHAPITRE VIII.

Les disciples de Socrate lui offroient des présents proportionnés aux facultés de chacun d'entre eux. Son disciple Eschines étant pauvre, lui dit, je n'ai rien qui soit digne de vous être offert, et ce n'est que par-là que je sens ma pauvreté ; je vous donne donc le seul bien que je possede, c'est moi-même : ce présent, tel qu'il est, je vous prie de ne pas le dédaigner, et de songer que les autres, en vous donnant beaucoup, s'en sont encore beaucoup plus réservé. Et pourquoi, lui dit Socrate, votre présent ne seroit-il pas considérable, à moins que vous ne vous estimiez bien peu ? J'aurai soin de vous rendre à vous-même meilleur que je ne vous ai reçu. Eschines l'emporta par ce présent, et sur Alcibiade, dont la libéralité égaloit les richesses, et sur la munificence des jeunes gens les plus opulents.

## CHAPITRE IX.

Vous voyez donc que l'ame, même au sein de l'indigence, trouve le moyen d'exercer la libéralité ; il me semble qu'Eschines pouvoit dire à la Fortune : tu n'as rien gagné à me rendre pauvre ; je saurai faire à ce grand homme un présent digne de lui ; ne pouvant donner du tien, je donnerai du mien. Et ne croyez pas qu'il s'estimât peu, pour se donner ainsi en paiement. Au reste, il ne fut pas mal-adroit ; à ce marché il gagna Socrate. N'ayons donc pas égard à la valeur du présent, mais au mérite de celui qui le fait (1).***

L'homme rusé laisse un libre accès aux desirs les plus immodérés, et nourrit par ses promesses des espérances qu'il ne réalisera jamais. Néanmoins je le préférerois à celui qui, d'un ton rude et d'un air insolent, étale aux yeux le spectacle outrageant de sa fortune. On hait le riche et on lui fait la cour . sa conduite

(1) Juste-Lipse soupçonne qu'il y a ici une lacune dans le texte, et que le raisonnement de Sénèque n'est pas complet. Il trouve de même un défaut de liaison dans un autre endroit de ce chapitre. Comme son observation m'a paru assez juste, et que d'ailleurs elle s'accorde avec le texte de l'édition *Varior.*, j'ai cru devoir m'y conformer dans ma traduction.

est odieuse à ceux-mêmes qui l'imiteroient, s'ils étoient dans sa position.***

Après avoir abusé (1) des femmes d'autrui publiquement et sans mystere, on abandonne la sienne aux autres. Un mari passe pour rustique, pour incivil et de mauvais ton, il devient l'horreur de toutes les femmes, s'il empêche la sienne de se montrer en public, étendue dans une litiere découverte, qui de tous côtés l'expose aux regards. S'il n'entretient pas une maîtresse avec éclat, s'il ne paie pas une grosse pension à la femme d'un autre, nos dames le font passer pour un crapuleux, pour un infame libertin qui s'amuse aux servantes. Ainsi l'espece de fiançailles la plus décente, est l'adultere; devenu célibataire par un veuvage de convention, on n'a plus que la femme qu'on a enlevée à un autre. On dissipe le bien d'autrui, on répare ses pertes par de nouvelles rapines : plus de honte, plus de frein. La pauvreté est un objet de mépris dans les autres, et le plus grand des malheurs pour soi-même : la paix est troublée par l'injustice; le foible est écrasé par la violence et la crainte. Que les provinces soient pillées, que la justice

(1) Au texte : *ludibrio habitis* : ce qui est exactement la même chose que ce que Suétone a dit de Tibere : *Solitus illustrium fœminarum capitibus illudere* (cap. 45); et Tacit. de Neron. : *illusisse eum pueritiae Britannici* (Annal. lib. 13, cap. 17). *Voyez* la note de Juste-Lipse.

vénale soit mise à l'enchere ; n'en soyons pas surpris, le droit des gens permet *de vendre ce qu'on a payé.*

## CHAPITRE X.

Mais la chaleur, excitée par une matiere propre à irriter, nous emporte trop loin ; finissons, et n'imputons pas tant d'horreurs uniquement à notre siecle. On s'est plaint autrefois, on se plaint aujourd'hui, on se plaindra de même après nous, du renversement des mœurs, du triomphe de la méchanceté, de la dépravation du genre humain, de l'extinction totale des vertus. Le vice reste et restera toujours au même point, à quelques déplacements près au-delà ou en-deçà : il en est de lui comme des flots de l'océan, que le flux pousse au-delà des rivages, et que le reflux fait rentrer dans leur lit. Tantôt l'adultere sera le vice dominant, et la débauche n'aura plus de frein : tantôt le luxe de la table ravagera les fortunes : tantôt les recherches de la parure et le soin de la beauté déceleront la difformité des ames, tantôt l'abus de la liberté déchaînera la licence et l'audace : tantôt les particuliers et les nations en corps, marcheront sous les drapeaux de la cruauté, et la fureur des guerres civiles outragera les temples et la religion ; l'ivrognerie

même sera quelque jour en honneur, et la premiere vertu sera de boire outre mesure. Les vices ne sont point fixes; toujours en mouvement, toujours en discorde, ils se heurtent, ils se pressent, ils se chassent; et nous pouvons assurer du genre humain, qu'il est méchant, qu'il l'a été, et (je le dis à regret) qu'il le sera toujours. Il y aura toujours des homicides, des tyrans, des voleurs, des adulteres, des ravisseurs, des sacrileges, des traîtres.

Je mettrois l'ingrat au-dessous de tous ces monstres, si l'ingratitude n'étoit la source de presque tous les crimes. Gardez-vous-en donc, comme du vice le plus honteux; pardonnez-la, comme la faute la plus excusable. A quoi se réduit en effet le tort que vous fait l'ingrat? Vous avez perdu votre bienfait; mais il vous en reste ce qu'il a de plus précieux, le mérite d'avoir donné. Quoique la prudence prescrive d'obliger de préférence ceux qui le reconnoîtront, il est pourtant des services qu'on doit rendre, sans espoir de retour, à des gens qu'on présume devoir être ingrats, et même qu'on sait l'avoir été. Je puis, par exemple, sans m'exposer, sauver d'un grand péril les enfants de quelqu'un, je ne balancerai point à le faire; s'il le mérite, j'irai jusqu'à me sacrifier pour eux, et je partagerai leur danger: quand il ne le mériteroit pas, s'il ne m'en coûte qu'un cri, pour les tirer des mains des voleurs, je

ne refuserai pas d'élever la voix pour le salut d'un homme.

## CHAPITRE XI.

EXPOSONS maintenant quels bienfaits l'on doit faire éprouver, et comment il faut s'y prendre : donnons d'abord le nécessaire, ensuite l'utile, puis l'agréable, mais sur-tout le solide. Il faut commencer par le nécessaire. On est bien autrement touché d'un bienfait d'où dépend la vie, que de celui qui ne contribue qu'à son agrément. On peut faire le dédaigneux sur un présent dont on se seroit aisément passé, dont on peut dire : « Reprenez » votre don, je n'en ai nul besoin; ce que j'ai » me suffit ». Quelquefois non-seulement on ne veut pas rendre ce qu'on a reçu; mais on va jusqu'à le rejetter.

Le nécessaire se divise en trois classes : la premiere comprend les choses sans lesquelles on ne peut vivre; la seconde, celles sans lesquelles on ne le doit pas; la troisieme, celles sans lesquelles on ne le veut pas. Les bienfaits de la premiere classe, sont d'arracher un homme au fer des ennemis, à la rage d'un tyran, à la proscription, enfin, à tant de périls divers et inopinés qui assiegent la vie humaine. Quel que soit celui de ces dangers que vous fassiez disparoître, plus il est terrible,

plus la reconnoissance s'accroît. On se rappelle les maux dont on a été tiré, et la crainte antérieure rend le bienfait plus doux. Cependant il ne faudroit pas différer de sauver un homme, afin que la peur accrût l'importance du service.

On peut vivre sans les biens de la seconde classe, tels que la liberté, l'honneur, la vertu; mais la mort est préférable à une telle vie. Enfin, le sang, l'affinité, l'usage, l'habitude nous attachent à nos enfants, nos femmes, nos pénates, et à d'autres objets dont nous nous séparerions plus difficilement que de la vie même.

Au nécessaire succede l'utile; il se sous-divise en un grand nombre d'especes diverses; il comprend et l'argent non accumulé jusqu'au superflu, mais réglé sur la mesure de la raison; et les honneurs, et sur-tout les progrès dans la science de la vertu: en effet, la premiere utilité est celle qui se rapporte à l'homme même.

Viennent enfin les choses d'agrément, qui sont innombrables. La regle à suivre par rapport à celles-ci, c'est qu'elles plaisent par l'à-propos; qu'elles ne soient pas communes; que peu de personnes en aient eu, ou en jouissent dans ce siecle, ou en possedent de semblables: le temps ou la circonstance leur donne un prix qu'elles n'ont pas naturellement. Cherchons les objets les plus agréables à présenter; des objets

de nature à frapper souvent la vue du possesseur, et à nous rappeller autant de fois à son souvenir. Gardons-nous sur-tout d'envoyer des présents inutiles, comme des instruments de chasse à un vieillard, ou à une femme; des livres à un campagnard; des filets à un homme de lettres. Prenez garde encore que vos présents, quoiqu'assortis à l'état des personnes, n'aient un air de reproche; comme si vous envoyiez des vins à un ivrogne, et des remedes à un valétudinaire. Les présents cessent de l'être, et deviennent des injures, quand ceux qui les reçoivent y reconnoissent leurs défauts.

## CHAPITRE XII.

Si le choix dépend de nous, préférons les objets les plus durables, afin que notre présent soit, le moins possible, sujet à périr comme nous. Il est peu d'hommes assez reconnoissants, pour songer à ce qu'ils ont reçu, quand ils cessent de le voir; mais le souvenir du bienfait revient malgré qu'on en ait, quand le présent, toujours sous les yeux, ne permet pas qu'on l'oublie, et retrace sans cesse l'idée du bienfaiteur. Nous devons d'autant plus chercher les objets durables, que ne pouvant pas

décemment avertir l'obligé, c'est à la chose même à réveiller sa mémoire assoupie. Je donnerois donc plus volontiers de la vaisselle, que de l'argent; plus volontiers des statues, que des étoffes, ou d'autres substances que l'usage détruit. La reconnoissance ne dure guere plus que la chose donnée; et le présent ne reste pas long-temps dans l'ame, quand on a cessé d'en faire usage. Je voudrois donc, s'il étoit possible, que mon présent ne s'usât pas, qu'il subsistât toujours, qu'il fût incorporé avec mon ami, qu'il vécût aussi long-temps que lui. Il n'est personne assez stupide, pour avoir besoin d'être prévenu qu'on n'envoie pas des gladiateurs, ou des bêtes féroces, quand les jeux sont finis; ni des habits d'été pendant l'hiver, ou d'hiver au solstice d'été. En matiere de bienfaits, le bon sens doit faire observer le temps, le lieu, les personnes; vu qu'il y a des choses dont la circonstance fait le mérite ou le démérite. On est mieux reçu en donnant à un homme ce qu'il n'a pas, que ce qu'il possede en abondance; ce qu'il cherche en vain depuis long-temps, que ce qu'il peut trouver par-tout. Que vos présents soient moins précieux, que rares, que singuliers, et de nature à trouver place même chez un homme opulent. Ainsi les fruits les plus communs qui seront dédaignés dans quelques jours, plairont néanmoins, quand ils seront prématurés. Notre présent fera encore plaisir, si personne n'

nous a prévenus, ou si nous-mêmes n'en avons jamais fait de pareil.

## CHAPITRE XIII.

Dans le temps qu'Alexandre de Macédoine, vainqueur de l'Orient, portoit ses vues ambitieuses au-dessus même de la terre, les Corinthiens lui envoyerent des députés, pour le féliciter et lui offrir le droit de cité dans leur ville (1). Alexandre s'étant mis à rire de cette espece de présent, un des députés lui dit : *Hercules et vous, êtes les seuls à qui nous ayons donné ce droit.* Il reçut alors avec plaisir un honneur aussi rare ; il admit les députés à sa table, et leur fit le plus grand accueil, songeant moins à ceux qui lui faisoient cette offre, qu'au héros auquel ils l'avoient faite autrefois. Cet homme esclave de la gloire, dont il ne connoissoit ni la nature, ni les bornes ; cet homme qui suivoit les traces d'Hercules et de Bacchus, sans même s'arrêter où elles s'étoient perdues, flatté de l'associé qu'on lui donnoit, crut que l'égaler à Hercules, c'étoit le placer dans le ciel que son excessive vanité ambitionnoit depuis long-temps. Mais

(1) Plutarque attribue ce trait aux habitants de Megare : *in Alexandr.*

en quoi ressembloit à Hercules ce jeune insensé, qui n'avoit au lieu de courage qu'une heureuse témérité ? Hercules ne vainquit jamais pour lui-même ; il ne parcourut pas le monde en conquérant, mais en vengeur. Eh ! qu'avoit à conquérir l'ennemi des méchants, l'appui des bons, le pacificateur des terres et des mers ? Pour Alexandre, il ne fut dès son enfance qu'un brigand, un destructeur de nations, un fléau pour ses amis comme pour ses ennemis, un barbare dont le souverain bien étoit de faire trembler les hommes : il ignoroit sans doute qu'on ne craint pas seulement les bêtes féroces, mais même les plus foibles, à cause de leur venin.

## CHAPITRE XIV.

Je reviens à mon sujet ; un bienfait accordé à tout le monde, n'excite la reconnoissance de personne. On ne se regarde pas comme l'hôte d'un aubergiste ou d'un cabaretier (1),

(1) Le mot latin *hospes* a plusieurs acceptions différentes dont on trouve des exemples fréquents dans les meilleurs auteurs ; mais s'ils l'emploient souvent pour désigner celui qui loge chez soi un étranger, il signifie aussi l'étranger qui est reçu chez un autre ; *tàm qui recipit, quàm qui recipitur.* Sénèque l'emploie encore dans ce dernier sens, au chap. 37 du liv. 4 des *Bienfaits.*

ni comme le convive d'un homme qui donne à manger publiquement, quand on peut demander, *qu'a-t-il donc fait pour moi ?* ce qu'il a fait pour tels et tels, qu'il connoissoit à peine, pour ses ennemis, pour des hommes déshonorés. M'a-t-il jugé digne de sa table ? non ; il n'a fait que suivre son goût pour le faste.

La rareté est le premier titre à la reconnoissance : on ne se croit pas redevable d'un service vulgaire. Qu'on ne m'accuse point de vouloir par ces préceptes resserrer et retenir la bienfaisance : qu'elle s'élance comme elle voudra ; mais qu'elle marche sans s'égarer. On peut même, en faisant une largesse, persuader à chacun qu'il n'a pas été confondu dans la foule, quoiqu'il ait reçu le bienfait en commun. Que chacun reçoive une marque distinctive, par laquelle il se flatte d'une faveur spéciale ; qu'il puisse dire : « J'ai reçu la même chose que » les autres, mais on m'a prévenu : j'ai reçu » la même chose, mais au bout de très-peu » de temps, tandis qu'un autre ne l'a obtenue » qu'après de longs services : d'autres ont reçu » la même faveur, mais en des termes moins » flatteurs ; mais elle a été accordée avec moins » de grace. Celui-ci n'a reçu qu'après avoir » sollicité ; et moi, après l'avoir été : cet autre » a reçu ; mais il étoit dans le cas de rendre : » on pouvoit tout espérer d'un homme âgé et » sans enfants : en me donnant la même chose,

» on m'a plus donné, vu que c'étoit sans espoir » de retour ».

De même qu'une courtisanne partage ses faveurs avec tant d'art, parmi une foule d'amants, que chacun emporte quelque marque de distinction particuliere; de même celui qui veut rendre ses bienfaits aimables, doit trouver le secret, et d'obliger tout le monde, et de mettre chacun dans le cas de se préférer aux autres. A dieu ne plaise que je donne des entraves aux bienfaits; plus ils seront grands et multipliés, plus ils feront d'honneur : mais il faut les répandre avec discernement : des dons fortuits et inconsidérés ne peuvent faire aucune impression. Ce seroit donc mal entendre mes leçons, que de m'accuser de circonscrire la bienfaisance, et de lui ouvrir un bien moins vaste champ. Est-il une vertu que je vénere plus? en est-il une dont je recommande plus fortement la pratique? dans quelle bouche ces exhortations sont-elles mieux placées que dans celle de nous autres stoïciens, qui voulons rendre sacrés les liens de la société.

## CHAPITRE XV.

QUEL est donc mon but ? Persuadé que les mouvements de l'ame les plus louables dans leur principe, ne sont pas honnêtes si la modération n'en fait des vertus, je ne veux point que la libéralité devienne prodigue. On aime à recevoir un bienfait, on l'accepte avec empressement, quand la raison le fait parvenir au mérite ; quand ce n'est pas le hasard ou une aveugle impétuosité qui le jette à l'aventure ; quand on peut s'en faire honneur, et le fixer dans sa mémoire. Ce n'est plus un bienfait, quand on rougit d'en avouer l'auteur. Un présent est agréable, il se grave au fond de l'ame en caracteres ineffaçables, lorsque l'idée de la chose donnée fait moins de plaisir, que celle de la personne qui a donné.

Crispus Passienus (1) disoit qu'il y avoit des

(1) Crispus-Passienus, homme de bien et orateur célebre, avoit été deux fois consul ; il fut le second mari d'Agrippine qui l'empoisonna, pour jouir plus promptement de la fortune immense qu'il lui avoit laissée par son testament. *Voyez* PLINE, *Nat. Hist. l.* 16, *c.* 44 ; SUÉTONE, *in Neron. cap.* 6, et le vieux scholiaste de Juvénal, sur le vers 81 de la Sat. 4. Le mot de ce Crispus-Passienus sur Caligula encore jeune, est d'un homme d'esprit et de jugement (apud TACIT. *Annal. lib.* 6, *cap.* 20). Mais ce qui doit sur-tout donner une grande idée du mérite de cet

gens dont il aimoit mieux l'estime que les bienfaits ; d'autres dont il aimoit mieux les bienfaits que l'estime. Par exemple, disoit-il, *j'aime mieux être estimé d'Auguste, et recevoir de Claude.* Pour moi, je pense qu'un bienfait n'est aucunement desirable, quand l'estime du bienfaiteur ne l'est point. Quoi ! ne falloit-il donc pas recevoir les présents de Claude ? on pouvoit sans doute les recevoir, mais comme ceux de la Fortune, que l'on sait capable de devenir contraire en un moment. Pourquoi séparer deux choses essentiellement liées ? Un bienfait ne l'est plus, s'il lui manque d'être donné avec discernement ; ce qui en fait le prix. Une grosse somme d'argent donnée sans jugement et sans bienveillance, n'est pas plus un bienfait, qu'un trésor qu'on trouveroit. Il y a mille choses qu'on doit recevoir, sans en avoir d'obligation.

---

orateur, c'est l'éloge flatteur que Séneque fait de lui dans ses *Questions naturelles*. Il en rapporte même une pensée également fine, ingénieuse et profonde. « Crispus-Passienus, dit-il, le génie le plus subtil que j'aie connu, surtout pour distinguer et guérir les vices, disoit que nous mettons quelquefois la porte entre la flatterie et nous, mais que nous ne la fermons jamais. Il ajoutoit que nous traitons l'adulation comme une maîtresse qui nous plaît quand elle frappe à la porte, et plus encore quand elle l'enfonce ». *Apud.* SENEC. *Nat. Quaest. lib. 4, praef.*

# LIVRE II.

## CHAPITRE PREMIER.

CONTINUONS, mon cher Libéralis, à examiner ce qui nous reste encore de la premiere partie, c'est-à-dire, de la maniere de répandre les bienfaits. La regle la plus simple à suivre, c'est de donner comme nous voudrions recevoir; il faut sur-tout donner de bon cœur, promptement, sans hésiter. Un bienfait n'est pas agréable, quand le bienfaiteur le garde trop long-temps dans ses mains, quand il ne le lâche qu'avec peine, et comme s'il se l'arrachoit. Si même il survenoit quelque raison de différer, n'ayons jamais l'air d'avoir délibéré. Après le refus, rien de plus dur que l'irrésolution; elle manque à coup sûr la reconnoissance. En effet, le principal mérite du bienfait consistant dans la bienveillance, témoigner par ses délais, qu'on oblige à contre-cœur, ce n'est pas donner, c'est mal (1) défendre ce

(1) Le texte porte : *Sed adversùs ducentem malè retinuit*; métaphore ingénieuse et naturelle, empruntée d'un homme qui tire à lui une corde qu'un autre retient foiblement, et lui cede avec une molle résistance. *Voyez* GRUTER, *lib.* 21, *susp. cap.* 5.

qu'on

qu'on donne. Il n'y a que trop de gens qui sont généreux par foiblesse. Les bienfaits les plus agréables sont ceux qu'on n'attend pas, qui coulent de source, qui préviennent le besoin, qui ne tardent qu'autant que l'exige la délicatesse de celui qui les reçoit. Le premier mérite est de devancer le desir; le second de le suivre. Je dis qu'il vaut mieux aller au-devant de la demande : en effet, l'homme honnête ne demandant jamais sans rougeur et sans embarras, lui faire grace de cette peine, c'est doubler le bienfait. On n'obtient pas gratuitement ce qu'on ne reçoit qu'après l'avoir demandé. Nos ancêtres avoient bien raison de dire : *qu'il n'y a rien de plus cher, que ce qui coûte des prieres.* Les hommes seroient plus ménagers de leurs vœux, s'il les falloit faire en public : ainsi les dieux mêmes, les êtres qu'il y a le moins de honte à implorer, nous aimons mieux les prier à voix basse ou mentalement.

## CHAPITRE II.

JE *vous prie*, est une phrase pénible, désagréable, qu'on ne prononce que les yeux baissés : il faut l'épargner à son ami, ou à celui dont on veut, par ses bienfaits, se concilier l'amitié. On a beau se hâter, on donne tou-

jours trop tard, quand on donne après la demande : il faut donc deviner la volonté ; et quand on l'a saisie, la soulager du pesant fardeau de demander. Le bienfait agréable, et qui assure la reconnoissance, est celui qui vient au-devant de nous. Si nous n'avons pas le bonheur de prévenir le besoin, au moins épargnons au demandeur la moitié des paroles, pour n'avoir pas l'air d'être sollicité : instruit de son desir, promettons sur-le-champ, et prouvons-lui par notre promptitude, que nous l'aurions obligé, même sans en être sommés. De même qu'en maladie, la nourriture prise à propos est salutaire, et que de l'eau donnée à temps peut tenir lieu de remede ; de même le bienfait le plus modique et le plus commun, s'il se présente à propos, s'il n'est point différé, acquiert un nouveau mérite, et l'emporte sur les présents les plus précieux, mais donnés lentement et à la suite de longues délibérations. Quand on oblige si promptement, il n'est pas douteux qu'on le fasse de bon cœur : aussi pour-lors, on a l'air satisfait, et l'ame se peint sur le visage.

## CHAPITRE III.

Il y a des hommes qui gâtent les plus grands bienfaits par leur silence, ou par une lenteur à parler, qui tient de la contrainte et de l'humeur : ils promettent de l'air dont on refuse. Ne vaut-il pas mieux, à une action honnête, joindre des paroles obligeantes ; et, par des démonstrations de bienveillance, donner un nouveau prix au bienfait ? De cette maniere, l'obligé se reproche d'avoir trop différé sa demande. On peut même encore se plaindre amicalement, et dire : « Ayant eu besoin de quelque chose, je ne vous pardonne pas de ne me l'avoir pas fait connoître plutôt, d'avoir mis tant de circonspection dans votre demande, d'avoir employé un médiateur. Je me félicite de l'épreuve à laquelle vous avez mis mes sentiments : désormais tout ce que vous desirerez, vous êtes en droit de l'exiger : je vous pardonne pour cette fois votre peu de confiance ». Par ces discours, vos sentiments deviendront plus estimables que votre bienfait, quel qu'il puisse être. Le bienfait a tout le mérite qu'il peut avoir, quand l'obligé se dit, en vous quittant : J'ai gagné beaucoup aujourd'hui ; j'aime mieux avoir trouvé un bienfaiteur de ce caractere, que d'a-

voir reçu le double d'un autre. Je ne reconnoîtrai jamais assez une bienveillance si marquée.

## CHAPITRE IV.

Mais la plupart des hommes rendent leurs bienfaits odieux par la dureté des propos dont ils les accompagnent ; leurs sourcils froncés, leurs discours, leur dédain font repentir d'avoir obtenu la chose une fois promise ; il faut encore essuyer des délais : or, rien de plus désagréable que d'être obligé de demander encore ce qu'on a déjà obtenu. Les bienfaits doivent être payés avant l'échéance ; et souvent il est plus difficile de recevoir que d'obtenir : on est forcé de prier l'un, d'avertir l'autre de faire terminer. Par-là le même bienfait s'use en passant de mains en mains ; et c'est autant de pris sur la reconnoissance due à celui qui a promis : tous ceux qu'on sollicite après lui, en enlevent une portion. Si donc vous souhaitez la reconnoissance pour votre bienfait, faites qu'il parvienne entier, intact, et, comme on dit, sans déduction ; que personne ne l'intercepte, ne le retienne sur la route. Toute reconnoissance hypothéquée sur un bienfait, est autant de diminué pour votre part.

## CHAPITRE V.

RIEN de plus désagréable que d'être long-temps en suspens. Il est des gens qui aiment mieux perdre l'espérance, que de languir. Cependant la plupart des bienfaiteurs temporisent par vanité, pour ne pas diminuer le nombre des solliciteurs : tels sont les ministres dépositaires de l'autorité royale. Enivrés du long spectacle de leur orgueil, ils croiroient avoir moins de puissance, s'ils ne la montroient à chacun, souvent, et à plusieurs reprises. Ils n'accordent jamais sur-le-champ, ni en une seule fois. Ils font le mal brusquement, et le bien lentement. Le poëte comique a donc raison de dire : « Ne voyez-vous pas que vous » ôtez à la reconnoissance tout ce que vous » ajoutez au délai (1) ». Delà ces mots d'impatience qu'arrache un dépit généreux : *Décidez-vous pour ou contre : la chose ne vaut pas tant de démarches : j'aime mieux être refusé tout net.* Peut-on être reconnoissant, lorsque l'ennui d'attendre a fait prendre le bienfait en aversion ? Le comble de la cruauté est de prolonger le supplice : il y a une sorte

(1) — Quid ! tu non intelligis,
Tantum te gratiæ demere, quantum moræ adjicis ?

de compassion à faire mourir promptement, vu que le temps qui précede le supplice, en fait la plus grande partie, et que la derniere douleur les termine toutes. La reconnoissance est d'autant plus grande, que le bienfait s'est moins fait attendre : l'attente du bien est mêlée d'inquiétude, et comme un bienfait est ordinairement un remede à quelque besoin, laisser souffrir un homme qu'on peut soulager sur-le-champ, ou différer sa joie, c'est tuer son propre bienfait. La bienveillance est toujours empressée; l'on oblige promptement, lorsqu'on oblige de bon cœur : quand on differe, quand on remet de jour en jour, c'est que l'inclination manque. Ainsi l'on perd deux grands mérites, la promptitude et l'air de la bienveillance. Vouloir trop tard, c'est ne vouloir point du tout.

## CHAPITRE VI.

La célérité accroît donc le bienfait, et la lenteur le diminue. En général, c'est la maniere de dire et de faire les choses, qui les caractérise. Tous les javelots sont armés d'un fer pénétrant, mais ils produisent un effet bien différent, s'ils sont lancés par un bras vigoureux, ou s'ils s'échappent d'une main défaillante : le même glaive perce ou effleure, sui-

vant qu'il est dirigé par des muscles plus ou moins tendus. Ainsi les mêmes services diffèrent par la maniere dont on les rend. Quelle grace, quel prix ne donne-t-on pas à son bienfait, quand on ne souffre pas qu'on en remercie, lorsqu'en faisant du bien, on oublie qu'on le fait? Au contraire, faire des reproches au moment même où l'on oblige, c'est mêler l'outrage au bienfait. N'aigrissez pas la douceur de vos services; n'y mêlez point d'amertume: si vous avez des réprimandes à faire, prenez un autre moment.

## CHAPITRE VII.

FABIUS-VERRUCOSUS (1) comparoît les bienfaits accordés brusquement par un bourru, à du pain dur qu'un affamé reçoit par nécessité, et mange avec déplaisir. M. Allius, ancien préteur, homme sans (2) conduite, pria Ti-

(1) Ce Fabius est le même qui fut surnommé *Cunctator* ou le temporiseur, parce que ses délais arrêterent les progrès d'Annibal, et sauverent la république; il fut surnommé *Verrucosus*, pour le distinguer d'un autre Fabius-Maximus, surnommé Rullianus.

(2) Le texte dit *à Nepote*: terme dont les latins se servent souvent, pour désigner un jeune débauché, un prodigue: on le trouve employé dans ce sens dans les meilleurs auteurs du siecle d'Auguste. « Voyez, dit Cicéron,

bere de l'aider à payer ses dettes. L'empereur lui en demanda le mémoire : ce n'etoit pas faire une largesse, mais une assemblée de créanciers. Il écrivit au bas du memoire un ordre d'en payer le montant au débauché Allius. Par cette apostille injurieuse, il le soulagea, et du poids de ses dettes, et de celui de la reconnoissance ; il le délivra de ses créanciers sans se l'attacher. Cependant Tibere pouvoit avoir un but ; celui d'empêcher qu'on ne l'importunât de pareilles demandes : peut-être cette conduite etoit-elle propre à réprimer, par la honte, l'insatiable avidité des Romains.

---

» quel trouble Rullus, ce dissipateur aussi insensé que » méchant, jette dans les affaires de la république : il » dissipe, il disperse les possessions que nous ont laissées » nos ancêtres, et prodigue le patrimoine du peuple ro- » main aussi légérement que celui qu'il tient de ses peres ». *Videte nunc . . . . ., ut impurus helluo turbet rempublicam ; ut à majoribus nostris possessiones relictas disperdat et dissipet ; ut non minùs in populi romani patrimonio* Nepos, *quam in suo.* Cicero, de Lege *Agrar.* contrà Rullum, cap. 1. Horace a dit dans le même sens, *discinctus Nepos*, Ep. lib. Epod. 1, vers. 34. Festus dit que les hommes qui menoient une vie déréglée étoient appellés *Nepotes*, parce qu'ils n'avoient pas plus de soin de leurs affaires domestiques, que les enfants dont le pere et le grand'pere vivoient encore. *Nepotes luxuriosae vitae homines appellati : quod non magis his rei suae familiaris cura est, quàm iis quibus pater avusque vivunt.* Voyez Festus, *de verb. signif. voce* Nepos, *edit. in usum Delphini.*

En matiere de bienfait, il faut suivre une route bien différente.

## CHAPITRE VIII.

Il faut revêtir un bienfait de tous les ornements qui peuvent le rendre plus agréable : celui de Tibere n'en fut pas un, ce fut une note d'infamie ; et pour dire en passant ce que je pense sur ce sujet, il me paroît indécent, même à un prince, de donner pour flétrir ; encore ne put-il pas, comme il s'en étoit flatté, se délivrer par-là des importuns. Peu de temps après, il se trouva des gens qui lui firent la même demande ; il les obligea de motiver leurs dettes en plein sénat, et ne leur donna d'argent qu'à cette condition.

Ce n'est point-là, je le répete, une libéralité ; c'est une censure : ce n'est pas un secours salutaire, mais une aumône de prince. Je n'appelle pas bienfait, un don que je ne puis me rappeller sans rougir : il m'a fallu, pour obtenir, comparoître devant un tribunal, et j'ai plaidé ma cause.

## CHAPITRE IX.

Aussi tous les moralistes enseignent qu'il y a des bienfaits qu'on doit répandre publiquement, et d'autres en secret : publiquement ceux qu'il est glorieux d'obtenir, comme les récompenses militaires, les honnenrs, et généralement tout ce qui étant connu procure de l'éclat : ceux, au contraire, qui ne contribuent ni à l'avancement, ni à l'illustration, mais qui soulagent la foiblesse, l'indigence, l'ignominie, doivent être tenus cachés, et n'être connus que de l'homme qui en profite. Quelquefois même il faut tromper celui qu'on assiste, de maniere qu'il jouisse du bienfait, sans savoir d'où il lui vient.

## CHAPITRE X.

Arcésilas (1) avoit un ami pauvre, et qui cachoit sa pauvreté ; il étoit malade, et même

(1) Arcésilas étoit disciple de Crantor : il fut le fondateur de la secte qu'on nomma la seconde académie, pour la distinguer de celle de Platon. Il enseigna l'acatalepsie, ou l'incompréhensibilité, plus formellement qu'on ne l'avoit jamais fait. Cicéron le regarde, en matiere de philosophie, comme un perturbateur du repos public. Il étoit ardent,

alors il ne vouloit point avouer qu'il manquoit des choses les plus nécessaires. Jugeant qu'il

---

vif et prompt dans la dispute ; son éloquence étoit si persuasive, que personne, au rapport de Cicéron, n'eût suivi le sentiment de ce philosophe, si l'absurdité manifeste qui s'y trouvoit, n'eût disparu sous l'éloquence et l'habileté de ce subtil raisonneur : *Quis ista tam apertè perspicuèque et perversa et falsa secutus esset, nisi tanta in Arcesila, multo etiam major in Carneade, et copia rerum, et dicendi vis fuisset.* Cicero, *Acad. quaestion. lib.* 2, cap. 18. Les poëmes d'Homere faisoient ses délices ; il en lisoit quelque chose tous les soirs avant de s'endormir, et il disoit le matin en se levant : *je vais voir ma maîtresse ;* ce qui signifioit qu'il alloit lire ce poëte. Les principes de sa philosophie lui susciterent beaucoup d'ennemis. On lui reprochoit de renverser par ses dogmes les préceptes de la morale : cependant il est certain qu'il la pratiquoit. Le témoignage de Cléanthe, quoique d'une secte fort contraire à la sienne, ne nous permet pas d'en douter, et suffit pour le justifier pleinement à cet égard. Quelques-uns de ces hommes toujours prêts à calomnier ceux qui s'éloignent de la route commune, accusoient Arcésilas de vivre selon ses principes. « Taisez-vous, leur répondit Cléanthe, ne blâmez » point Arcésilas ; il renverse les devoirs par ses pa» roles, mais il les établit par ses actions ». Bayle, qui rapporte ce mot de Cléanthe, y joint une réflexion dont il est bien difficile de contester la justesse, quand on l'examine sans préjugés. « Le vrai principe de nos mœurs, dit-il, est » si peu dans les jugements spéculatifs que nous formons » sur la nature des choses, qu'il n'est rien de plus ordi» naire que des chrétiens orthodoxes qui vivent mal, et » que des libertins d'esprit qui vivent bien ». Arcésilas florissoit vers la 121^e^. olympiade, et mourut à l'âge de 75 ans, la 4^me^. année de l'olympiade 134.

falloit l'assister en secret, il glissa à son insu sous son oreiller une bourse d'argent, afin que cet homme, honteux mal-à-propos, trouvât plutôt qu'il ne reçût ce dont il avoit besoin. Quoi! direz-vous, mon ami ne saura pas qui l'a obligé? oui, qu'il l'ignore, si cela même fait partie du bienfait. D'ailleurs, je lui ferai beaucoup d'autres biens, je lui ferai d'autres présents qui lui feront découvrir l'auteur du premier bienfait. Enfin, quand il ne sauroit pas qu'il a reçu, je saurai toujours que c'est moi qui ai donné. C'est, direz-vous, un petit avantage; d'accord, si vous voulez placer à intérêt: mais si vous ne voulez que donner, vous donnerez de la maniere la plus utile pour celui que vous obligez; votre propre témoignage vous suffira: autrement vous n'êtes pas sensible au plaisir de faire du bien, mais à celui de paroître en avoir fait. Cependant je veux qu'il en soit instruit! c'est donc un débiteur que vous cherchez? Je veux qu'il en soit instruit! mais s'il lui est plus avantageux de ne l'être pas; si cela est plus honnête, plus agréable, ne changerez-vous pas d'avis? Je veux qu'il en soit instruit! vous ne sauveriez donc pas la vie d'un homme dans les ténebres? Je ne refuse pas qu'on jouisse de la reconnoissance de celui qu'on oblige, quand la circonstance le permet; mais s'il est nécessaire et humiliant pour lui d'être assisté, si le service est offensant, à moins qu'il ne

soit caché, je n'irai point prendre acte de mon bienfait. Et pourquoi me découvrirois-je à lui ? n'est-ce pas une des premieres loix et des plus indispensables, de ne pas reprocher, et même de ne pas rappeller ses bienfaits. La convention tacite entre le bienfaiteur et l'obligé, c'est que l'un oublie sur-le-champ qu'il a donné, et que l'autre n'oublie jamais qu'il a reçu. La mention fréquente des bienfaits est pour l'ame un tourment qui la déchire ; c'est un poids qui l'accable.

## CHAPITRE XI.

Je m'écrierois volontiers comme cet homme sauvé par un ami de César de la proscription des triumvirs, qui, excédé de son arrogance, lui disoit : « Rends-moi à César ! Jusqu'à quand » me répéteras-tu : je t'ai sauvé, je t'ai arra- » ché à la mort ? Je te dois la vie, si je m'en » souviens, et la mort, si tu m'en fais sou- » venir ? Je ne te dois rien, si tu ne m'as sauvé » que pour me faire parade de ton bienfait. » Ne cesseras-tu pas de me traîner à ton char ? » Ne me laisseras-tu jamais oublier mon mal- » heur ? Sans toi, je n'aurois été mené en triom- » phe qu'une seule fois ».

Ainsi, ne parlons pas du bien que nous avons fait : rappeller un service, c'est le redemander. Ne touchons pas une corde si délicate ; ne rafraî-

chissons la mémoire d'un premier bienfait, que par un second. Nous ne devons pas même raconter nos bienfaits à d'autres : c'est à l'obligé à parler ; le bienfaiteur doit se taire. Sans quoi, l'on pourroit lui appliquer ce que disoit un homme à quelqu'un qui se vantoit de l'avoir obligé : *Nierez-vous que je vous aie rendu votre bienfait?* Quand donc ? *Souvent, et en tous lieux ; autant de fois et en autant de lieux que vous l'avez publié.* Qu'avez-vous besoin de parler, de jouer le rôle d'un autre ? Il est un homme qui s'en acquittera plus honorablement que vous ; et quand il parlera, vous serez loué même pour vous être tu. Vous me prenez pour un ingrat, si vous croyez qu'en vous taisant, votre bienfait ne sera pas connu ? Au lieu de publier vos services, vous devriez, quand on en parle devant vous, répondre : « Il mérite » bien davantage ; mais malheureusement jus- » qu'ici je lui ai voulu plus de bien que je » n'ai pu lui en faire » ; et il ne faut pas tenir ces discours avec une modestie feinte, ni de l'air d'un homme qui repousse d'une main ce qu'il attire de l'autre.

Le service, une fois rendu, oblige le bienfaiteur aux plus grands égards. Le cultivateur perdra le grain qu'il a répandu sur son champ, s'il borne ses travaux à la semaille ; c'est à force de soins qu'il parvient à en recueillir la moisson. On n'obtient les fruits de la terre, que par une culture suivie depuis le premier ins-

tant jusqu'au dernier. Il en est de même des bienfaits. En est-il de plus grands que ceux des peres à l'égard de leurs enfants? cependant ils sont perdus, s'ils se bornent à l'enfance, ou si la tendresse infatigable des parents ne fournit sans cesse de nouveaux aliments aux premiers bienfaits. Il en est de même des autres services; ils sont perdus, si on ne les soutient. C'est peu d'avoir semé, il faut encore cultiver. Voulez-vous exciter la reconnoissance, ne vous contentez pas de faire du bien, aimez ceux que vous aurez obligés, épargnez leurs oreilles : on fatigue en rappellant ses bienfaits; on se rend odieux en les reprochant. Mais il n'est rien que l'on doive plus éviter que l'arrogance. Qu'est-il besoin de montrer cet air superbe, de faire entendre ces propos altiers? La chose même vous éleve assez. Défaisons-nous sur-tout d'une vaine jactance : taisons-nous; laissons parler les faits. Un don fait avec orgueil non-seulement étouffe la reconnoissance, mais encore excite la haine.

## CHAPITRE XII.

C. César (1) donna la vie à Pompeius Pennus ; si c'est la donner que de ne la pas ôter. Quand celui-ci vint le remercier de cette grace, il lui présenta le pied gauche à baiser. On dit, pour le justifier du reproche d'insolence, qu'il vouloit montrer à Pennus un brodequin doré, ou plutôt d'or, garni de perles. En effet, est-il donc humiliant pour un consulaire de baiser de l'or et des perles ? d'ailleurs il n'eût pu trouver sur tout le corps de ce prince une partie moins impure à baiser. Ainsi ce tyran, fait pour amener les mœurs d'un état libre à la servitude de la Perse, n'eût pas été content de voir un sénateur, un vieillard, un magistrat qui avoit passé par les plus grandes charges, prosterné devant lui, en présence des grands, dans l'attitude d'un vaincu devant son vainqueur : il trouva le secret de rabaisser la liberté au-dessous même de ses genoux : n'étoit-ce pas là vraiment fouler aux pieds la république ? Bien plus, ce qui n'est pas indif-

(1) Il s'agit ici de Caligula. Quant à ce Pompeius Pennus, Lipse dit qu'il n'est connu que par ce trait ; à moins qu'il ne soit le même qu'un homme très-riche, qui fut réduit par la suite à mourir de faim, et dont Séneque parle dans le *Traité de la tranquillité de l'ame*, *ch.* 11.

férent,

férent, il présenta le pied gauche : c'eût été trop peu pour son insolence effrénée de juger en brodequin de la vie d'un consulaire, s'il n'eût fait entrer les clous de sa chaussure dans la bouche d'un sénateur.

## CHAPITRE XIII.

O INSOLENCE du rang suprême ! délire stupide de la grandeur ! jamais tu ne fis éprouver la douceur de recevoir des bienfaits : tu les changes en outrages. L'excès seul a des charmes pour toi : chez toi, tout perd ses graces ; tu as beau t'élever, tu t'avilis de plus en plus : tu nous montres que tu n'as pas d'idée de tes biens qui t'énorgueillissent : tu gâtes tous tes présents. Réponds-moi : d'où te vient cette attitude dédaigneuse, ce visage figuré, ou plutôt ce masque qui tient lieu de visage ? J'aime les bienfaits quand ils se présentent sous les traits de la sensibilité, ou du moins sous ceux de la douceur, de la sérénité. Quand le bienfaiteur ne m'accable pas de sa supériorité, quand il ne s'éleve pas au-dessus de moi, mais descend à mon niveau, pour ne me laisser voir que sa bienveillance ; quand il dépouille son bienfait d'une ostentation importune ; quand il épie le moment favorable ; quand il paroît plutôt saisir une occasion, que soulager un

besoin. Le seul moyen de persuader aux grands de ne pas rendre leurs bienfaits inutiles par la hauteur, c'est de leur prouver que ces bienfaits n'en paroissent pas plus considérables, pour être répandus avec appareil, et qu'eux-mêmes n'en paroissent pas plus grands. L'orgueil n'a qu'une fausse grandeur, qui fait prendre en aversion les objets les plus aimables.

## CHAPITRE XIV.

Quelquefois la chose demandée seroit préjudiciable à celui qui la demande. Alors la bienfaisance ne consiste plus à donner, mais à refuser. Nous devons donc avoir plus d'égard à l'intérêt, qu'au desir du demandeur. Souvent on desire des chose nuisibles ; l'on ne peut discerner à quel point elles sont pernicieuses, tant que le jugement est troublé par la passion. Mais quand la cupidité s'est ralentie ; lorsque cette fougue impétueuse qui avoit banni la raison, s'est enfin appaisée, l'on déteste les auteurs funestes de ses maux. Comme on refuse de l'eau froide aux malades, des armes aux personnes affligées ou irritées, et aux amants tous les objets dont leur passion pourroit abuser contre eux-mêmes ; de même nous devons persister à refuser un bienfait dangereux, aux prieres les plus pressantes, les plus humbles,

et même les plus touchantes. Il ne faut pas moins considérer la fin que le principe de ses bienfaits ; l'on ne doit accorder que ceux qui font autant de plaisir après les avoir reçus, qu'au moment où on les reçoit. Il y a des gens qui disent, *je sais que ce qu'il demande ne peut lui être utile : mais que faire ? il le desire ; comment résister à ses prieres ? Au reste, c'est son affaire ; qu'il ne s'en prenne qu'à lui-même, et non à moi.* Vous vous trompez : c'est à vous qu'il s'en prendra, et il aura raison, lorsqu'il sera rentré dans son bon sens, lorsque son accès de fievre sera calmé. Comment ne haïroit-il pas celui qui lui a facilité sa perte ? Se rendre aux prieres d'un furieux, c'est une bonté cruelle. S'il est beau de sauver un homme en dépit de lui-même, lui accorder une demande nuisible, est une haine flatteuse et complaisante. Il faut que nos bienfaits plaisent toujours de plus en plus, et qu'ils ne se tournent jamais en poison. Je ne prêterai pas de l'argent à mon ami, quand je saurai qu'il va le porter à une femme adultere ; je ne veux pas me rendre complice d'une action ou d'un projet malhonnête : si je puis, je le détournerai de son crime ; sinon, je n'y donnerai pas les mains. Soit que la colere le transporte, soit que l'ambition l'égare du droit chemin, je ne le laisserai pas attenter contre lui-même : je ne veux pas qu'il me reproche un jour que mon amitié l'a fait périr. Il n'y a souvent aucune différence

entre les présents des amis et les vœux des ennemis ; la complaisance imprudente des premiers nous précipite dans tous les maux que ceux-ci nous souhaitent. Est-il rien de plus honteux, et pourtant de plus ordinaire, que de ne mettre aucune différence entre la haine et l'amitié !

## CHAPITRE XV.

N'accordons pas des bienfaits qui puissent tourner à notre honte. Puisque la perfection de l'amitié consiste à égaler son ami à soi, il faut songer à la fois aux intérêts de l'un et de l'autre. Je donnerai donc à mon ami indigent, mais sans me réduire moi-même à l'indigence : je l'empêcherai de périr, mais sans périr moi-même, à moins que ma mort ne doive être le prix d'un grand homme, ou d'une grande action. Je n'accorderai point un bienfait, que je ne solliciterois pas sans honte. Je n'exagérerai pas un service médiocre, et je ne souffrirai pas que la reconnoissance excede le bienfait. Si c'est dispenser du retour que de l'exiger, faire connoître les bornes de son bienfait, n'est pas un reproche, c'est un mérite de plus. On doit avoir égard à ses facultés et à son pouvoir, afin de ne pas donner plus ou moins qu'on ne peut. On doit encore consi-

dérer la personne à qui l'on donne : il y a des bienfaits trop minces pour venir d'un homme considérable, d'autres sont trop grands pour celui qui en est l'objet. Il faut donc comparer les personnes, peser entre elles le bienfait, et décider, la balance en main, si le présent est onéreux ou trop petit pour vous, et si celui à qui vous le faites doit le dédaigner ou l'accepter.

## CHAPITRE XVI.

Alexandre, cet insensé qui donnoit toujours dans l'excès, fit présent d'une ville à un simple particulier. Celui-ci se rendant justice, et voulant éviter l'odieux d'un tel bienfait, répondit qu'un tel présent n'étoit pas proportionné à sa fortune. *Je n'examine pas*, lui dit Alexandre, *ce qu'il te convient de recevoir, mais ce qu'il me convient de donner.* On trouve ce mot héroïque et sublime, et c'est le mot d'un fou. Il n'y a pas de convenance absolue ; elle est toujours relative à la chose, à la personne, aux temps, aux biens, aux motifs, aux autres circonstances, sans lesquelles le caractere de l'action est indécis. Homme bouffi d'orgueil ! s'il ne lui convenoit pas de recevoir, il ne te convenoit pas non plus de donner. Ayons donc égard aux personnes et aux mé-

rites ; et puisque la vertu consiste dans la mesure, l'excès de la bienfaisance est aussi vicieux que le défaut. A la bonne heure, que la fortune t'ait élevé assez haut, pour que tes moindres présents soient des villes, il y a plus de grandeur à les refuser qu'à les prodiguer ; et d'ailleurs, il est des gens trop petits pour posséder toute une cité.

## CHAPITRE XVII.

Un cynique demanda un talent à Antigone, qui trouva que la somme étoit trop forte pour un cynique. Celui-ci s'étant restreint à demander un denier, Antigone répondit que c'étoit trop peu pour un roi. Rien de plus honteux qu'un pareil subterfuge : c'étoit un prétexte pour ne rien donner. Ce prince ne vit que le monarque dans la demande d'un denier, que le cynique dans celle d'un talent. Comme roi, il auroit pu donner un talent, et comme à un cynique, un denier. Quand il y auroit des sommes trop fortes pour un cynique, il n'y en a pas de si foible qu'un roi bienfaisant ne puisse honnêtement donner (1).

Si vous voulez savoir mon avis, j'approuve le refus. Quelle inconséquence de mépriser

(1) Il manque quelque chose en cet endroit du texte.

l'argent et d'en demander. Vous faites parade du mépris pour les richesses ; c'est là votre profession, votre rôle ; soutenez-le donc. Vous êtes injuste de vouloir acquérir des trésors en vous glorifiant de la pauvreté.

Il ne faut donc pas avoir moins d'égard à sa propre personne, qu'à celle de l'homme qu'on veut obliger. Employons une comparaison familiere à Chrysippe notre maître, tirée du jeu de balle : il n'est pas douteux que la balle ne tombe à terre que par la faute du joueur qui la jette, ou de celui qui la reçoit ; elle fait dans l'air ses révolutions, tant que repoussée de mains en mains, elle est et lancée et renvoyée avec adresse : un bon joueur regle encore son coup sur la taille de son camarade. Il en est de même des bienfaits : s'ils ne sont proportionnés, et à la personne qui donne, et à celle qui reçoit, n'espérez pas qu'ils aillent et reviennent comme ils doivent. Vis-à-vis d'un joueur habile et exercé, l'on pousse la balle avec plus d'assurance ; de quelque maniere qu'elle lui parvienne, son bras agile ne manquera jamais le coup. Si c'est un apprentif, on la lance avec moins de roideur, en la plaçant sur sa main.

Telle doit être la marche des bienfaits. Il est des gens à qui nous devons donner des leçons, et tenir compte de leurs efforts, de leurs tentatives, de leur bonne volonté. Mais c'est ordinairement nous-mêmes qui faisons les in-

grats ; nous prenons toutes les précautions pour les rendre tels ; on s'imagine que des bienfaits ne sont grands, que lorsqu'ils ne peuvent pas être payés de retour. Nous ressemblons à ces joueurs mal intentionnés qui se proposent de mettre leur camarade en défaut, au préjudice du jeu même, qui ne peut être prolongé que par l'accord des joueurs.

Il y a des gens si pervers, qu'ils aiment mieux perdre le fruit de leurs bienfaits, que d'en paroître payés. Hommes superbes et exigeants ! combien n'est-il pas plus généreux de laisser l'obligé faire son rôle, de le mettre à portée de s'acquitter, d'interpréter favorablement les moindres démonstrations de sa reconnoissance, de prendre les remercîments pour du retour, et de procurer à celui que nous avons enchaîné par nos bienfaits, la facilité de se dégager ? On est mécontent d'un usurier qui exige durement ses intérêts : on ne l'est pas moins, quand il cherche des difficultés pour éloigner son remboursement : il est aussi nécessaire d'accepter le paiement de ses bienfaits, que de ne pas l'exiger. L'homme vraiment bienfaisant est celui qui a donné sans peine, et qui n'a jamais rien exigé ; qui a été charmé qu'on s'acquittât, et qui ayant oublié de bonne foi ce qu'il avoit donné, a reçu le paiement comme un bienfait.

## CHAPITRE XVIII.

Il y a des gens qui non-seulement donnent, mais encore qui reçoivent avec hauteur. C'est un vice dont il faut se garantir. En effet, il est temps de passer à la seconde partie de ce traité, et de fixer la conduite qu'on doit tenir en recevant les bienfaits. Toute association suppose des engagements réciproques : si un pere a des devoirs à remplir, son fils n'en a pas de moins séveres. Le mari et la femme sont l'un et l'autre soumis à des loix : ce sont des contrats qui obligent de part et d'autre, et qui demandent une regle commune. Voilà le point de la difficulté, suivant la remarque d'Hécaton. La vertu est au sommet d'une montagne escarpée : il n'est pas aisé d'y parvenir, ni même d'en approcher. Or, il ne suffit pas de faire le bien, il faut le faire avec discernement. La raison doit être le flambeau de notre vie : toutes nos actions grandes ou petites doivent être dirigées par les conseils. Après nous avoir enseigné la façon de donner, elle nous apprendra qu'il ne faut pas recevoir indistinctement. De qui donc recevrons-nous des bienfaits ? En deux mots, recevez de ceux à qui vous voudriez donner. Peut-être même faut-il plus de choix pour s'endetter que pour donner. En effet, sans parler des

autres inconvénients qui sont en grand nombre, c'est un cruel tourment que d'être obligé contre son gré. Rien de plus doux au contraire que de recevoir un bienfait d'un homme qu'on aimeroit, même après une offense : notre amitié qui, indépendamment du bienfait, eût été agréable, devient encore juste par le motif de la reconnoissance. Au lieu que c'est le comble du malheur, pour une ame honnête et sensible, d'être obligée d'aimer un homme qui ne lui convient pas.

Est-il besoin de répéter encore, que je ne parle point du sage, qui veut tout ce qu'il doit, qui s'est rendu le maître de tous ses sentiments, qui s'impose la loi qui lui convient, et qui observe la loi qu'il s'est une fois imposée : je parle des hommes imparfaits qui voudroient suivre la vertu, mais dont les passions n'obéissent qu'à regret.

Je dois donc choisir la personne de qui je consens à recevoir, et même je dois me rendre plus difficile sur les créanciers des bienfaits, que sur les créanciers d'argent : à ceux-ci, l'on n'est tenu de rendre qu'autant qu'on a reçu ; après le remboursement, on est quitte envers eux. En matiere de bienfait, on doit payer plus qu'on n'a reçu, et l'on n'est pas libéré pour cela : après s'être acquitté une fois, on doit recommencer à s'acquitter une seconde. De même donc que je n'admettrois pas dans mon amitié un homme qui en seroit

indigne, je ne lui laisserai pas prendre sur moi les droits sacrés d'un bienfaiteur, qui font naître l'amitié la plus inviolable. Il ne m'est pas toujonrs possible de refuser : quelquefois je suis forcé de recevoir un bienfait contre mon gré. Un tyran cruel et prompt à s'irriter regarderoit mon refus comme une insulte. Je mets dans la même classe les brigands, les pirates, et un roi qui a les sentiments d'un pirate et d'un brigand. Mais, que faire avec un homme indigne de m'obliger ? Quand je vous dis de choisir, j'excepte la violence et la crainte, qui sont incompatibles avec la liberté du choix. Si vous êtes le maître d'accepter ou de refuser, vous vous déciderez ; sinon, vous ne recevrez pas, vous ne ferez que céder. On n'est pas obligé, pour avoir reçu ce qu'on n'est pas le maître de refuser. Pour savoir si je consens, laissez-moi libre de ne pas consentir. Cependant il vous a donné la vie : que m'importe ce qu'on me donne, si le consentement n'est pas réciproque ? Pour m'avoir conservé, vous n'êtes pas mon conservateur. Un poison peut être quelquefois utile : on ne le met pas pour cela au nombre des remedes. Il faut donc distinguer entre servir et obliger.

## CHAPITRE XIX.

UN assassin voulant tuer un tyran, lui perça un abcès (1) : le tyran ne lui sut pas gré d'une opération que ses médecins n'avoient pas osé tenter. Vous voyez que l'action ne décide rien, puisqu'on n'est pas bienfaiteur, pour avoir été utile en voulant nuire. Le bienfait est du hasard ; et l'injure, de l'homme. Nous avons vu un lion dans l'amphithéatre, reconnoître un des (2) bestiaires qui avoit été autrefois son maître, et le défendre contre les autres bêtes (3). Est-ce donc un bienfait, que le secours d'une bête féroce ? non, puisqu'il n'y avoit de sa part ni volonté, ni bienveillance.

(1) Cicéron, au liv. 3 *de la Nature des Dieux*, attribue cette aventure à Jason, tyran de Phere ; mais Plutarque, dans son *Traité de l'utilité des ennemis*, l'attribue à Prométhée Thessalien. *Voyez* les notes de Juste-Lipse sur cet endroit.

(2) On appelloit ainsi ceux qu'on faisoit combattre contre les bêtes féroces. Dans la lettre 70, Séneque appelle *Ludus Bestiarius*, les spectacles où l'on faisoit combattre des animaux contre des hommes.

(3) Ce trait d'histoire, suivant Lipse, paroît être le même qui se trouve rapporté au long dans Aulu-Gelle, liv. 5, chap. 14, où il nomme Androclus l'esclave à qui l'on suppose que le lion reconnoissant donna ces marques d'attachement.

Mettez le tyran à la place de la bête féroce : tous deux ont donné la vie : ni l'un ni l'autre n'a fait de bien. Il n'y a pas de bienfait, quand on est forcé de recevoir, et de devoir à qui l'on ne veut pas être obligé. Commencez par me rendre libre, nous examinerons ensuite votre bienfait.

## CHAPITRE XX.

On demande si Brutus devoit accepter la vie de la main de César, qu'il jugeoit digne de la mort (1). Quant aux motifs qu'il eut pour le tuer, nous les examinerons une autre fois. Il me semble, en effet, que Brutus, qui fut un grand homme sur d'autres points, s'abusa étrangement dans celui-ci, et ne consulta pas assez les principes du stoïcisme : devoit-il craindre la monarchie, qui est la forme de gouvernement la plus heureuse sous un roi juste ? Devoit-il se flatter du retour de la liberté, avec tant d'encouragements pour l'ambition, et tant de récompenses pour l'esclavage ? Devoit-il espérer le rétablissement de l'ancienne république, après la subversion des anciennes mœurs ? Devoit-il attendre le maintien de l'é-

(1) C'est le même Brutus qui dans la suite se mit à la tête des conjurés qui firent périr ce dictateur.

galité primitive, et des loix fondamentales de l'Etat, après avoir vu tant de milliers d'hommes aux prises, non pour la liberté, mais pour le choix d'un maître ? A quel point falloit-il méconnoître, et la marche de la nature, et l'esprit de sa nation, pour ne pas voir qu'après le meurtre d'un ambitieux, il s'en trouvoit un autre dans les mêmes dispositions, comme il s'étoit trouvé un Tarquin, après la mort violente de tant de rois frappés par le fer ou la foudre ? Brutus devoit recevoir sa grace, sans néanmoins regarder comme son pere, celui qui ne devoit qu'à la violence le droit de faire du bien. Ce n'est pas sauver un homme que de ne pas le tuer : on ne lui fait point éprouver un bienfait ; on ne fait que l'exempter de la mort (1).

---

(1) Le texte porte : *Nec beneficium dedit, sed missionem. Missio*, terme emprunté des spectacles des gladiateurs, dans les combats desquels il falloit ou vaincre ou périr, à moins que le peuple ne demandât la vie ou l'exemption de la mort pour le vaincu : comme ce dernier cas étoit assez rare, on appelloit ces combats meurtriers, *pugna sine missione* ; c'est-à-dire, un combat à mort, où l'on ne pouvoit ni espérer, ni faire grace de la vie. Sénequ s'est servi plusieurs fois de ce mot, et il en détermine même le sens d'une maniere précise dans ce passage de son *Traité de la Colere* : « Caligula, dit-il, irrité de ce que le tonnerre troubloit ses pantomimes, et effrayoit ses compagnons de débauches, osa défier Jupiter même, et sans lui demander quartier, en lui criant ce vers d'Homere :

## CHAPITRE XXI.

Le problême est plus embarrassant, s'il s'agit d'un prisonnier de guerre, auquel un homme infame et prostitué offre le prix de sa rançon. Me laisserai-je sauver par un monstre de débauche? et quand il l'aura fait, quelle reconnoissance pourrai-je lui témoigner? vivrai-je avec un homme déshonoré? D'un autre côté, refuserai-je de vivre avec mon bienfaiteur? Voici ma décision. Je ne balancerai pas à recevoir d'un pareil homme l'argent de ma rançon; mais je le recevrai comme un prêt, et non comme un bienfait : je lui rendrai son argent; et si l'occasion se présente de le sauver d'un péril, je l'en tirerai : mais jamais je ne me souillerai de son amitié; elle suppose de la conformité. Je ne le regarderai pas comme mon libérateur, mais comme un créancier que je me croirai obligé de rembourser.

Un homme mérite d'être mon bienfaiteur, mais son bienfait lui seroit préjudiciable : je ne l'accepterai point, par la raison même qu'il est disposé à me servir à ses propres dépens : il veut me défendre en justice; mais

---

*Tue moi, ou je te tue.* Ad pugnam vocavit Jovem, et quidem sine missione ». *De Irâ*, lib. 1, cap. 16, pag. 39, édit. *Varior.* Vid. et *Epist.* 37.

sa protection lui attireroit la disgrace du prince : je serois son ennemi, si je souffrois qu'il s'exposât pour moi ; il est bien plus simple que je demeure exposé tout seul. Rien de plus frivole et de plus déplacé, que le trait qu'Hécaton rapporte d'Arcésilas, qui refusa l'argent d'un fils, de peur d'offenser son pere avare. Qu'y a-t-il donc de si beau, à ne pas se rendre receleur d'un larcin ? à aimer mieux ne pas accepter, que d'être obligé de rendre ? La belle modération, de ne pas accepter le bien d'autrui ! Si vous voulez un exemple héroïque, prenons celui de Græcinus-Julius (1), cet homme d'un mérite rare, que Caligula fit tuer, par la seule raison qu'il avoit plus de probité qu'il n'est avantageux aux tyrans d'en trouver dans un citoyen. Pendant qu'il recevoit de l'argent de tous ses amis, pour subvenir à la dépense des jeux, il refusa une grosse somme de la part de Fabius-Persicus (2) ; et sur les reproches que lui en faisoient des gens

(1) Tacite en parle avec éloge dans la vie d'Agricola, dont Julius-Græcinus étoit le pere. Ce sénateur illustre, dit-il, mérita, comme orateur et comme philosophe, la colere de Caligula, qui le fit mourir pour avoir refusé de se rendre l'accusateur de Silanus. *In vit. Agric. cap.* 4.

(2) Paulus Fabius Persicus, l'un des descendants de Paul Emile qui avoit vaincu Persée, roi de Macédoine. Cet homme qui déshonoroit un nom illustre par des mœurs infames, fut consul sous le regne de Tibere, l'an de Rome 786.

plus

plus touchés des présents, que délicats sur le choix des personnes, il répondit : *Puis-je accepter les bienfaits d'un homme avec lequel je* (1) *ne voudrois pas me trouver à table ?* Rebilus (2), homme consulaire et aussi décrié, lui ayant envoyé une somme encore plus forte, et le pressant de l'accepter : *excusez-moi*, lui dit Grœcinus, si je ne me rends pas à vos instances, *j'ai déjà refusé Persicus*. Est-ce là recevoir des présents ? n'est-ce pas plutôt faire l'office de censeur, et choisir les membres du sénat ?

---

(1) Cet mot de Grœcinus me rappelle une pensée de Platon, qu'il semble avoir eue en vue dans sa réponse. Que doivent penser les dieux des dons des impies, dit ce philosophe, puisqu'un homme de bien rougiroit de recevoir des présents d'un malhonnête homme ? *De Legibus*, lib. 4, pag. 716, E, tom. 2, edit. *Henr. Steph.* anno 1578.

(2) Rebilus : deux hommes de ce nom furent honorés du consulat ; l'un, sous Jules-César, et l'autre sous Auguste. On ignore en quel temps celui dont il est ici question, souilla cette éminente dignité : il s'appelloit Caninius Rebilus.

## CHAPITRE XXII.

Quand nous aurons cru pouvoir accepter, faisons-le avec gaieté ; témoignons-en notre satisfaction ; montrons-la à notre bienfaiteur, afin qu'il recueille sur-le-champ le fruit de son bienfait. Si la vue d'un ami heureux est un motif légitime de joie, il l'est encore bien plus quand on s'en voit l'auteur. Montrons-nous sensibles au bienfait, par l'effusion de nos sentiments, non-seulemant devant lui, mais en toute occasion. Accepter un bienfait avec plaisir, c'est faire le premier paiement de l'intérêt.

## CHAPITRE XXIII.

Il y a des gens qui ne consentent à recevoir qu'en secret ; ils ne veulent ni témoin, ni confident des obligations qu'ils contractent. Rien de plus condamnable que de pareils sentiments. Si le bienfaiteur ne doit divulguer son bienfait, qu'autant que sa publicité fera plaisir à celui qu'il oblige, celui qui reçoit doit au contraire convoquer la foule. On est maître de ne pas accepter ce qu'on rougit de devoir. Il en est d'autres qui vous remercient à la dé-

robée, dans un coin, en confidence : ce n'est pas là de la pudeur, c'est une espece de déni de justice. Je regarde comme un ingrat tout homme qui ne rend graces qu'en tête-à-tête. En affaires, il y a des gens qui ne veulent pas donner d'authenticé à leurs engagements, ni appeller (1) de notaire, ni faire signer de témoins, ni donner leur cachet. Voilà ce que font ceux qui prennent tant de mesures pour cacher les bienfaits qu'ils ont reçus. Ils craignent de les montrer, afin de faire croire qu'ils sont parvenus par leur propre mérite, plutôt que par le secours des autres : on les voit moins assidus près de ceux à qui ils sont redevables de la vie ou de l'honneur : pour ne pas avoir l'air de clients, ils deviennent ingrats.

## CHAPITRE XXIV.

D'AUTRES médisent de ceux qui leur ont fait le plus de bien. Il est plus sûr de les offenser, que de les obliger : ils ont recours à la (2)

(1) *Voyez* ci-dessus, liv. 3, chap. 15, et ce que j'ai dit dans une note sur la 120e. lettre, note premiere, pag. 284 de ce volume.

(2) Tacite, qui a lu si avant dans le cœur humain, et qui joignoit à un génie profond une longue expérience des hommes, sans laquelle on ne peut jamais les connoître, ni

haine, comme à la preuve qu'ils ne doivent rien. Cependant notre premiere attention doit être de nous identifier le souvenir des bienfaits, de le renouveller même de temps-en-temps, parce qu'on ne peut s'acquitter, si l'on ne se souvient; et que se souvenir, c'est déjà s'acquitter. Ne vous montrez pas trop difficile en recevant; mais, d'un autre côté, ne soyez ni bas, ni rampant. Celui qui reçoit sans paroître y faire attention dans le moment où le bienfait a toutes les graces de la nouveauté, que fera-t-il, lorsque cette premiere pointe sera émoussée? Un autre accepte à contre-cœur, comme s'il vous disoit, je n'ai pas besoin de votre présent; mais puisque vous le voulez absolument, il faut céder. Celui-ci par sa froideur dédaigneuse laisse douter au bienfaiteur, si l'on a senti le bien qu'il a voulu faire. Celui-là dessere à peine les levres, et par-là montre plus son ingratitude, que s'il fût resté muet. On doit proportionner les actions de graces à la grandeur du service; on peut ajou-

---

en parler que d'une maniere abstraite, et par conséquent peu sûre, observe très-judicieusement que les bienfaits inspirent de la reconnoissance, tant qu'on croit pouvoir s'acquitter; mais qu'on hait, quand on se sent insolvable. *Beneficia eò usque lœta sunt, dum videntur exsolvi posse: ubi multum antevenere, pro gratiâ odium redditur.* Annal. *lib.* 4, *cap.* 18, *in fine.* Voyez SÉNEQUE, lettre 19.

ter : *Vous avez obligé plus de monde que vous ne pensez.* Il n'y a personne qui n'aime à voir son bienfait etendre au loin ses rameaux. *Vous ignorez tout ce que vous avez fait pour moi ; mais apprenez que vous avez plus fait que vous ne croyez.* Le caractere de la reconnoissance est d'aggraver sur soi la charge du bienfait. *Je ne pourrai jamais m'acquitter; mais au moins je ne cesserai de publier que je suis dans l'impossibilité de m'acquitter envers vous.*

## CHAPITRE XXV.

JAMAIS Furnius (1) ne fit mieux sa cour à Auguste, et ne le disposa plus favorablement pour lui, que par un mot qu'il lui dit après avoir obtenu la grace de son pere qui avoit suivi le parti d'Antoine : *Vous n'avez qu'un tort envers moi, ô César! c'est de m'avoir mis dans le cas de vivre et de mourir ingrat.* Quelle reconnoissance, que celle qui n'est jamais contente d'elle-même, qui ne peut se promettre d'égaler un jour le bienfait. C'est par des discours de cette nature, qu'il faut produire sa sensibilité, la faire éclater, la mettre

(1) Caius Furnius fut désigné consul l'an de Rome 736 : son pere avoit rempli cette dignité en l'année 723.

dans tout son jour. Au défaut de paroles, lorsque nous sommes affectés comme il convient, nos sentiments se peindront sur notre visage. Celui qui doit de la reconnoissance, pense à s'acquitter au moment même où il a reçu : Chrysippe le compare à un combattant, prêt à disputer le prix de la course, qui attend en-deçà de la barriere, le moment de s'élancer au (1) signal donné. En effet, il lui

---

(1) Ce signal se donnoit avec une espece de serviette ou de linge blanc ( *mappa sive pannus cretatus* ) dont les Romains se servoient à table aux mêmes usages que nous. Lorsque les magistrats qui présidoient aux spectacles du cirque, avoient fini leur repas, qu'ils prenoient ordinairement dans une partie quelconque du théatre, ils jettoient leur serviette, et à ce signal que le peuple assemblé attendoit avec une impatience qui alloit quelquefois jusqu'à la fureur, le spectacle commençoit ; *Moris erat consulibus in theatris convivari ; sublatis verò epulis, mantile, quae mappa dicitur, jaciebant, quam excipiens, qui dicebatur* Mapparius, *certamen adornabat.* Cedren. *p.* 139. Selon Cassiodore ( Variar. l. 3, Epist. 51 ) l'usage de jetter cette serviette pour signal dans la représentation des Jeux circenses, ne remonte pas plus haut que le regne de Néron ; il rapporte même le fait qui donna lieu à l'établissement de cette coutume. Il paroît en effet, par un passage de Solin, que dans des temps plus anciens, ce signal se donnoit avec un flambeau allumé : *Nonnulli etiam accensis facibus ad cursus provocantur.* Solin, Polyhistor. *cap.* 45, *edit.* Salmas. A l'égard du mot *mappa* si usité dans le cirque, Quintilien nous apprend que les Carthaginois se l'approprioient : *Et mappam quoque, usitatum Circo nomen,*

faut bien des efforts et de la célérité, pour atteindre le bienfaiteur qui le devance.

## CHAPITRE XXVI.

PASSONS maintenant aux principales causes de l'ingratitude. C'est, ou l'estime excessive de soi-même, vice naturel aux hommes, qui fait qu'ils n'admirent qu'eux seuls et ce qui vient d'eux, ou l'avidité, ou l'envie. Commençons par la premiere cause. Il n'y a personne qui ne se juge favorablement; de-là vient qu'on croit tout mériter. On reçoit les bienfaits comme une dette, encore ne se croit-on jamais apprécié à sa juste valeur. Il m'a fait, dit-on, tel présent; mais combien a-t-il fallu l'attendre! qu'il m'en a coûté de peines! j'aurois bien plus gagné, si j'eusse cultivé tels ou tels, ou si j'eusse fait valoir mes propres talents! je ne m'y serois jamais attendu. Me juger digne de si peu de chose, c'est me confondre dans la foule : il eût été plus honnête de m'oublier.

---

*Paeni sibi vindicant.* Institut Orat. *lib.* 1, *cap.* 5, *n.* 57, *ed.* Gesner, *Gotting*, 1738.

## CHAPITRE XXVII.

Cn. Lentulus (1), l'Augure, fut un exemple unique de fortune, avant que les affranchis le réduisissent à la pauvreté : il se vit quatre cents millions de sesterces, (c'est le mot propre ; car il ne fit que les voir.) Il avoit l'esprit aussi stérile, que le cœur retréci ; quoiqu'avare à l'excès, il l'étoit encore moins d'argent que de paroles ; tant il avoit de peine à s'énoncer. Quoique redevable de toute sa fortune à Auguste, à qui il n'avoit apporté qu'une pauvreté surchargée du poids de sa noblesse : quoique le premier de la ville, tant par ses richesses que par son crédit, il se plaignoit de temps-en-temps à Auguste de ce qu'on l'avoit arraché à l'étude, disant qu'on ne l'avoit pas dédommagé de la perte qu'il avoit faite, en renonçant à l'éloquence du barreau : cependant Auguste, entr'autres services, lui avoit sauvé de se rendre ridicule, et de travailler en pure perte.

L'avidité est incompatible avec la reconnois-

(1) Il est fait mention de ce Lentulus, au liv. 4 des Annales de Tacite, chap. 29 et 44, et dans Suétone, au chap. 49 de la vie de Tibere. Il paroît que ses richesses exciterent l'avidité des affranchis de l'empereur Claude, devenus les tyrans de l'empire sous ce maître stupide.

sance : les plus riches dons ne peuvent remplir des desirs immodérés : nous souhaitons d'autant plus, que nous avons plus reçu. L'avarice est bien plus animée au sein de l'opulence, de même que la flamme a plus de force, quand elle est produite par un grand incendie. D'un autre côté, l'ambition ne permet pas qu'on se contente d'une portion d'honneurs, dont le simple vœu eût été jadis une folie. On ne remercie pas pour le tribunat, mais on se plaint de n'avoir pas monté jusqu'à la préture : cette magistrature même n'a point de charmes, si elle n'est suivie du consulat. Le consulat ne peut nous satisfaire, si l'on ne l'obtient qu'une fois. L'ambition s'élance toujours en avant; elle ne goûte jamais son bonheur, parce qu'elle regarde toujours où elle veut aller, et jamais d'où elle est venue. Mais l'envie est encore un vice plus importun : elle ne cesse de nous troubler par ses comparaisons.

## CHAPITRE XXVIII.

Il a fait telle chose pour moi, mais il a fait plus pour celui-ci, et il en a servi plus promptement un autre. L'envie ne plaide la cause de personne; elle n'est favorable qu'à elle-même, au préjudice de tous les autres. Ne seroit-il pas plus simple, plus décent de s'exa-

gérer le bienfait reçu, et de songer qu'on n'est jamais autant estimé par un autre que par soi-même ? J'aurois dû être mieux traité : mais il ne lui étoit pas facile de faire plus pour moi ; il falloit qu'il partageât sa bienfaisance entre un grand nombre de personnes. Ce n'est que la premiere fois ; il faut prendre patience ; appellons de nouveaux bienfaits par notre reconnoissance. Il a fait peu ; mais il réitérera ses bienfaits. Il m'a préféré celui-ci ; mais il m'a préféré à beaucoup d'autres. Un tel n'a pas autant de mérite que moi ; il n'a pas été aussi assidu : mais il avoit des moyens de plaire. Toutes mes plaintes ne me feront pas mériter de plus grands bienfaits, et me rendront indigne de ceux que j'ai reçus. Mais des hommes déshonorés ont été mieux récompensés. Qu'importe ; la fortune a-t-elle du discernement ? ne nous plaignons-nous pas tous les jours du bonheur des méchants ? Souvent la grêle passe à côté des champs d'un scélérat, pour aller détruire les moissons de l'homme de bien. En amitié, comme en toute autre chose, chacun subit son sort.

En un mot, il n'est point de bienfait si complet, que la malignité ne parvienne à déprimer ; il n'en est point de si foible, qu'un bon esprit ne puisse grossir. On ne manquera jamais de sujets de plainte, tant qu'on ne regardera les bienfaits que par le plus mauvais côté.

## CHAPITRE XXIX.

VOYEZ avec quelle injustice les bienfaits des dieux sont appréciés, même par quelques hommes qui font profession de sagesse. Ils se plaignent de ce que nous n'avons pas la taille des éléphants, la vélocité des cerfs, la légéreté des oiseaux, la fougue des taureaux; de ce que la peau des bêtes féroces est plus solide que la nôtre, le poil des daims plus beau, celui des ours plus fourni, celui des castors plus doux; de ce que les chiens l'emportent sur nous par la sagacité de leur odorat, l'aigle par sa vue perçante, le corbeau par sa longue vie, la plupart des animaux par la facilité à nager. Ne voit-on pas qu'il y a des qualités incompatibles dans le même sujet; telles que la vîtesse et la force : on fait un crime à la nature de n'avoir pas réuni dans l'homme des avantages qui se détruiroient les uns les autres. On accuse les dieux de négliger le genre humain, parce qu'ils ne nous ont pas donné une santé inaltérable, un courage invincible, la connoissance de l'avenir. Peu s'en faut même qu'on ne pousse l'impudence jusqu'à prendre la nature en aversion, parce que nous sommes inférieurs aux dieux, et que nous ne marchons pas leurs égaux. Eh!

ne vaudroit-il pas mieux porter sa vue sur les bienfaits innombrables de la Providence, lui rendre graces de nous avoir assigné la seconde place dans ce merveilleux domicile ; de nous avoir établis rois de la terre. L'on ose nous comparer à des animaux, dont nous sommes les maîtres ! la nature ne nous a refusé que ce qu'elle n'a pu nous donner. Cela posé, qui que tu sois, appréciateur injuste de la condition humaine, considere combien de présents nous a fait notre pere commun ! combien d'animaux plus forts que nous sont soumis à notre joug ! combien d'animaux plus légers nous atteignons dans leur course ! Ne vois-tu pas que tout ce qui est mortel obéit à nos loix ? combien d'avantages n'avons-nous pas reçus ! combien d'arts ! notre ame enfin, à laquelle tous les lieux sont accessibles, au moment même où elle prend son essor ; cette ame plus rapide que les astres, dont elle devance de plusieurs siecles les révolutions futures ! considere enfin toutes ces moissons, tous ces trésors, tous ces biens accumulés : parcours le monde, tu n'y trouveras rien que tu aimasses mieux être, à tout prendre ; tu seras obligé de choisir dans chaque espece, les qualités que tu voudrois posséder : alors pénétré des bienfaits de la nature, tu ne pourras méconnoître sa prédilection pour toi. Oui, nous avons été, et nous sommes les êtres les plus favorisés des dieux ; ils nous ont accordé

le plus grand honneur qu'ils pouvoient, la premiere place après eux. Nous avons beaucoup reçu, nous n'en comportions pas davantage.

## CHAPITRE XXX.

J'AI cru, mon cher Libéralis, cette excursion nécessaire, soit parce qu'en traitant des moindres bienfaits, je ne pouvois omettre les plus grands; soit parce que l'ingratitude envers les dieux est la source de celle envers les hommes. Comment pourra-t-on reconnoître les services, les juger importants et obligatoires, quand on méprise les bienfaits suprêmes? A qui se croira-t-on redevable de sa conservation, quand on nie d'avoir reçu des dieux la vie qu'on leur demande tous les jours? Ainsi, quiconque enseigne la reconnoissace, plaide la cause des dieux. Les dieux n'ont besoin de rien; ils sont placés hors de la sphere des desirs: cependant nous pouvons leur témoigner notre sensibilité pour leurs bienfaits. Et ne prétendez pas excuser votre ingratitude par votre foiblesse et votre indigence: ne dites pas, que puis-je faire? comment et quand m'acquitter envers des êtres supérieurs à moi, envers les maîtres de la nature? Vous le pouvez, si vous êtes avare, sans dépense, si vous êtes paresseux,

sans fatigue : au moment même où l'on vous oblige, vous serez quitte, si vous voulez : recevoir un bienfait avec joie, c'est s'acquitter.

## CHAPITRE XXXI.

Je crois qu'un des paradoxes les moins étonnants et les moins incroyables du stoïcisme, c'est qu'on acquitte les bienfaits, en les recevant avec joie. En effet, comme c'est l'intention qui donne un caractere aux actions des hommes, on suppose avoir fait ce qu'on a eu l'intention de faire : comme la piété, la bonne-foi, la justice, en un mot, toutes les vertus sont parfaites en elles-mêmes, indépendamment d'aucune action extérieure : on peut être aussi reconnoissant, par la seule intention. On recueille le fruit de ses peines, quand on obtient ce qu'on se proposoit : or, qu'est-ce que se propose un bienfaiteur ? l'utilité de celui qu'il oblige, et sa propre satisfaction. S'il y a réussi, si je suis touché de sa bienveillance, si je partage sa joie ; il obtient ce qu'il desiroit : il n'a pas prétendu que je lui donnasse quelque chose en échange ; alors ce ne seroit plus un bienfait, mais un trafic intéressé. On a fait une heureuse navigation, quand on est arrivé dans le port desiré ; on a tiré juste, quand on a frappé le but : le bienfaiteur veut

faire plaisir; il a donc ce qu'il souhaitoit, quand le bienfait est reçu avec joie. Mais il espéroit quelque profit? ce n'étoit donc pas un bienfait; vu que le propre du bienfait est de ne pas songer aux intérêts. En recevant le service, si j'entre dans les sentiments de celui qui me l'a rendu, je me suis acquitté; sans quoi la plus belle des vertus deviendroit la plus incertaine : vous me renvoyez, pour la reconnoissance, aux caprices de la fortune; si elle m'ôte les moyens de m'acquitter autrement, mon cœur suffira au cœur de mon bienfaiteur. Eh quoi! en serai-je moins empressé à faire, pour m'acquitter, tout ce qui dépendra de moi? à épier les moments, les occasions de le servir; à desirer de combler de bien le sein de mon bienfaiteur? non, sans doute : le bienfait est mal placé, si je ne puis m'acquitter, qu'en ouvrant les mains.

## CHAPITRE XXXII.

Celui, dira-t-on, qui a été obligé, a beau avoir reçu le bienfait, du meilleur cœur, il n'a rempli que la moitié de sa tâche; il lui reste encore l'obligation de s'acquitter. Au jeu de la balle, c'est bien quelque chose que de la recevoir adroitement; mais on ne passe pour bon joueur, que lorsqu'après l'avoir re-

çue, on sait la renvoyer avec dextérité. La comparaison n'est pas juste. Pourquoi? C'est qu'ici le mérite consiste dans la souplesse et l'agilité du corps, et non dans la disposition de l'ame : or, toute action dont les yeux sont les seuls juges, doit avoir tout son développement. D'ailleurs, je ne refuserai pas le titre de bon joueur à celui qui, après avoir reçu la balle à propos, n'a pu la renvoyer par quelqu'obstacle indépendant de lui. Mais, ajoute-t-on, quoique, dans ce cas, rien ne manque à l'adresse du joueur qui a fait ce qui dépendoit de lui, et qui auroit pu faire ce qu'il n'a pas fait, cependant le jeu reste imparfait; il n'est complet que par l'alternative continuelle des allées et venues de la balle. Sans m'arrêter à répondre à ces difficultés, supposons la chose; qu'en résulte-t-il? qu'il manque quelque chose au jeu, mais non pas au joueur : de même dans la question présente, il manque quelque chose au bienfait auquel on n'a point répondu; mais il ne manque rien à l'ame du bienfaiteur, qui a trouvé les mêmes dispositions dans celle de l'homme qu'il a obligé : celui-ci a fait ce qu'il vouloit, autant qu'il étoit en lui.

---

CHAPITRE

## CHAPITRE XXXIII.

J'AI éprouvé un bienfait; je l'ai reçu de la maniere que le bienfaiteur vouloit qu'il le fût : il a ce qu'il desiroit, et la seule chose qu'il desirât : je suis donc reconnoissant. Restent encore après cela les services qu'il peut tirer de moi, les avantages qu'on est en droit d'attendre d'un homme reconnoissant : mais ce n'est pas là le complément de la reconnoissance qui seroit imparfaite, ce n'en est que l'accessoire. Phidias fait une statue : il faut distinguer le fruit de l'art et celui de l'artiste. Le fruit de l'art, est d'avoir exécuté son idée; celui de l'artiste, est de l'avoir exécutée à son profit. L'ouvrage de Phidias est fait, quoiqu'il ne soit pas vendu, il en retire un triple fruit; le premier est la satisfaction intérieure qu'il éprouve quand l'ouvrage est achevé; le second est la gloire; le troisieme le profit qui consiste, soit dans la reconnoissance, soit dans le prix de la vente, soit dans quelqu'autre avantage. Il en est de même du bienfait; le premier fruit qu'on en retire est la satisfaction intérieure : on en jouit, quand le bienfait a produit l'impression qu'on vouloit; le second fruit est la gloire; le troisieme est le retour dont le bienfait peut être suivi. Lors donc que le bienfait a été accepté avec joie, on en a

reçu la reconnoissance, mais pas encore le salaire. Je dois encore l'accessoire du bienfait : quant au bienfait même, je l'ai acquitté, en le recevant d'une façon convenable.

## CHAPITRE XXXIV.

Quoi, dites-vous, on s'acquitte en ne faisant rien ? D'abord c'est faire quelque chose, que de rendre bienveillance pour bienveillance, sur le pied de l'égalité, comme entre amis. Ensuite un bienfait ne s'acquitte pas comme une dette ; ne vous attendez pas que je vous montre de quittance ; c'est une affaire entre les cœurs. Ce que je vous dis, ne vous paroîtra pas revoltant, quoiqu'au premier coup-d'œil il soit contraire à votre opinion, si vous vous prêtez à mes preuves, et si vous faites réflexion qu'il existe bien plus de choses que de mots : en effet, il y a un grand nombre de choses qui n'ont point de nom propre, mais qu'on désigne par des noms étrangers, ou empruntés ; c'est ainsi que nous disons *le pied* d'un homme, d'un lit, d'un mur, d'une (1) voile, d'un vers. Nous donnons le

(1) Le texte porte : *Pedem veli*, terme de marine très-ancien, puisqu'on le trouve dans Homere, *Odiss.* l. 5, v. 260. Les Grecs appelloient πόδες, et les latins *Pedes*, les cordages des voiles, c'est-à-dire, les cordages attachés

nom de *chien* à l'animal destiné à la chasse, à un poisson, à un astre. Manquant de mots pour désigner chaque objet, nous en empruntons au besoin. Le courage est la vertu qui

---

aux coins des voiles, qui servoient à les plier, à les étendre, et sur-tout à les tourner du côté qu'on vouloit, pour leur faire recevoir le vent. Pedes *propriè sunt funes ad angulos velorum, quibus ea vertebantur*, dit Saumaise (*Exercitation. Plin. pag.* 400, *tom.* 1). Servius (*in Æneid.* lib. 3, vers. 510,) compte parmi les différents emplois relatifs à la manœuvre d'un vaisseau, celui de tenir les cordages : *Per sortem divisi ad officia remigandi, quis proreta esset, quis* pedem *teneret?* Et Saumaise nous apprend que pedem *tenere* désignoit chez les latins la fonction de ceux qui dans un navire étoient chargés de tourner les voiles d'un côté ou d'un autre, pour les exposer à l'action du vent : *Quibus in navi vertendorum velorum munus incumbebat*, pedem tenere *dicebantur*. De-là cette expression si familiere aux poëtes grecs et latins, et même aux prosateurs : ἀμφοτέροισι πόδεσθαι, εὖ ἀμφοῖν ποδοῖν *pedibus æquis navigare, sinum transmittere*, pour signifier *naviger heureusement, avec des voiles égales, ou également tendues;* ce qui arrivoit toutes les fois qu'un vent favorable enfloit en même temps et également les voiles des deux côtés :

> — Lævâ, sive dextera
> Vocaret aura; sive utrumque Juppiter
> Simul secundus incidisset IN PEDEM.

Catull. *Carm.* 4, *vers.* 19 *et seq.* Vossius, dans ses notes sur Catulle, explique très-bien ce passage, et nous apprend à ce sujet des choses aussi curieuses que peu connues. *Voyez* les pages 12 et 13.

brave les vrais dangers, ou bien c'est une science qui apprend à repousser, à soutenir, à provoquer les périls : cependant nous donnons le titre de courageux à un gladiateur, à un vil esclave que sa témérité pousse au mépris de la mort. La science d'éviter les dépenses superflues, l'art d'user modérément de ses biens, se nomme *parcimonia*, économie : nous donnons pourtant l'épithete de *parcissimus*, très-économe, à un homme dont l'ame est basse et retrécie, quoiqu'il y ait une différence infinie entre la modération et l'excès. Mais la disette de la langue nous force d'employer le mot *parcus* dans les deux cas; de désigner sous le nom de *courageux* et l'homme qui méprise avec discernement les périls fortuits, et celui qui s'y jette en aveugle. De même le mot *bienfait* signifie à la fois une action bienfaisante, et le présent donné par cette action, comme de l'argent, une maison, une robe garnie de pourpre; le nom est bien le même, mais les choses sont très-différentes.

## CHAPITRE XXXV.

Suivez-moi donc, et vous sentirez que je ne dis rien qui doive choquer votre opinion. Le bienfait qui consiste dans l'action, nous l'acquittons en le recevant comme il convient; celui qui consiste dans un don réel, nous ne

l'avons pas acquitté, mais nous en avons l'intention. Nous avons acquitté la bienveillance par la bienveillance; nous devons encore la chose pour la chose. Ainsi, quoique nous regardions comme acquitté, celui qui a reçu le bienfait avec joie, nous lui recommandons pourtant de rendre quelque chose de semblable à ce qu'il a reçu.

Quelque-unes de nos assertions s'écartent de l'usage ordinaire, mais nous y rentrons ensuite par un autre côté. Nous disons que le sage ne peut recevoir d'injures, et cependant nous condamnons, comme coupable d'injure, celui qui le frappe avec le poing. Nous disons que l'insensé ne possede rien, et cependant nous condamnons comme coupable de larcin celui qui vole un insensé. Nous prétendons que tous les insensés ont perdu la raison, et cependant nous ne leur donnons pas d'ellébore, nous leur accordons le droit de suffrage et celui de rendre la justice. De même quand nous déclarons acquitté celui qui a reçu le bienfait avec les dispositions requises, nous lui laissons néanmoins une dette qu'il devra liquider, même après s'être acquitté. C'est plutôt exhorter à la reconnoissance, qu'à nier le bienfait.

Ne craignons point, ne succombons point sous le fardeau de la reconnoissance. On m'a fait des présents, on m'a sauvé l'honneur, on m'a tiré de l'indigence, on m'a rendu la vie,

et la liberté préférable à la vie : comment reconnoîtrai-je tant de bienfaits ? quand viendra le jour où je pourrai faire connoître mes sentiments à mon bienfaiteur ? C'est le jour même où il vous montre les siens. Recevez le bienfait avec joie, chérissez-le, soyez satisfait, non de recevoir, mais de vous acquitter et de rester redevable ; alors vous n'aurez pas à craindre que le sort vous rende ingrat. Je ne vous propose pas d'obstacles à surmonter : ne vous découragez pas ; ne vous laissez pas effrayer par la perspective des travaux d'une longue servitude ; je ne vous donne point de délais ; payez sur-le-champ. Vous ne serez jamais reconnoissant, si vous ne l'êtes au moment même. Qu'avez-vous donc à faire ? Je ne vous dis pas de prendre les armes ; peut-être le faudra-t-il un jour : de parcourir les mers ; peut-être serez-vous obligé de vous embarquer par un vent orageux. Voulez-vous acquitter votre bienfait ? recevez-le avec joie, et déjà vous êtes quitte : non que vous croyiez avoir payé, mais parce que vous serez plus tranquille sur votre dette.

# LIVRE III.

## CHAPITRE PREMIER.

L'INGRATITUDE est un vice honteux, tout le monde en convient; les ingrats se plaignent eux-mêmes des ingrats : néanmoins ce vice odieux à tout le monde est presqu'universel. La conduite des hommes est tellement en opposition avec leurs principes, qu'on ne hait jamais tant, qu'après avoir été obligé, et même pour l'avoir été. Cette inconséquence est, sans doute, dans quelques-uns l'effet d'une perversité naturelle; mais le plus communément c'est le temps qui efface la mémoire du bienfait : quand il étoit récent, il subsistoit dans toute sa vigueur; mais le temps, à la longue, en fait disparoître les traces.

Je me rappelle une dispute que nous eûmes sur cette espece d'ingratitude, à laquelle vous ne vouliez pas qu'on donnât ce nom, mais celui d'oubli, comme si la cause de l'ingratitude en pouvoit être l'excuse. Quoi ! un homme ne sera pas ingrat pour avoir oublié, tandis qu'il n'y a que les ingrats qui oublient? Il est plusieurs especes d'ingrats, comme de voleurs et d'homicides. La faute est toujours la même; elle ne varie que dans les circons-

tances. On est ingrat, quand on nie les bienfaits reçus; on l'est quand on les dissimule; on l'est quand on ne les acquitte pas; on l'est complettement quand on les oublie. Les premiers ne payant point, n'en restent pas moins débiteurs : leur conscience, toute corrompue qu'elle est, conserve au moins la trace des services : un motif quelconque peut un jour les porter à la reconnoissance : peut-être seront-ils réveillés, ou par la honte, ou par un mouvement subit de vertu, comme il s'en éleve quelquefois dans les cœurs les plus dépravés, ou bien ils seront excités à la gratitude par un occasion facile de la montrer. Mais il n'y a plus de ressources, quand le bienfait se trouve entiérement effacé. Lequel, à votre avis, est le plus coupable, de celui qui n'a pas de reconnoissance du bienfait, ou de celui qui n'en a pas même le souvenir? Les yeux ne sont que viciés, quand ils craignent de voir la lumiere : ils sont aveugles, quand ils ne la voient point du tout. C'est une impiété que de ne point aimer ses parents; c'est un délire que de ne pas vouloir les reconnoître. Qui est-ce qui pousse l'ingratitude jusqu'à écarter totalement, jusqu'à rejetter et méconnoître ce qui devroit occuper le premier rang dans ses pensées? il paroît qu'on s'est bien peu occupé de de la restitution, quand on en est venu jusqu'à l'oubli du bienfait.

## CHAPITRE II.

Enfin pour acquitter un bienfait, il faut de la vertu, des circonstances, des moyens, de la fortune : mais le souvenir est une reconnoissance qui ne coûte rien. Refuser un paiement qui n'exige ni peine, ni richesses, ni bonheur, c'est être inexcusable. On n'a jamais voulu être reconnoissant, quand a rejetté le bienfait assez loin pour le perdre de vue. De même que les ustensiles qu'on manie tous les jours, ne se gâtent jamais par la rouille ou la poussiere, et que ceux qu'on n'emploie pas et dont on ne fait jamais la revue, se détruisent à la longue ; de même les objets dont la mémoire s'occupe, et qu'elle se renouvelle, ne lui échappent jamais : elle ne perd que ceux auxquels elle ne revient pas souvent.

## CHAPITRE III.

Il est encore d'autres causes qui nous dérobent le souvenir des bienfaits. La premiere et la principale est la disposition du cœur, qui toujours en proie à de nouveaux desirs, ne regarde plus l'objet qu'il a, mais celui qu'il voudroit avoir. On dédaigne ce qu'on possede :

conséquemment les avantages qu'on a reçus, n'étant rien en comparaison de ceux que l'on desire, celui qui nous a procuré les premiers, n'a plus le même mérite à nos yeux. Nous aimions, nous reverions notre bienfaiteur, nous le reconnoissions hautement pour l'auteur de notre bien-être, tant que ses faveurs avoient des charmes pour nous : mais, par la suite, de nouveaux objets venant à exciter les desirs de l'ame, elle s'élance vers eux avec cette ardeur ordinaire à l'homme dont les vœux vont toujours en croissant ; bientôt on oublie ce qu'auparavant on regardoit comme un bienfait ; on ne voit plus les avantages par lesquels on l'emporte sur les autres, on n'envisage que ceux qui les mettent au-dessus de nous. Or, il est impossible d'être à la fois envieux et reconnoissant : l'envie suppose du chagrin, du mécontentement ; au lieu que la reconnoissance est un sentiment de joie. De plus, comme nous n'envisageons gueres que l'instant qui s'écoule, il nous arrive rarement de revenir sur le passé : delà l'oubli de nos instituteurs et de leurs bienfaits, parce que nous avons entiérement perdu de vue notre enfance ; delà l'oubli des services rendus à notre adolescence, parce que jamais nous ne reportons les yeux vers cet âge. Tout ce que nous avons été n'est point regardé comme passé, mais comme perdu : rien de plus infidele, que la mémoire de ceux qui ne s'occupent que de l'avenir.

## CHAPITRE IV.

Il faut ici rendre à Épicure la justice de convenir qu'il se plaint sans cesse de notre ingratitude pour le passé ; il nous reproche de ne pas assez nous rappeller et de mettre au nombre des voluptés les biens dont nous avons joui ; tandis qu'il n'y a pas de volupté plus assurée, que celle qu'on ne peut plus nous ravir. Les biens présents ne sont pas entiérement à nous ; le hasard a de la prise sur eux : les biens futurs sont incertains : mais les biens passés sont un trésor qui ne peut nous manquer. Quelle reconnoissance attendre d'un homme, qui ne fait que voler du présent au futur ? C'est la mémoire qui rend reconnoissant, et tout ce qu'on donne à l'espérance est pris sur la mémoire.

## CHAPITRE V.

Il y a, mon cher Libéralis, des connoissances que la simple perception grave dans notre esprit ; et d'autres qu'il ne suffit pas d'avoir apprises pour les savoir, et dont l'idée se perd, sans une étude suivie ; comme la géométrie, l'astronomie, et les autres sciences de ce genre que leur subtilité rend fugitives : il

y a de même des services que leur importance préserve pour toujours de l'oubli : d'autres moins essentiels, mais plus multipliés, et rendus dans des temps divers, s'échappent de notre souvenir, parce que, comme je l'ai dit, nous n'y revenons pas de temps-en-temps, attendu que nous n'aimons pas à faire la revue de nos dettes.

Ecoutez dans quels termes on sollicite les bienfaits : il n'y a personne qui ne vous promette une reconnoissance éternelle ; qui ne proteste qu'il vous est dévoué pour la vie ; qui ne s'oblige par les expressions les plus humbles. Peu de temps après, on évite d'employer les mêmes expressions, comme avilissantes et peu dignes d'un homme libre ; insensiblement on en vient jusqu'à l'oubli, qui selon moi est l'ingratitude la plus monstrueuse. En effet, celui qui oublie est tellement ingrat, que le simple souvenir des bienfaits fait passer un homme pour reconnoissant.

## CHAPITRE VI.

On demande si un vice aussi odieux que l'ingratitude, devroit demeurer impuni ; et si l'on doit admettre dans la société, comme dans les écoles, des loix qui donnent le droit d'attaquer les ingrats, vu qu'elles paroîtroient équitables à tout le monde. En effet, dit-on, on voit des

villes reprocher leurs bienfaits à d'autres villes, et faire payer aux descendants les services rendus aux ancêtres. Cependant nos peres, ces hommes si vertueux, ne redemandoient (1) qu'à leurs ennemis ce qu'ils leur avoient donné : quant aux bienfaits, ils savoient et les répandre noblement, et les perdre de même. Quoi qu'il en soit, à l'exception des (2) Ma-

(1) Tite-Live rapporte les différentes formules dont les Romains faisoient usage dans ces circonstances, et donne une idée exacte de la solemnité avec laquelle se pratiquoient les cérémonies instituées à cet égard par leurs ancêtres. *Voyez* TITE-LIVE, *lib.* 1, *cap.* 32.

(2) Les commentateurs soupçonnent avec raison, que le texte est corrompu dans cet endroit, ou que Séneque a écrit, soit par distraction, soit par défaut de mémoire, le nom d'un peuple pour celui d'un autre. Henri-Etienne et Muret prétendent, sur l'autorité d'une ancienne édition, qu'au lieu de *Macedonum*, il faut lire ici *Medorum*. C'est aussi le sentiment d'Hutchinson, qui assure avoir trouvé cette derniere leçon dans l'édition de Commelin : Henri-Etienne a lu de même dans celle de Rome. J'ai sous les yeux la premiere édition de Séneque, imprimée à Naples en 1475; elle porte *Macedonum* : mais je suis persuadé que c'est une faute, et j'adopte sans balancer, la conjecture de Henri-Etienne et de Muret, qui se trouve d'ailleurs confirmée par l'autorité de plusieurs anciennes éditions. Il est d'autant plus certain que Séneque a voulu parler ici des Perses (auxquels tout le monde sait que les anciens donnent souvent le nom de *Medes*), que, suivant les témoignages formels de Xénophon et d'Ammien-Marcellin, les loix contre les ingrats étoient en effet très-séveres en Perse : *Leges apud eos* (Persas) *impendiò formidatae;*

cédoniens, il n'y a pas de peuple (1) chez qui l'action contre les ingrats ait eu lieu : et c'est une grande présomption contre elle. Toutes les nations de la terre sont d'accord sur les autres délits : l'homicide, l'empoisonnement, le parricide, le sacrilege sont punis diversement, mais sont punis par-tout. L'ingratitude, quoique le vice le plus commun, n'est punie nulle part, et décriée par-tout; on ne la pardonne point : mais comme il seroit difficile de fixer le châtiment d'un crime aussi incertain, on ne l'a condamné qu'à la haine, et on l'a mis au rang des délits, dont la vengeance est réservée aux dieux.

---

*inter quas diritate exsuperant latae contrà ingratos :* AMMIEN. MARCELL. *Hist. lib.* 23, *c.* 6, *p.* 296, *édit.* Gronov. *Lugd. Batav.* 1693.

Ce passage me rappelle un fait que j'ai lu dans l'ouvrage de M. Anquetil. Ce savant, à qui nous devons la traduction des anciens livres de Zoroastre, nous apprend que ce législateur des Perses condamnoit les ingrats à boire une certaine quantité d'urine de vache. *Voyez* le Zend-a-Vesta, et joignez au passage d'Ammien-Marcellin, ce que dit Xénophon, *de Cyri institut. lib.* 1, *pag.* 10, *edit.* Hutchinson, *Oxoniae*, 1727.

(1) On ne trouve en effet chez aucun peuple des loix établies contre les ingrats en général, mais les Athéniens en firent une à la sollicitation des peres, contre les enfants ingrats, et les Romains en faveur des maîtres contre les affranchis ingrats; et ces loix furent des especes de privileges que ces républicains accorderent aux uns et aux autres. *Voyez* la note de Juste-Lipse sur ce passage.

## CHAPITRE VII.

Je vois plus d'une raison, pour que ce crime ne ressortisse pas des tribunaux. D'abord le principal mérite du bienfait seroit anéanti, s'il en résultoit une action, comme en vertu d'une obligation pécuniaire, ou d'un contrat. Ce que les bienfaits ont de plus beau, c'est qu'on les accorde, dans la disposition même de les perdre; on les abandonne entiérement à la discrétion de celui qu'on oblige. Si je le cite en justice, si j'implore le juge contre lui, ce n'est plus un bienfait, c'est une créance. D'un autre côté, la reconnoissance, qui est un sentiment honnête, cesse de l'être, quand elle devient forcée. L'homme reconnoissant ne sera pas plus louable, que celui qui rend un dépôt, ou qui paie ses dettes sans se laisser assigner.

Ainsi, nous gâterions les deux plus belles vertus de l'humanité, la bienfaisance et la reconnoissance. Qu'a de beau la premiere, si elle prête, au lieu de donner? et la seconde, si elle ne s'acquitte pas volontairement, mais par nécessité? Il n'y aura plus de gloire à être reconnoissant, s'il n'y a pas de sûreté à être ingrat. Ajoutez, que pour l'exécution de cette unique loi, tous les tribunaux ne suffiroient pas; tout le monde se trouveroit demandeur, et défendeur: il n'y a personne qui n'exa-

gere (1) ses propres bienfaits, qui n'amplifie les moindres services qu'il a rendus. De plus, les matieres de jurisprudence sont circonscrites, et ne laissent pas au juge une liberté indéfinie ; aussi, quand la cause est bonne (2), on préfere un juge à un arbitre ; parce que le premier est assujetti par la forme, et renfermé dans des bornes qu'il ne peut franchir : au lieu que la conscience du second est libre et sans liens ; il peut ajouter ou retrancher à son gré, et régler la sentence, non sur le dispositif de la loi, ou d'après les regles d'une justice rigoureuse, mais sur les sentiments de l'humanité et de la compassion. L'action pour l'ingratitude, bien loin d'astreindre le juge, lui laisseroit le pouvoir le plus illimité. D'abord la nature même des bienfaits est elle-même un problême : ensuite leur importance dépendroit de la façon de voir plus ou moins favorable du juge. Il n'y a pas de loi qui spé-

(1) *Voyez* le passage d'Aristote cité par Juste-Lipse, dans sa note sur cet endroit.

(2) Conférez ici ce que dit Cicéron dans son oraison pour le comédien Roscius ( num. 4 ). Il fait très-bien sentir la différence qu'il y a entre un juge et un arbitre, dans la maniere dont ils prononcent sur la même affaire, dans les motifs qui déterminent leur jugement, et dans les regles plus ou moins séveres auxquelles leur fonction les astreint l'un et l'autre. *Voyez* encore SÉNEQUE, *de Clement. lib. 2, cap. 7*, et QUINTILIEN, *Institut. Orat. lib. 5, cap. 13, num. 5, edit.* Gesner.

cifie

cifie ce que c'est qu'un ingrat ; souvent on l'est, quoiqu'on ait acquitté le bienfait ; souvent on est reconnoissant, même sans l'avoir acquitté. Enfin il y a des cas où le juge le plus ignorant est en état de prononcer, comme dans les questions de fait, ou lorsque l'exhibition des pieces termine le différend : mais quand c'est la raison qui décide entre les parties, quand ce sont les lumieres naturelles qu'il faut consulter, quand la contestation est du ressort de la seule sagesse, on ne peut plus s'en rapporter à un de ces juges vulgaires qui ne doivent leur élévation qu'au hasard.

## CHAPITRE VIII.

Ce n'est donc pas l'ingratitude qu'on n'a pas trouvée propre à être traduite devant les tribunaux : ce sont les juges qu'on n'a pas trouvés propres à en connoître. Vous n'en serez pas surpris, en approfondissant les difficultés innombrables qui se présenteroient dans une cause de cette nature. Un homme a fait présent d'une grosse somme ; mais il étoit très-riche, mais il n'étoit point dans le cas de s'appercevoir d'une diminution dans sa fortune. Un autre a donné tout autant, mais aux dépens de son bien-être : la somme est la même, mais le bienfait ne l'est pas. Poussez encore la chose plus loin : un homme a payé pour

libérer un débiteur insolvable ; mais il n'a fait que tirer l'argent de son coffre : un autre a payé la même somme, mais il l'avoit empruntée ou sollicitée, et par-là s'étoit chargé d'une dette ou d'une reconnoissance considérable. Mettrez-vous donc sur la même ligne celui qui a obligé sans se gêner, et celui qui s'est chargé d'un bienfait pour un autre ?

Quelquefois la grandeur du présent dépend de la circonstance plutôt que de la somme. C'est un bienfait que le don d'une terre propre, par sa fertilité, à faire baisser le prix des vivres : mais c'est un bienfait aussi, qu'un pain donné à un homme qui a faim. C'est un bienfait que la donation d'une région entiere, au travers de laquelle coulent plusieurs fleuves navigables : mais c'est pareillement un bienfait d'indiquer une source à des gens dévorés par la soif, et dont le gosier desséché leur permet à peine de respirer. Comment comparer, comment peser tant de circonstances ? Il est difficile de prononcer, quand ce n'est pas la chose, mais ses effets qu'on examine. En supposant même les présents parfaitement égaux, la maniere de les faire dérange encore l'équilibre. Il m'a fait du bien, mais de mauvaise grace ; il a montré du regret de me l'avoir donné ; il m'a regardé avec plus de hauteur que de coutume ; il m'a donné si tard, que je lui aurois su meilleur gré de m'avoir refusé plutôt. Comment un juge appréciera-t-il toutes ces cir-

constances, tandis qu'il ne faut qu'un mot, un moment d'hésitation, un coup-d'œil, pour anéantir tout le mérite d'un bienfait?

## CHAPITRE IX.

Ajouterai-je qu'il y a des bienfaits qui ne doivent ce nom qu'à l'extravagance de nos desirs, et d'autres qui ne sont pas d'un ordre vulgaire, mais plus grands, avec moins d'éclat? Vous regardez comme un bienfait, de donner à un homme le droit de cité chez un peuple puissant, de lui procurer le rang de chevalier Romain, de le défendre, lorsqu'il est accusé d'un crime capital? mais lui donner des conseils salutaires; le retenir sur le penchant du crime; lui arracher le glaive dont il va se frapper; soulager son deuil par des consolations efficaces; lui ôter l'envie de suivre au tombeau ceux qu'il pleure, et le ramener à la volonté de vivre : assister un malade; épier le moment de lui faire prendre une nourriture d'où dépend sa guérison; à l'aide du vin, ranimer ses veines défaillantes, quel juge appréciera ces services? quel juge établira une juste compensation entre des bienfaits de nature toute différente? Il vous a donné une maison; mais moi je vous ai averti que la vôtre alloit vous écraser : il vous a

donné un patrimoine, et moi une planche dans votre naufrage : il a combattu et reçu des blessures pour vous ; et moi je vous ai sauvé la vie par mon silence. Quand le bienfait est présenté d'une maniere, et acquitté d'une autre, il est bien difficile d'établir l'égalité.

## CHAPITRE X.

Enfin il n'y a pas de terme fixé pour l'acquit d'un bienfait, comme pour le paiement d'une dette. Celui qui n'a pas rendu le bienfait, peut le rendre. Quel terme fixez-vous à l'ingratitude ? D'ailleurs, souvent les plus grands bienfaits n'ont pas de preuve ; ils se passent entre le bienfaiteur et celui qu'il oblige. En conclurez-vous qu'il ne faut pas faire du bien sans témoins ? Ensuite quelle peine décernerez-vous contre les ingrats ? Sera-t-elle la même, quand les bienfaits sont si divers ? sera-t-elle différente, et plus grande ou plus petite, selon la nature du bienfait ? Sera-ce une amende pécuniaire ? Mais il est des bienfaits desquels dépend la vie, et quelquefois plus que la vie. Quelle peine prononcerez-vous dans ce cas ? Sera-t-elle moindre que le bienfait ? quelle injustice ! Sera-t-elle capitale, comme lui ? quelle barbarie, d'ensanglanter les bienfaits !

## CHAPITRE XI.

MAIS, dites-vous, on a accordé des priviléges aux peres. Pourquoi les autres bienfaiteurs ne seroient-ils pas aussi dans le cas d'une faveur extraordinaire ? Je réponds qu'on a rendu sacré l'état des peres, parce qu'il importoit à la république qu'ils élevassent leurs enfants ; il falloit les encourager à prendre cette peine, à en courir les risques. On ne pouvoit leur dire, comme aux bienfaiteurs, *Choisissez des sujets dignes de vos bienfaits : si vous-êtes trompés, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes ; n'assistez que des gens qui le méritent.* Les peres ne peuvent choisir leurs enfants : ils ne peuvent que faire des vœux, ce n'est pas un affaire de discernement. Il falloit donc, par l'appât de l'autorité, les déterminer à courir ce hasard.

Une autre différence, c'est que les peres non-seulement ont fait éprouver des bienfaits, mais ils en font et ne cesseront d'en faire éprouver à leurs enfants : on n'a pas à craindre qu'ils en imposent. Pour les autres bienfaits, il faut examiner à la fois, et s'ils ont été acquittés, et s'ils ont été répandus ; au lieu que ceux-ci sont clairs et avoués. De plus, la jeunesse a besoin d'être gouvernée ; les peres sont des

especes de magistrats domestiques, à la garde desquels nous l'avons confiée. Enfin, les bienfaits de tous les peres sont du même genre, et par cette raison pouvoient être évalués une fois : mais les autres, différents entre eux, variés par leur importance et par les circonstances, ne pouvoient être soumis à une regle générale. Il y avoit plus d'équité à ne rien décider qu'à les apprécier d'une maniere uniforme.

## CHAPITRE XII.

Il y a des services qui coûtent beaucoup au bienfaiteur ; d'autres qui, sans lui rien coûter, sont de la plus grande importance pour celui qu'il oblige. Quelques services sont rendus à des amis, et d'autres à des inconnus. Quand le présent seroit le même, le mérite est plus grand, si l'on oblige un homme qu'on ne connoît que par le bien qu'on lui fait. L'un fournit les besoins ; l'autre, les agréments de la vie ; celui-là, des consolations dans l'infortune. Il est des gens pour qui rien n'est plus doux ni plus important, que de trouver un appui dans leur malheur : d'autres aiment mieux qu'on travaille à leur élévation qu'à leur sauver la vie ; d'autres enfin se croient plus obligés à celui qui leur sauve la vie, qu'à

celui qui leur sauve l'honneur. Tous ces bienfaits seront plus ou moins grands, suivant que le juge penchera plus de l'un ou de l'autre côté. D'ailleurs, c'est moi qui choisis mon créancier : mais souvent j'éprouve un bienfait, contre mon gré ; je me trouve lié à mon insu. Que faire ? Appellerez-vous ingrat, un homme qui a été chargé d'un bienfait, sans sa participation, et qui l'eût refusé, s'il eût pu le prévoir ? N'appellerez-vous pas ingrat celui qui, l'ayant accepté de façon ou d'autre, n'en a pas été reconnoissant ?

## CHAPITRE XIII.

Un homme m'a rendu un service ; mais ensuite il m'a fait une injure : cet unique bienfait m'oblige-t-il de supporter toutes ses injures ? ou suis-je dispensé de la reconnoissance, parce que le bienfait a été détruit par l'injure subséquente ? De plus, comment décider lequel des deux l'emporte, du service ou de l'offense ? un jour entier ne suffiroit pas pour entrer dans les détails de tant de difficultés. Mais, direz-vous, c'est ralentir la bienfaisance, que de ne pas donner le droit de revendiquer ses bienfaits, et de ne pas punir l'ingratitude. D'un autre côté, songez que l'on sera moins disposé à recevoir des bienfaits, s'ils exposent

à comparoître pour plaider sa cause, et s'ils jettent l'innocence même dans l'inquiétude. Ajoutez que par-là même on sera moins porté à faire du bien ; on n'aime pas à obliger un homme malgré lui ; mais si l'on n'a pas d'autres motifs, que la bonté de son cœur, et les charmes d'une bonne action, on donnera plus volontiers, même en abandonnant le retour à la volonté du débiteur. La gloire d'un bienfait diminue à proportion des précautions que l'on prend pour en être payé.

## CHAPITRE XIV.

Il y aura moins de bienfaits ; mais ils seront plus sinceres : et quel mal de bannir la légéreté de la bienfaisance ? Le but des législateurs, en ne portant aucune loi sur cette matiere, étoit qu'on donnât avec plus de circonspection, qu'on choisît avec plus de prudence des sujets dignes d'être obligés. Je le répete, songez bien à qui vous donnez ; vu qu'il n'y aura plus pour vous d'action, plus rien à répéter. Quel secours attendez-vous des juges ? nulle loi ne vous rétablira dans votre premier état. Ne comptez que sur la bonne foi de l'obligé : voilà le seul moyen de conserver aux bienfaits leur noblesse et leur magnificence ; ce seroit les souiller, que d'en faire une matiere de procès. *Rendez ce*

*que vous devez*, est une expression dictée par la justice, et fondée sur le droit des gens. Mais cette façon de parler est très-honteuse en matiere de bienfaisance. *Rendez !* que voulez-vous qu'il rende : la vie qu'il a reçue ? l'honneur, la sécurité, la santé ? ces dettes sont trop grandes pour pouvoir être acquittées. Rendez au moins l'équivalent. Mais voilà précisément ce que je disois : la bienfaisance perd toute sa dignité, dès qu'elle devient un objet de commerce. N'excitons pas les cœurs des hommes à l'avarice, au mécontentement, à la discorde ; ils n'y sont déjà que trop portés : opposons-nous-y plutôt de tout notre pouvoir, et retranchons des occasions qu'on ne cherche que trop.

## CHAPITRE XV.

Et plût à dieu que nous puissions persuader aux hommes, de ne recevoir le paiement même de leurs dettes pécuniaires, que comme une restitution volontaire ! Plût à dieu que nulle stipulation n'obligeât le vendeur à l'acheteur ! qu'on ne fût plus obligé de sceller les pactes et les conventions sous l'empreinte des cachets, et qu'on les mît sous la sauve-garde de la bonne-foi et de l'équité ! mais on a préféré la nécessité à l'honnêteté ; l'on a mieux aimé contrain-

dre la probité, que de s'en rapporter à elle. Des deux côtés on appelle des témoins : il faut des contrats, des notaires, des signatures multipliées : on ne se contente pas de la parole d'un homme, on veut le lier par sa propre signature : aveu trop humiliant de la mauvaise foi et de la dépravation générale ! on s'en fie plus à nos cachets qu'à nos cœurs. Pourquoi l'intervention de ces magistrats ? pourquoi cette empreinte de leurs sceaux ? c'est de peur que tel homme ne nie avoir reçu ce qu'en effet il a reçu. Ce sont donc des personnages incorruptibles, des organes de la vérité ? hélas! on ne leur prête à eux-mêmes de l'argent qu'avec les mêmes formalités. Eh ! n'eût-il pas été plus honnête de laisser quelques scélérats violer leur foi, que de soupçonner tous les hommes de perfidie ? La seule chose qui manque à l'avarice, c'est de ne plus accorder les bienfaits sans garantie. La bienfaisance est l'attribut des ames nobles et généreuses : répandre des bienfaits, c'est imiter les dieux ; en poursuivre le paiement, c'est ressembler aux usuriers. Pourquoi, sous prétexte de sûreté, rabaisser les bienfaiteurs à la classe la plus vile de l'humanité ?

## CHAPITRE XVI.

Mais il y aura plus d'ingrats, s'il n'y a pas d'actions contr'eux ? Au contraire, il y en aura moins, vu que les bienfaits seront distribués avec plus de discernement. D'ailleurs, il y auroit du danger à donner cette notoriété à la multitude des ingrats. La honte diminueroit à mesure que croîtroit le nombre des coupables : un vice général cesse d'être un opprobre. Quelle femme rougit aujourd'hui du divorce, depuis que les femmes de la premiere qualité ne comptent plus leurs années par les noms des consuls, mais par ceux de leurs maris. Le divorce est le but du mariage, et le mariage celui du divorce : on en craignit l'éclat, tant qu'il fut rare ; et comme aujourd'hui les registres sont remplis de divorces, à force d'en entendre parler, on s'y est apprivoisé.

Quelle femme rougit aujourd'hui de l'adultere, depuis qu'on en est venu au point de ne plus se marier que pour rendre l'adultere plus piquant ? La chasteté n'est aujourd'hui le partage que de la laideur. Où trouverez-vous une femme assez délaissée, ou d'assez mauvais goût, pour se contenter de deux amants ? Il faut que toutes les heures de la journée soient partagées entre un pareil nombre d'adulteres, et que le

jour entier ne suffise pas pour tous : il faut se faire porter chez un amant, et passer la nuit chez l'autre. C'est être d'une simplicité digne du vieux temps, que d'ignorer que l'adultere, avec un seul amant, n'est plus qu'un mariage ordinaire. Comme la multitude de ces crimes si communs en a dissipé la honte, ce seroit de même multiplier et enhardir les ingrats, que de les mettre dans le cas de se compter.

## CHAPITRE XVII.

Quoi ! l'ingratitude demeurera donc impunie ? Eh ! l'impiété, l'avarice, l'envie, la colere, la cruauté ne le sont-elles pas ? Regardez-vous comme impunis des vices odieux à tout le monde ? connoissez-vous un supplice plus rigoureux que la haine générale ? Le châtiment de l'ingrat, c'est de n'oser recevoir un bienfait de personne, de n'oser rien donner à d'autres, d'être ou de se croire l'objet de tous les regards ; d'avoir perdu le sentiment si doux de la vertu. Eh quoi ! vous appellez malheureux celui dont les yeux sont viciés, dont les oreilles sont obstruées par quelque maladie ; et vous ne donnerez pas le même nom à celui qui a perdu le sentiment des bienfaits ! Il redoute les dieux témoins de l'ingratitude ; il est tourmenté, oppressé par la conscience du bien-

fait qu'il veut étouffer au-dedans de lui-même. Enfin, comme je le disois, c'est une assez grande peine pour lui de perdre la plus agréable des jouissances. L'homme reconnoissant, au contraire, goûte une volupté constante et soutenue; il est encore plus sensible à la disposition du bienfaiteur, qu'à la chose même qu'il en a reçue. L'ingrat ne jouit qu'une seule fois du bienfait, l'homme reconnoissant en jouit toujours. Comparons leur extérieur; l'un a le visage triste, inquiet, tel que doit l'avoir un faussaire, un perfide qui ne rend ni à ses parents, ni à ses pédagogues, ni à ses instituteurs l'honneur qu'il leur doit. La gaieté et l'allégresse animent les traits du second : il épie l'occasion de montrer du retour; et cette disposition même est pour lui une source de joie; il ne cherche pas à dissiper, mais à s'acquitter avec usure, non-seulement envers ses parents et ses amis, mais envers ses inférieurs : dans les services même qu'il reçoit de ses esclaves, il considere moins la personne que la chose.

## CHAPITRE XVIII.

Cependant il y a eu des philosophes, entre-autres Hecaton, qui ont mis en problême, si un esclave pouvoit être le bienfaiteur de son maître. Ils distinguent entre les bienfaits les

devoirs et les fonctions. Ils appellent bienfaits les services d'un étranger ; et par étranger ils entendent celui qui pouvoit, sans blâme, se dispenser de les rendre. Les devoirs sont ceux d'un fils envers son pere, d'une femme envers son mari, de toutes les personnes, en un mot, que la nature (1) a liées à notre sort, et qu'elle oblige de veiller à notre sûreté. Les fonctions se disent d'un esclave que sa condition a mis dans le cas de ne prétendre jamais à la reconnoissance de son supérieur, quelque chose qu'il fasse pour lui . . . . . (2).

De plus, ceux qui prétendent qu'un esclave ne peut jamais être le bienfaiteur de son maître, oublient les droits de l'humanité : c'est la disposition, et non l'état, qui caractérise les bienfaits. La vertu n'est interdite à personne, elle

(1) L'expression employée ici par Séneque, mérite d'être remarquée. Le texte porte : *quas necessitudo suscitat.* Les latins, dit Ælius Gallus, appelloient nécessaires, *necessarii*, les parents et les alliés auxquels nous sommes nécessairement obligés de rendre des services et des devoirs que les autres n'ont pas le droit d'attendre, ni d'exiger de nous. *Necessarii sunt, ut Gallus Ælius ait, qui aut cognati, aut adfines sunt, in quos necessaria officia conferuntur, praeter cacteros :* apud Pomp. Festum ; *de verb. signific.* voce *Necessarii.* Cornelius Fronto ajoute à nos parents et à nos alliés, ceux qui ont pris soin de notre éducation, et nos amis. *Necessitudo est vel sanguinis, vel meritorum, cum praeceptoribus, cum amicis.*

(2) Il y a ici une lacune dans le texte.

ouvre les bras à tout le monde, elle reçoit tous les hommes, elle les invite tous, libres, affranchis, esclaves, rois, exilés : elle ne choisit point de préférence les palais et les fortunes immenses ; elle prend l'homme tout nud. Eh ! quelle assurance nous resteroit donc contre les coups du sort ; que pourroit-on se promettre de grand, si la vertu même changeoit au gré de la fortune ? Si un esclave ne peut être le bienfaiteur de son maître, un sujet ne peut l'être non plus de son roi, ni un soldat de son général. Qu'importe l'autorité à laquelle on est soumis, si la plus absolue devient un obstacle à la bienfaisance ? Si la nécessité et la crainte du dernier supplice ôtent à l'esclave le mérite de la bienfaisance ; l'obstacle est le même pour le sujet et le soldat, puisque, sous des noms différents, ils sont soumis au même pouvoir. Cependant on fait éprouver des bienfaits à ses souverains et à ses généraux : on peut donc en faire éprouver à ses maîtres.

Un esclave peut être juste, courageux, magnanime ; dès-lors il peut exercer la bienfaisance, qui est aussi un effet de la vertu. Il est si vrai qu'un esclave peut faire du bien à son maître, qu'il y a des maîtres qui doivent tout leur bien-être à leurs esclaves. Enfin, on ne doute pas qu'un esclave ne puisse faire du bien à d'autres ; pourquoi n'en feroit-il pas à son maître ?

## CHAPITRE XIX.

C'EST, dit-on, qu'un esclave ne devient pas le créancier de son maître, lors même qu'il lui prête de l'argent. D'ailleurs, il lui rend tous les jours des services ; il l'accompagne dans ses voyages ; il le soigne dans ses maladies ; il se sacrifie entiérement pour lui : cependant tous ces services, qui, de la part d'un autre, seroient appellés bienfaits, ne sont que des fonctions ou des devoirs de la part d'un esclave. En effet, le nom de bienfait ne se donne qu'aux services qu'on a rendus lorsqu'on étoit libre de ne les pas rendre : or, un esclave n'a pas le pouvoir de refuser ses services ; il n'oblige donc pas son maître, il ne fait que lui obéir ; il ne peut se faire un mérite d'une action, qu'il ne dépendoit point de lui de ne pas faire.

En supposant avec vous cette nécessité, j'ai encore gain de cause, et je vous produirai mille circonstances où l'esclave est libre. En attendant, répondez-moi : si je vous montre un esclave qui combat pour la conservation de son maître, au mépris de la sienne ; qui, percé de mille coups, répand pour lui tout son sang ; qui prolonge exprès sa mort, pour lui laisser le temps de s'échapper : nierez-vous que ce soit là un bienfait, quoique de la part d'un esclave? Si je vous en cite un autre que les promesses

d'un

d'un tyran, ni ses menaces, ni ses supplices ne peuvent contraindre à découvrir la retraite de son maître; qui déroute, autant qu'il peut, tous les soupçons; qui fait à la fidélité le sacrifice de sa propre vie : refuserez-vous à cette action le titre de bienfait, parce qu'un esclave en est l'auteur ? Au contraire, le bienfait n'est-il pas d'autant plus grand, que les exemples de vertu sont plus rares de la part des esclaves ? Si toute autorité déplaît, si tout joug paroît onéreux, quelle reconnoissance ne doit-on pas à celui en qui l'attachement pour son maître a triomphé de la haine pour la servitude ? Au-lieu donc de dire, ce n'est pas un bienfait, parce qu'un esclave en est l'auteur, disons : c'est un bienfait d'autant plus grand, que la servitude même n'y a pas mis d'obstacle.

## CHAPITRE XX.

On se trompe, si l'on croit que l'esprit de servitude s'empare de l'homme tout entier; la meilleure partie de lui-même en est exempte. Les corps sont soumis aux maîtres; mais l'ame demeure toujours maîtresse d'elle-même : cette ame si libre, si indépendante, que les biens mêmes du corps ne peuvent l'empêcher de prendre son essor, de se livrer aux méditations les

plus sublimes, de s'élancer dans l'immensité au milieu des corps célestes. C'est donc le corps seul que la fortune livre aux maîtres ; c'est le corps qu'ils achetent et qu'ils vendent : l'ame ne peut être mise en esclavage ; tous ses actes sont libres : en effet, nous ne pouvons tout ordonner à nos esclaves ; ils ne sont pas obligés de nous obéir en tout. Ils n'exécuteront pas des ordres contraires au bien public, ils ne prêteront point leurs bras à un crime.

## CHAPITRE XXI.

Il est des actions que les loix n'ordonnent et ne défendent pas aux esclaves : elles peuvent servir de matiere à leur bienfaisance. Tant qu'ils ne font qu'exécuter ce qu'on exige d'eux, c'est une fonction ou un devoir ; s'ils l'excedent, c'est un bienfait, ils prennent alors les sentiments d'un ami. Il y a des dons qu'un maître ne peut se dispenser de faire à ses esclaves, comme la nourriture et le vêtement ; ce ne sont pas là des bienfaits. Mais s'il a pour eux des attentions particulieres, s'il leur donne une éducation honnête ; s'il les instruit dans les arts qu'on enseigne aux citoyens ; voilà des bienfaits. Il en est de même des esclaves : celles de leurs actions qui excedent les bornes de leurs fonctions, qui sont volontaires et non

forcées, sont des bienfaits, pourvu qu'elles soient assez importantes pour mériter ce nom, si elles venoient d'une autre part.

## CHAPITRE XXII.

Un esclave, suivant la définition de Chrysippe, est un mercenaire perpétuel. De même donc qu'un mercenaire devient bienfaiteur, quand il fait plus que l'ouvrage pour lequel il s'est loué ; de même un esclave qui, par attachement pour son maître, passe les bornes de sa condition, qui forme une entreprise généreuse et capable de faire honneur à un homme plus heureusement né, qui surpasse même les espérances de son maître ; un tel esclave est vraiment un bienfaiteur domestique. Nous nous emportons contre nos esclaves, quand ils font moins que ce qu'ils doivent ; vous paroît-il juste de ne pas leur savoir gré, quand ils font davantage ? Dans quel cas les actions des esclaves ne sont-elles pas des bienfaits ? C'est quand on peut dire : eh bien ! s'il ne l'eût pas voulu, je l'y aurois bien forcé. Mais quand il a fait ce qu'il étoit libre de ne pas vouloir, il faut le louer de sa bonne volonté. Ce sont deux choses contraires, que les bienfaits et les injures. Un esclave peut faire du bien à son maître, s'il peut en recevoir une injure ; or,

il y a un juge commis pour connoître des injures des maîtres envers leurs esclaves, pour réprimer leur cruauté, leur brutalité, leur avarice. Quoi ! dira-t-on, un maître recevoir un bienfait de son esclave ? C'est un homme qui en reçoit un d'un autre homme : enfin l'esclave a fait ce qui dépendoit de lui ; il a fait du bien à son maître : il ne tient qu'à vous de ne pas recevoir d'un esclave ; mais où est l'homme assez grand, pour que la fortune ne le mette pas dans le cas d'avoir besoin même des plus petits ? Je vais vous rapporter des traits de bienfaisance de différente espece, et même de nature totalement opposée : ici c'est un esclave qui donne la vie à son maître ; là c'en est un qui lui donne la mort : celui-ci le sauve, lorsqu'il étoit prêt à périr (1), et si c'est trop peu, en périssant lui-même : celui-là aide son maître à mourir ; un autre lui donne (2) le change.

(1) *Voyez* le chapitre suivant, vers la fin.

(2) *Voyez* ci-après, chap. 24.

## CHAPITRE XXIII.

CLAUDIUS QUADRIGARIUS (1) rapporte dans le dix-huitieme livre de ses annales, qu'au siege de Grumentum (2), lorsqu'il n'y avoit plus d'espérance de la défendre, deux esclaves passerent du côté des ennemis, dont ils furent bien accueillis. La ville étant prise, pendant que le vainqueur parcouroit toutes les rues, ces esclaves prirent les devants, et, par des chemins qu'ils connoissoient, se rendirent à la maison où ils avoient servi. Ils en tirerent leur maîtresse qu'ils firent marcher devant eux; et répondirent aux questions qu'on leur faisoit, que c'étoit leur maîtresse, une femme cruelle, qu'ils menoient au supplice. Après l'avoir conduite hors de la ville, ils la cacherent avec le plus grand soin, jusqu'à ce que la fureur de l'ennemi fût appaisée. Quand le soldat, rassasié de meurtre, eut repris les mœurs romai-

(1) Cet historien, dont les ouvrages sont perdus, est encore cité par notre auteur, dans son Traité de la *Clémence*, liv. 1, ch. 9. Aulu-Gelle en fait mention, liv. 5, ch. 4, et liv. 13, ch. 28.

(2) Grumentum étoit une ville d'Italie, située dans la Lucanie. On présume que le siege dont il s'agit ici, se fit durant la guerre des alliés. *Voyez Florus, liv.* III, *chap.* 18.

nes, les esclaves reprirent aussi leur premier état, et se remirent dans l'esclavage de leur maîtresse, qui affranchit aussitôt l'un et l'autre. Elle ne fut pas humiliée de devoir la vie à des malheureux sur qui elle avoit eu le droit de vie et de mort : elle dut même en être d'autant plus flattée, que, sauvée d'une autre maniere, ce n'eût été qu'un acte de bonté ordinaire ; au lieu qu'elle acquit par-là de la célébrité, et devint pour deux villes un beau sujet d'entretien, et un exemple remarquable. Au milieu de la confusion d'une ville prise d'assaut, dans un temps où chacun ne pensoit qu'à sa propre sûreté, elle fut abandonnée de tous, excepté de deux transfuges. Mais, pour montrer les sentiments qui leur avoient inspiré la premiere désertion, ils quitterent le vainqueur pour leur maîtresse captive, en consentant même à passer pour des parricides. En effet, ce qu'il y a de plus noble dans leur bienfait, c'est que, pour sauver la vie à leur maîtresse, ils laisserent croire qu'ils la lui avoient ôtée. Soyez sûr que ce n'est pas un sentiment servile, qui fait acheter une bonne action, en se faisant passer pour criminel.

C. Vettius, préteur des Marses, étoit conduit prisonnier à Rome; un de ses esclaves tira l'épée du soldat qui le conduisoit, et commença par tuer son maître ; ensuite il dit : *Voilà mon maître affranchi, il est temps que je songe à moi*, et se perça d'un seul coup. Citez-moi

quelqu'un qui ait plus noblement sauvé son maître.

## CHAPITRE XXIV.

DOMITIUS étoit assiégé par César à (1) Corfinium : il ordonna à son médecin, qui étoit un de ses esclaves, de lui donner du poison ; voyant qu'il hésitoit, *Pourquoi différer*, dit-il, *comme si tu étois le maître, c'est les armes à la main que je te demande la mort.* L'esclave promit d'obéir, et lui donna un breuvage innocent qui l'assoupit. Ensuite il alla trouver son fils ; *Gardez-moi*, lui dit-il, *jusqu'à ce que l'événement vous apprenne si j'ai empoisonné votre pere.* Domitius vécut et reçut la vie de César ; mais c'étoit son esclave qui la lui avoit donnée le premier.

(1) Corfinium, ancienne ville d'Italie, qui appartenoit à la nation des Péligniens, alliés des Samnites ; elle étoit dans le voisinage de Sulmone, au pied de l'Appennin, du côté de la mer Adriatique. Lucius Domitius, qui étoit dans le parti de Pompée, défendit cette ville contre César.

## CHAPITRE XXV.

DANS la guerre civile, un esclave, après avoir caché son maître, qui étoit du nombre des proscrits, s'orna de ses anneaux, se revêtit de ses habits, et se présenta aux émissaires, leur disant qu'il ne demandoit point de grace, qu'ils pouvoient exécuter leurs ordres : ensuite il présenta la gorge. Quelle vertu, de mourir pour son maître, dans un temps où le comble de la fidélité étoit de ne pas le livrer à la mort ; de se montrer compatissant, malgré la cruauté générale ; fidele, malgré l'infidélité universelle ; et quand la trahison étoit encouragée par les plus grandes récompenses, de ne pas desirer d'autre prix de son attachement que la mort !

## CHAPITRE XXVI.

JE n'omettrai pas non plus les exemples de notre siecle. Sous l'empire de Tibere, rien de plus fréquent et de plus général, que la fureur des délations, plus funeste mille fois à la ville pendant la paix, que toutes les guerres civiles ensemble. On épioit les discours de l'ivresse, on profitoit des aveux naïfs de la gaieté ;

il n'y avoit plus de sûreté ; le moindre prétexte suffisoit à la barbarie : le sort même des accusés n'excitoit plus la curiosité, parce qu'il étoit toujours le même. Paulus, ancien préteur, assistoit à un festin, ayant à son doigt le portrait de César sur une pierre gravée. Il y auroit de la petitesse à chercher un détour, pour dire qu'il alla à la garde-robe. Maron, fameux délateur de ce temps-là, le suivit des yeux ; mais l'esclave de Paulus le tira du piege, où l'ivresse l'alloit faire tomber, en lui ôtant son anneau ; et pendant que Maron prenoit les convives à témoin, que le portrait de l'empereur avoit été porté dans un lieu obscene, et dressoit déjà son procès-verbal, l'esclave montra l'anneau dans sa main. Si quelqu'un peut donner à l'un le nom d'esclave, il pourra donner celui de convive à l'autre.

## CHAPITRE XXVII.

Sous l'empire d'Auguste, les discours ne mettoient pas encore la vie en danger ; mais ils ne laissoient pas de compromettre. Rufus, de l'ordre des sénateurs, avoit paru souhaiter, dans un souper, qu'Auguste ne revînt pas sain et sauf d'un voyage dont il faisoit les préparatifs, ajoutant que les taureaux et les veaux faisoient le même vœu. Ce propos fut écouté

attentivement par quelques convives. Le lendemain de grand matin, l'esclave qui avoit été à ses pieds lui rend compte des discours que l'ivresse lui avoit fait tenir la veille ; il l'exhorte à prévenir César, en se dénonçant lui-même. Rufus, sur cet avis, se présentant à l'empereur, comme il descendoit de son palais, lui dit qu'il avoit perdu la raison la veille ; proteste qu'il desiroit que le mal qu'il lui avoit souhaité, retombât plutôt sur lui et sur ses enfants ; le conjure de lui pardonner et de lui rendre ses bonnes graces. César l'ayant assuré qu'il y consentoit : mais, répondit Rufus, on ne croira jamais que vous m'ayez pardonné, si vous ne m'accordez quelque bienfait, et il lui demande une somme capable de contenter un courtisan en faveur. César, en la lui accordant, lui dit : *Je prendrai garde, pour mon intérêt, de ne jamais me fâcher contre vous.* Il est beau à Auguste d'avoir pardonné, d'avoir joint la libéralité à la clémence. Tous ceux qui liront ce trait, ne pourront s'empêcher de louer l'empereur ; mais ce ne sera qu'après avoir loué l'esclave. Vous ajouterai-je qu'il fut récompensé par l'affranchissement ? il ne fut pourtant pas gratuit ; César avoit payé sa liberté.

## CHAPITRE XXVIII.

PEUT-ON douter, après tant d'exemples, qu'un maître ne reçoive quelquefois des bienfaits de son esclave? Pourquoi sera-ce la personne qui avilira l'action, et non l'action qui annoblira la personne? Nous sommes tous formés des mêmes principes, tous descendus d'une origine commune. On n'est plus noble qu'un autre, que quand on a plus de vertus et de talents. Tous ces hommes dont les vestibules sont ornés de portraits, d'une longue suite de noms, de longues généalogies, ont plutôt de l'illustration que de la noblesse. Nous n'avons qu'un seul pere, c'est le monde : voilà l'origine commune à laquelle il faut remonter par des degrés plus ou moins brillants. Ne vous en laissez pas imposer par ces gens qui, dans le catalogue de leurs ancêtres, mettent un dieu par-tout où il leur manque un nom illustre. Ne méprisez pas un homme, pour n'avoir autour de lui que des noms vulgaires et peu favorisés de la fortune. Soit que vous ne voyez devant vous que des affranchis, ou des esclaves, ou des étrangers, n'en ayez pas moins de fierté; franchissez d'un saut hardi cet intervalle humiliant; vous trouverez au bout la vraie noblesse.

Pourquoi l'orgueil nous gonfleroit-il au point

de rougir d'avoir un esclave pour bienfaiteur, et d'oublier le service, pour ne songer qu'à l'état de la personne ? Oses-tu donner à quelqu'un le nom d'esclave, toi qui es l'esclave de la débauche, de la gourmandise, d'un adultere, ou plutôt de toutes les prostituées ? Tu oses traiter quelqu'un d'esclave ! Mais où te traînent ces porteurs ? où menent-ils de porte en porte ta litiere ? où te conduisent ces esclaves vêtus de l'uniforme militaire le plus éclatant ? à la loge de quelque portier, aux jardins de quelque esclave subalterne ? et tu prétends que ton esclave ne sauroit être ton bienfaiteur, toi, pour qui les embrassades de l'esclave d'autrui sont des bienfaits ? Quelle inconséquence ! tu méprises les esclaves, et tu leur fais la cour : fier et impérieux dans ta maison, vil et bas au-dehors, tour-à-tour méprisant et méprisé. Il n'est pas d'ames plus abjectes que celles qui s'énorgueillissent le plus ; il n'est point d'hommes plus disposés à opprimer les autres, que ceux qui ont appris à faire des outrages, à force d'en recevoir.

## CHAPITRE XXIX.

J'AI cru cette excursion nécessaire, pour rabattre l'orgueil des adorateurs de la fortune : j'ai commencé par rétablir les esclaves dans leurs droits au titre de bienfaiteurs ; je vais aussi les rendre aux enfants. En effet, on demande si les enfants peuvent quelquefois faire éprouver à leurs parents des bienfaits plus grands que ceux qu'ils en ont reçus. On convient que souvent des fils ont été plus grands et plus puissants que leurs peres : on convient encore que souvent ils ont été plus vertueux ; d'où il résulte qu'ils peuvent surpasser leurs peres en bienfaits, ayant et une fortune plus ample, et des dispositions plus vertueuses.

Quelque chose qu'un fils donne à son pere, dit-on, c'est toujours moins qu'il n'a reçu, vu que la faculté même de donner, il la doit à son pere. Ainsi, jamais le pere ne peut être surpassé en bienfaits, puisque sa défaite même seroit un bienfait de sa part. Je réponds d'abord qu'il est des choses plus grandes que celles dont elles tirent leur origine ; et de ce que l'une eût pu s'accroître, si elle n'avoit dû son commencement à l'autre, il ne s'ensuit pas que la premiere ne puisse aller plus loin que la seconde. Il n'y a pas de production naturelle qui ne surpasse ses principes d'un grand

nombre de degrés. Les éléments sont la cause de toutes les agrégations ; et néanmoins ils sont les plus petites parties des corps qui en sont formés. Regardez le Rhin, l'Euphrate, les fleuves les plus célebres ; que sont-ils, si vous les prenez à leur source ? Cette masse d'eaux, qui les rend redoutables et fameux, c'est dans leurs cours qu'ils l'ont acquise. Retranchez les racines, les forêts ne s'éleveront plus, les montagnes ne seront plus couronnées. Regardez ces troncs énormes, dont la cîme va se perdre dans les airs, dont les rameaux s'étendent au loin ; qu'est, en comparaison d'eux, l'espace qu'occupent les fibres déliées des racines? Nos temples, les murs de nos villes ne s'élevent que sur l'appui de leurs fondations ; et cependant la base de tout l'ouvrage est invisible. Il en est de même de tout le reste : les progrès sont toujours supérieurs aux commencements. Je n'aurois pu rien acquérir, si les bienfaits de mes parents ne m'en eussent rendu capable ; mais il ne s'ensuit pas que ce que j'ai acquis, soit moindre que la chose sans laquelle je n'aurois pu acquérir. Si une nourrice n'eût élévé mon enfance, mon bras et ma raison n'eussent pu rien exécuter ; je ne serois point parvenu à la renommée à laquelle m'ont conduit mes actions civiles et militaires. Mettrez-vous pour cela les services de ma nourrice au-dessus des plus grands bienfaits ? cependant il m'eût été tout aussi impossible de m'avancer

sans les soins de ma nourrice, que sans les bienfaits de mon pere.

## CHAPITRE XXX.

Si c'est à l'auteur de mon existence que je dois tout ce que je puis faire, songez que ce n'est pas à mon pere, ni même à mon aïeul, que j'aurai cette obligation. Il y aura toujours une origine ultérieure d'où la suivante sera dérivée : or, on ne dira pas que je doive plus à des ancêtres inconnus, et dont la mémoire est entierement effacée, qu'à mon propre pere. Cependant je leur dois plus, puisque mon pere lui-même tenoit de mes ancêtres le pouvoir de me donner le jour. Tout ce que j'ai fait pour mon pere, n'est rien au prix de son bienfait, parce que je ne serois pas, s'il ne m'eût engendré. Cela posé, je ne pourrai non plus m'acquitter jamais envers le médecin qui a tiré mon pere des portes de la mort; puisqu'il ne m'eût pas fait naître s'il n'eût été guéri. Ne vaudroit-il pas mieux examiner si ce que j'ai fait m'appartient en propre, découle de ma propre énergie, est un pur acte de ma volonté? Pesez en lui-même le bienfait de ma naissance, vous verrez qu'il se réduit à bien peu de chose; que c'est un avantage très-douteux, qu'il est une source de maux comme de biens. La naissance est, sans doute, le pre-

mier degré qui mene à tout; mais pour être le premier, il n'est pas le plus grand. J'ai sauvé la vie de mon pere, je l'ai élevé au faîte des honneurs, je l'ai placé au premier rang dans sa patrie; non-seulement je l'ai illustré par mes actions, mais encore je lui ai fourni des moyens sûrs et faciles de mériter de la gloire par les siennes; j'ai accumulé sur lui les honneurs, les richesses, tous les avantages les plus enviés des mortels; élevé moi-même au-dessus de tous, je me suis placé au-dessous de lui. Venez maintenant me dire: vous devez à votre pere d'avoir pu faire tout cela. Je vous répondrai, sans doute, s'il suffit de naître pour faire de pareilles actions; mais si vivre n'est que la moindre des choses nécessaires pour bien vivre; si vous ne m'avez donné qu'un bien que je partage avec les bêtes féroces, avec les animaux les plus chetifs, et même les plus immondes; ne vous attribuez pas un mérite dont votre bienfait n'est pas la cause, quoiqu'il en soit le moyen. Supposons que je vous aie rendu la vie pour celle que vous m'avez donnée; je l'emporte sur vous, vu que je vous ai fait éprouver un bienfait dont nous sentions l'un et l'autre le prix; vu que je ne vous ai pas donné la vie pour mon plaisir, ou du moins par mon plaisir; vu que conserver la vie est une chose plus agréable que de la recevoir, parce que c'est un moindre mal de mourir avant d'avoir pu craindre la mort.

CHAPITRE

## CHAPITRE XXXI.

QUAND je vous ai donné la vie, vous étiez à portée d'en jouir sur-le-champ : quand je l'ai reçue de vous, j'ignorois si je vivois. J'ai donné la vie à un homme prêt à mourir ; vous l'avez donnée à un être destiné à mourir. Je vous ai donné une vie complette, à laquelle rien ne manquoit ; vous n'avez mis au monde qu'une machine dépourvue de raison, à charge aux autres. Voulez-vous savoir combien une vie pareille est un bienfait modique ? vous n'aviez qu'à m'exposer, et pour-lors c'eût été une injure de m'avoir engendré. C'est donc un chetif bienfait, que la cohabitation du mari et de la femme, s'il ne se joint des accessoires à ce commencement de bienfait ; s'il n'est, pour ainsi dire, ratifié par d'autres services. Le bien n'est pas de vivre, mais de bien vivre. Je vis bien, dites-vous ; mais je pouvois mal vivre. Ainsi la seule chose que je tiens de vous, c'est de vivre. Si vous vous prévalez de m'avoir donné une vie dénuée de secours et de raison ; si vous me la vantez comme un grand bien, songez que cet avantage est celui des mouches et des vers. Enfin, pour ne parler que des arts dont l'étude a dirigé le cours de ma vie, je vous ai restitué plus que je n'avois reçu : vous m'aviez donné un être ignorant et grossier ;

et moi je vous ai rendu un fils tel que vous seriez charmé de l'avoir engendré.

## CHAPITRE XXXII.

Mon pere m'a nourri : si j'en fais autant, je lui rends plus qu'il ne m'a donné ; parce que non-seulement il est nourri, mais il l'est par son fils ; il jouit encore plus de ma disposition que de la chose même : au-lieu que les aliments qu'il m'a donnés n'ont pas été plus loin que mon corps. Mais si un fils a fait d'assez grands progrès pour être connu dans le monde entier, par son éloquence, sa justice, ses exploits militaires ; s'il environne son pere du bruit de sa renommée ; si, par son éclat, il dissipe l'obscurité de sa naissance ; n'a-t-il pas rendu à ses parents un service inestimable ? Qui connoîtroit aujourd'hui Ariston et Gryllus, sans leurs fils Xénophon et Platon ? Le nom de Socrate ne laissera jamais mourir celui de Sophronisque. Je n'aurois jamais fini l'énumération des peres qui ne doivent l'immortalité qu'à la vertu de leurs enfants. Lequel, à votre avis, fut le bienfaiteur, ou du pere d'Agrippa, qui n'est pas même connu depuis son fils, ou d'Agrippa décoré d'une couronne navale, exemple unique de cette espece de décoration militaire ; d'Agrippa qui, par la mul-

titude d'édifices dont il embellit la ville, surpassa la magnificence des siecles précédents, sans pouvoir être surpassé dans la suite ? Lequel fut le bienfaiteur, ou d'Auguste, ou d'Octave, quoiqu'éclipsé par le pere adoptif de son fils ? Quelle jouissance pour lui, s'il eût vu ce fils, après les horreurs des guerres civiles, jetter les fondements d'une paix solide ! sans doute il n'eût pas reconnu son propre ouvrage ; en se repliant sur lui-même, il n'auroit pu concevoir qu'un pareil héros fût né dans sa maison.

Je ne passerai pas en revue mille autres peres, que l'oubli eût déjà dévorés, si la gloire de leur fils ne les eût tirés des ténebres, et ne les retenoit encore au grand jour. D'ailleurs, il n'est pas question d'examiner si quelques fils ont plus rendu à leurs peres qu'ils n'en avoient reçu, mais si la chose est possible. Quand même les exemples que j'ai cités ne seroient pas satisfaisants, ou n'auroient pas une prépondérance assez marquée sur le bienfait de la vie ; la nature peut enfanter ce que les siecles n'ont pas encore produit. Si des bienfaits isolés ne peuvent l'emporter sur ceux des peres ; à force de les accumuler, ils feront enfin pencher la balance.

## CHAPITRE XXXIII.

SCIPION sauva son pere dans une bataille : à peine revêtu de la robe prétexte, il poussa son cheval au milieu des ennemis. C'étoit peu d'avoir bravé, pour arriver jusqu'à son pere, tant d'obstacles réunis, tant de périls qui serrent de plus près les généraux ; c'étoit peu pour ce jeune héros, à peine enrôlé, de se faire jour à travers les corps des vétérans jusqu'à la premiere ligne, de faire des efforts au-dessus de son âge ; ajoutez la maniere dont il défend son pere accusé, dont il l'arrache à la brigue des ennemis les plus puissants, dont il fait accumuler sur lui un second, un troisieme consulat, et d'autres dignités desirables, même pour des consulaires : il soulage sa pauvreté par les trésors dont la victoire l'a rendu maître ; il l'enrichit des dépouilles de l'ennemi, présents les plus flatteurs pour un guerrier. Si ce n'est pas encore assez, ajoutez cette suite de gouvernements et de distinctions extraordinaires qu'il lui fit obtenir ; ajoutez que, par la ruine des villes les plus puissantes, devenu le protecteur et le vrai fondateur de l'empire romain, qui pouvoit désormais s'étendre, sans rival, de l'orient à l'occident, il accrut encore beaucoup l'illustration de son pere. Que l'on parle maintenant des bienfaits de ce pere. Peut-on dou-

ter que le bienfait si vulgaire de la naissance n'ait été surpassé par la valeur et la piété filiale de Scipion ? L'une a fait la sûreté de Rome, et l'autre lui a fait un honneur immortel.

## CHAPITRE XXXIV.

Si tant de bienfaits ne sont pas encore suffisants, supposez qu'un fils arrache son pere à la torture, et la subisse en sa place. Vous pouvez agrandir autant que vous voudrez les bienfaits du fils ; au-lieu que celui du pere est simple, facile, accompagné de plaisir pour le bienfaiteur ; c'est un bienfait dont il a fait part sans le savoir à mille autres ; un bienfait dans lequel sa femme est de moitié, auquel il a été déterminé par les loix de son pays, par les récompenses attachées à la paternité ; par le desir de perpétuer son nom et sa famille ; par mille considérations étrangeres à la personne même qui en étoit l'objet. Mais si un fils, parvenu au faîte de la sagesse, en fait part à son pere, douterons-nous encore qu'il ait plus donné que reçu, lui qui, en échange de la vie, a donné le bonheur ? Mais, dit-on, tout ce que vous faites, tout ce que vous pouvez faire pour votre pere, c'est à lui que vous le devez. C'est aussi à mon instituteur que je dois les progrès que j'ai faits dans les sciences ; néan-

moins dans ce genre on peut surpasser ses maîtres, et sur-tout ceux de qui l'on a appris à lire : quoiqu'on ne puisse pas faire de progrès sans eux, il ne s'ensuit pas qu'on reste toujours au-dessous d'eux, quelques progrès qu'on ait faits. Il y a de la différence entre le commencement et la perfection ; et quoique l'une ne puisse exister sans l'autre, il ne faut pas pour cela les confondre.

## CHAPITRE XXXV.

Mais il est temps d'employer des arguments frappés à notre propre coin. Un bienfaiteur peut être surpassé, quand il existe des bienfaits plus grands que le sien. Un pere donne la vie, mais il y a des choses plus importantes que la vie : un pere peut donc être surpassé, puisqu'il existe des bienfaits plus grands que le sien. De plus, celui qui a donné la vie, quand il a été lui-même une et deux fois délivré du péril de la mort, a reçu un bienfait plus grand que celui qu'il a procuré. Or, un pere a donné la vie : si donc il est délivré plusieurs fois par son fils du danger de la mort, il reçoit plus qu'il n'a donné. Un bienfait est d'autant plus grand, que celui qui le reçoit en a plus de besoin. Or, on a plus besoin de la vie lorsqu'on vit déjà, que quand on n'est pas encore

né, puisqu'alors on ne peut éprouver aucune espece de besoins. Un pere qui reçoit la vie de son fils, lui doit donc plus que le fils ne doit à son pere, pour l'avoir mis au monde. Sur quel fondement dites-vous que les bienfaits du fils ne peuvent surpasser ceux du pere ? c'est parce que, sans la vie qu'il a reçue de son pere, le fils n'auroit pu devenir son bienfaiteur. Mais le pere se trouve alors dans le cas de tous ceux qui ont donné la vie à quelqu'un; on n'auroit pu leur témoigner sa reconnoissance, si l'on n'eût point reçu la vie. On ne peut donc, par sa reconnoissance, surpasser le bienfait d'un médecin qui nous a rendu la vie, ni celui d'un matelot qui nous a sauvé du naufrage. Cependant il est possible de surpasser les bienfaits de l'un et de l'autre, et généralement de tous ceux qui nous ont sauvé la vie, de quelque maniere que ce soit. La même chose est donc possible par rapport aux peres; si l'on m'a fait éprouver un bienfait qui ait besoin d'être soutenu de beaucoup d'autres, et que le mien n'exige aucun accessoire, j'ai plus donné que reçu. Or, la vie que le pere donne à son fils n'est conservée qu'à l'aide d'une foule d'accessoires; au-lieu que celle que le fils donne à son pere, n'a besoin, pour se maintenir, d'aucun secours étranger. Ainsi le pere, qui reçoit de son fils la vie qu'il lui avoit donnée, est surpassé en bienfaisance.

## CHAPITRE XXXVI.

Cette doctrine n'est point faite pour anéantir le respect filial ; au-lieu de pervertir les enfants, elle ne peut que les rendre plus vertueux. La vertu est naturellement ambitieuse : elle brûle de surpasser tout ce qui la devance. La piété filiale n'en aura donc que plus d'ardeur, si, au desir de rendre la pareille, se joint l'espoir de l'emporter; Les peres eux-mêmes s'applaudiront d'une défaite, où il y aura tout à gagner pour eux. Heureuse lutte ! Quel bonheur pour un pere qui se reconnoît lui-même vaincu par les bienfaits de ses enfants!

La doctrine contraire fournit une excuse à l'ingratitude des enfants, et ralentit leur reconnoissance. Nous devons plutôt les aiguillonner et leur dire : « Courage, vertueux jeunes gens ; un louable défi est ouvert entre » vos parents et vous : sachons s'ils ont plus » reçu que donné. Ils ne sont pas vainqueurs » pour vous avoir prévenus. Animez-vous seulement des sentiments qui conviennent ; ne » vous découragez pas ; la victoire est à vous, » si vous la desirez. Dans ce noble combat, » vous trouverez des généraux qui vous exhorteront, et qui, déjà vainqueurs de leurs » peres, vous conduiront sur leurs traces à la » victoire ».

## CHAPITRE XXXVII.

Énée a surpassé son pere ; il n'avoit été pour lui, dans son enfance, qu'un fardeau léger et facile à mettre en sûreté ; au-lieu qu'Anchise étoit appesanti par l'âge, il falloit le porter à travers les cohortes ennemies, les ruines d'une ville qui s'écrouloit autour de lui : ce vieillard religieux, tenant dans ses bras les vases sacrés et ses dieux pénates, surchargeoit son fils d'un double poids : néanmoins il le porta, que dis-je, et que ne peut la piété ! il le transporta au milieu des flammes, et il établit son culte parmi celui des fondateurs de Rome.

De jeunes Siciliens ont surpassé leurs peres, lorsqu'au milieu de la plus terrible éruption de l'Etna, au milieu des torrents de feu qui couloient dans les villes, dans les campagnes, dans la plus grande partie de l'isle, ils les emporterent (1) sur leurs épaules. On prétend

(1) Ce fait est rapporté dans le poëme que Cornelius Severus nous a laissé sur le mont Etna : *voyez vers* 620 *et suiv.* Claudien en parle aussi dans une de ses idylles, et donne à la piété filiale de ces deux freres tous les éloges qu'elle mérite. Il nous apprend même qu'on leur avoit érigé des statues. *Voyez* l'idylle 7, *pag.* 857 *et seq.* Edit. Var. *Amstel.* 1665. Solin ajoute que la postérité, pour honorer leur mémoire, et la rendre respectable aux siecles à

que les flammes s'écarterent, que les feux, en se retirant à droite et à gauche, ouvrirent un libre passage à ces héros bien dignes de terminer heureusement une si noble entreprise.

Antigone (1) remporta une victoire; après avoir défait les ennemis dans un grand combat, il céda le prix de la guerre à son pere, et lui abandonna le trône de Chypre. C'est être vraiment roi, que de ne vouloir pas régner, quand on le peut.

T. Manlius (2) vainquit son pere, tout impérieux qu'il étoit. Relégué par ce pere, à cause de la stupidité qu'il montra dans ses premieres années, il alla trouver le tribun du peuple qui avoit ajourné Manlius, lui deman-

---

venir, a nommé le lieu où leurs cendres reposent, *le champ des bons Enfants.* Horum memoriam ità posteritas munerata est, ut sepulchri locus nominaretur, *Campus piorum.* Solin, *Polyhistor. c.* 5, *p.* 14 et 15, *tom.* 1, *Edit.* Salmas. *Traject. ad Rhen.* 1689.

(1) Juste-Lipse croit qu'il y a ici une faute de copiste, ou une inadvertence de Séneque : il conjecture avec raison qu'il faut lire, *vicit Antigoni filius.* Ce qu'il y a de certain, c'est que la vérité historique rend cette correction absolument nécessaire; il suffit, pour s'en convaincre, de consulter Plutarque, vie de Démétrius surnommé Poliorcetes (*pag.* 896, *tom.* 1, *Edit.* Paris. *anno* 1624), et la note de Juste-Lipse sur ce passage.

(2) *Voyez* Cicéron, au troisieme livre des *Offices,* chap. 31, et sur-tout Tite-Live, l. 7, cap. 4 et 5, où ce fait est raconté au long et avec toutes les circonstances qui peuvent en augmenter l'intérêt.

da une entrevue et l'obtint. Le tribun ne doutoit pas que le fils ne se rendît le délateur d'un pere odieux; il croyoit l'avoir obligé, parce que son exil étoit un des principaux chefs d'accusation intentés contre Manlius. Le jeune homme le trouvant seul, tire une épée qu'il cachoit sous sa robe, et lui dit : *Si tu ne jures de te désister, je te perce de ce glaive. Mon pere sera délivré de son accusateur, choisis de quelle maniere.* Le tribun jura et tint parole; il rendit compte à l'assemblée du motif de son désistement. Jamais aucun autre ne commit impunément le même attentat contre un tribun.

## CHAPITRE XXXVIII.

RIEN de plus commun que les exemples de fils qui ont sauvé leurs peres du danger, qui les ont élevés de l'état le plus bas, au faîte des honneurs, qui les ont tirés de la foule, pour les illustrer à jamais. L'éloquence, avec toute la richesse de ses expressions, ne pourra jamais peindre l'avantage inestimable et digne de n'être jamais effacé du souvenir des hommes, de pouvoir se dire : « J'ai toujours obéi » à mes parents; je leur ai cédé en tout; je » me suis soumis à tous leurs ordres, soit jus- » tes, soit injustes et révoltants; je ne me

» suis montré rebelle qu'en un seul point ; je » n'ai pas voulu souffrir qu'ils me surpassas- » sent par leurs bienfaits ». Ah ! combattez sans cesse, et quoique vaincus, revenez à la charge : heureux les vainqueurs : heureux encore les vaincus ! Quoi de plus beau qu'un jeune homme qui peut se dire à lui-même (car il lui est défendu de le dire aux autres) j'ai surpassé mon pere en bienfaisance. Quoi de plus fortuné qu'un vieillard qui publie à tout le monde, que les bienfaits de son fils ont triomphé des siens ! Quoi de plus fortuné qu'une pareille défaite !

# LIVRE IV.

## CHAPITRE PREMIER.

De tous les objets que nous avons traités jusqu'ici, Ebutius Libéralis, il n'y en a pas de plus important que celui qui va maintenant nous occuper; il s'agit de savoir si la bienfaisance et la gratitude sont des choses désirables par elles-mêmes. Il se trouve des gens qui ne font cas de l'honnêteté que par intérêt, pour qui la vertu n'a plus de charmes, quand elle est gratuite. Cependant elle perd toute sa grandeur, dès qu'elle devient vénale. Quoi de plus honteux que de calculer jusqu'à quelle somme on sera vertueux! La vertu n'invite pas l'homme par l'appât du gain; elle ne le détourne point par la crainte de la perte; elle ne séduit personne par l'espoir et les promesses : au contraire, elle exige et des sacrifices et des tributs (1) volontaires. C'est en foulant aux pieds son propre intérêt, qu'il faut marcher vers elle par-tout où elle nous appelle, par-

(1) Séneque se sert ici d'une expression empruntée de l'ancien droit civil des Romains, et dont on trouve l'explication dans la note de Juste-Lipse sur ce passage. *Voyez* aussi les *Adversaria* de Turneb. *lib.* 1, *cap.* 29.

tout où elle nous envoie, sans égard pour sa fortune, sans ménagement même pour sa propre vie, sans jamais refuser d'obéir. Que gagnerai-je à être reconnoissant? vous gagnerez de l'être. La vertu ne s'engage à rien qui lui soit étranger; s'il survient quelqu'avantage, regardez-le comme un accessoire. La récompense des actions honnêtes, se trouve dans ces actions mêmes. Si la vertu est desirable par elle-même, et si la bienfaisance est une vertu, la nature étant la même, le sort ne peut différer. Or, nous avons prouvé souvent et suffisamment que la vertu est desirable par elle-même.

## CHAPITRE II

Ici nous avons à combattre les épicuriens, ces amis du plaisir et du repos, ces philosophes de table, chez qui la vertu n'est que la servante des voluptés; elle leur est soumise, elle en est l'esclave, elle les voit au-dessus d'elle. Mais, dites-vous, la volupté ne peut exister sans la vertu. Pourquoi donc occupe-t-elle le premier rang? Croyez-vous que ce ne soit ici qu'une dispute de préséance? Il s'agit de la chose même, de la nature de la vertu: elle n'est plus vertu, si elle n'a que la seconde place: le premier rôle lui appartient, c'est à

elle à conduire, à commander, à s'asseoir sur le trône; et vous voulez qu'elle aille prendre des ordres.

Que vous importe, dit-on? Nous prétendons comme vous, qu'il n'y a pas de bonheur sans la vertu. La volupté même, que je recherche, à laquelle je me suis dévoué, je la condamne et la réprouve, si elle n'est accompagnée de la vertu. La seule dispute entre nous, est de savoir si la vertu n'est que la source du bonheur, ou si elle est le bonheur même. En supposant que ce soit là notre seule contestation, n'est-ce, à votre avis, qu'une affaire d'étiquette? Ce qui me choque n'est pas de voir la volupté au premier rang, mais de la voir en la compagnie de la vertu. La vertu méprise la volupté; elle en est l'ennemie; elle s'enfuit loin d'elle; elle préfère les travaux et la douleur, ou du moins des avantages qui marquent une rigueur mâle, à tout le bonheur efféminé d'Épicure.

## CHAPITRE III.

Ces préliminaires étoient nécessaires, mon cher Libéralis, parce que la bienfaisance, dont nous traitons, est une vertu, et qu'il est honteux de faire du bien, pour d'autre motif que d'en faire. En effet, si l'on ne donnoit

que dans l'espoir de la restitution, l'on choisiroit les plus riches par préférence aux plus dignes : au contraire, on préfere tous les jours le pauvre au riche insolent ; la bienfaisance n'a point égard à la fortune. D'ailleurs, si l'intérêt étoit l'unique motif de la bienfaisance, les hommes les moins bienfaisants seroient ceux qui ont le plus de moyens de l'être, les riches, les grands, les rois ; tous ceux, en un mot, qui n'ont pas besoin du secours d'autrui. Les dieux sur-tout ne nous combleroient pas de cette multitude de bienfaits qu'ils ne cessent jour et nuit de répandre sur nous. Leur nature leur suffit ; elle leur procure et la plénitude des biens, et la sûreté la plus inviolable. Ils n'accorderoient donc pas de bienfaits, si le seul motif d'en répandre étoit la considération de ses propres intérêts. Ce n'est plus de la bienfaisance, mais de l'usure, que de songer à placer ses bienfaits non pas le plus honnêtement, mais avec le plus d'avantage et de sûreté possible. C'est parce que les dieux sont très-éloignés de cette disposition, que nous les regardons comme bienfaisants : si l'intérêt étoit l'unique motif de la bienfaisance, n'ayant rien à espérer de nous, ils n'auroient aucune raison de nous faire du bien.

CHAPITRE

## CHAPITRE IV.

VOILA aussi pourquoi, suivant nos adversaires, dieu n'accorde pas de bienfaits. Plongé dans une entiere sécurité, indifférent au sort des hommes, et à la marche du monde, il s'occupe de toute autre chose, ou (ce qui constitue le suprême bonheur, suivant Épicure), il demeure dans une inaction totale, également insensible et aux hommages et aux outrages.

Ceux qui raisonnent ainsi, n'entendent donc pas les voix suppliantes des mortels, ni cette multitude de vœux publics et particuliers, adressés aux dieux, de toutes parts, les mains étendues vers le ciel. Comment les hommes se seroient-ils accordés dans ce délire universel, d'invoquer des divinités sourdes, des dieux impuissants, s'ils n'avoient éprouvé de leur part des bienfaits, tantôt offerts spontanément, tantôt accordés à nos prieres, toujours grands, toujours à propos, toujours dissipant par leur intervention l'effet de quelque menace terrible ? Où est l'être si malheureux, si abandonné, si maltraité par le destin, et tellement né pour l'infortune, qui ne se soit jamais ressenti de cette munificence des dieux ? Considérez ces hommes chagrins qui ne cessent de gémir de leur sort; vous verrez qu'ils ne sont pas eux-

mêmes totalement exclus des bienfaits du ciel ; qu'il n'y a pas de maison dans laquelle ne coule au moins quelque filet de cette source féconde. Est-ce donc peu, que tous les biens également partagés entre tous les hommes à leur naissance ? Sans parler de ceux qui sont répartis plus inégalement pendant la vie, la nature nous donne-t-elle peu, en se donnant elle-même à nous ?

## CHAPITRE V.

DIEU, dites-vous, n'accorde pas de bienfaits. Et d'où vous viennent donc ces biens que vous possédez, que vous donnez, que vous refusez, que vous gardez, que vous ravissez ? D'où viennent ces sensations innombrables qui flattent vos yeux, vos oreilles, votre ame ? tous ces objets qui servent même à votre luxe ? En effet, la nature a non-seulement pourvu à nos besoins ; sa tendresse a songé même à nos plaisirs. Regardez tous ces arbres dont les fruits sont si variés ; tous ces légumes salutaires, tous ces aliments divers répartis sur l'année entiere avec tant de profusion, que la terre fournit même à l'homme, sans travail, des aliments fortuits ; ces animaux de toute espece, dont les uns habitent l'élément sec et solide, dont les autres naissent au sein des eaux, les

autres volent dans les plaines de l'air : il n'est pas une partie de la nature qui ne nous paie quelque tribut. Et ces fleuves dont les contours agréables environnent nos plaines ; dont le cours immense et navigable ouvre une route au commerce ; dont quelques-uns, dans des temps périodiques, s'accroissent miraculeusement, et arrosent pendant l'été des terreins arides sous un ciel brûlant ; et les eaux minérales, et ces sources d'eaux chaudes qui jaillissent sur les rivages mêmes de la mer (1).

## CHAPITRE VI.

Si l'on vous avoit donné quelques arpents, vous croiriez avoir reçu un bienfait : et vous refusez ce nom au don de la terre entiere. Si l'on vous avoit fait présent d'une somme d'argent, si l'on avoit rempli votre coffre, qui vous paroît bien grand, vous vous croiriez obligé : la nature a enfoui tant de métaux ; elle a fait jaillir tant de fleuves qui déposent

(1) — Te, Lari maxime ; teque,
Fluctibus et fremitu assurgens, Benace, marino ?
VIRG. *Georg. lib.* 2, *vers.* 159, 160.

Cette citation n'a aucun rapport avec ce qui précede ; et je soupçonne avec Juste-Lipse qu'il y a une lacune dans le texte.

leur or sur le sable qu'ils roulent ; elle a produit en tous lieux des mines profondes d'argent, de cuivre, de fer ; elle vous avertit même par des signes disposés à la surface de la terre, des trésors enfermés dans son sein : et vous ne vous croyez pas redevables envers la nature. Si l'on vous donnoit une maison décorée d'un peu de marbre, d'un lambris, où l'on vit briller l'or et les couleurs, vous ne regarderiez pas ce présent comme médiocre : la nature vous a construit un domicile immense, où vous n'avez à craindre ni incendie, ni écroulement ; où vous ne voyez pas des couches légeres, plus minces que la lame de fer qui les divise, mais des masses entieres de la pierre la plus précieuse, mais des carrieres inépuisables de cette matiere variée, dont vous admirez de chetifs morceaux ; mais un lambris, dont la décoration se renouvelle le jour et la nuit : et vous ne croyez pas avoir reçu un présent ? Malgré le cas que vous faites de ce que vous possédez, telle est votre ingratitude, que vous ne vous croyez redevable à personne. D'où vous vient cet air que vous respirez ? cette lumiere qui vous aide à régler et à ordonner tous les actes de votre vie ? ce sang dont le cours entretient en vous la chaleur vitale ? ces saveurs exquises qui provoquent votre palais au-delà même de la satiété ? ces stimulants qui réveillent la volupté déjà fatiguée ? ce repos enfin dans lequel vos jours se flétrissent ? si vous êtes reconnois-

sant, ne direz-vous pas, c'est un dieu qui nous accorde ce loisir (1)? Oui, c'est un dieu auquel nous sommes redevables, non pas de quelques génisses, mais de toutes les bêtes de somme répandues sur le globe entier; c'est un dieu qui fournit la pâture aux troupeaux errants de toutes parts; c'est un dieu qui substitue les pâturages de l'été aux provisions de l'hiver : il ne nous a pas seulement enseigné à chanter sur un chalumeau des airs rustiques et grossiers, dont la mélodie n'est pourtant pas dépourvue de charmes; mais il a inventé cette foule d'arts, cette diversité de voix, ces sons modifiés, soit par notre souffle, soit par un air étranger. En effet, ces inventions ne nous appartiennent pas plus que notre croissance et les différentes révolutions de nos corps dans des temps marqués; telles que la chûte des dents de l'enfance, le léger duvet qui croît aux approches de l'adolescence, aux premiers pas de l'homme vers un âge plus robuste; enfin cette derniere dent qui annonce la fin de la jeunesse. Nous apportons en naissant les ger-

(1) — Deus nobis hæc otia fecit.
VIRG. *Eclog.* 1, *vers.* 6 *et seq.*

Séneque ajoute les quatre vers suivants; mais comme ils se trouvent déjà cités dans plusieurs endroits de ses lettres, j'ai cru devoir les omettre ici pour ne pas fatiguer le lecteur par des répétitions inutiles qui nuisent à la forme, sans rien ajouter au fond.

mes de tous les arts, comme de tous les âges. Dieu est le maître habile qui tire les génies de leur obscurité.

## CHAPITRE VII.

C'EST à la nature, dites-vous, que je suis redevable de tous ces biens. Ne voyez-vous pas qu'en parlant ainsi, vous ne faites que changer le nom de dieu? La nature est-elle donc autre chose que dieu lui-même, que l'intelligence divine, répandue dans l'univers entier et ses diverses parties? Vous pouvez même, si vous le voulez, donner d'autres noms à ce puissant auteur de l'univers : vous pouvez l'appeller le grand Jupiter, le Tonant, le Stateur, non parce qu'il arrêta, suivant les historiens, à la priere de Romulus, l'armée fugitive des Romains, mais parce que sa bienfaisance maintient l'ordre dans la nature : vous pouvez encore lui donner avec raison le nom de fatalité; la fatalité n'est que l'enchaînement compliqué des causes, et dieu est la premiere des causes, celle d'où dépendent toutes les autres : vous pouvez, en un mot, lui donner tous les noms que vous voudrez, pourvu qu'ils désignent quelques-unes des propriétés, quelques-uns des effets des corps célestes. Tous les bienfaits qu'il nous prodigue, forment autant de titres qu'on peut lui donner.

## CHAPITRE VIII.

Nos philosophes l'adorent sous les noms de *Bacchus*, d'*Hercule*, de *Mercure* : de Bacchus, parce qu'il est le pere de tous les hommes, l'inventeur de ces germes féconds qui reproduisent le genre humain à l'aide de la volupté; d'*Hercule*, parce que sa force est invincible, et qu'à la fin du monde, fatigué de ses travaux, il rentra au sein des flammes; de *Mercure*, parce qu'en lui résident la raison, le nombre, l'ordre et la science. Par-tout où se porteront vos pas, vous le rencontrerez : nul endroit d'où il soit absent ; il remplit lui-même tout son ouvrage.

Vous ne gagnez donc rien, mortel ingrat, à vous dire redevable envers la nature, et non pas envers dieu. La nature n'existe pas sans dieu, ni dieu sans la nature : l'un et l'autre ne font qu'un ; leurs fonctions sont les mêmes. Si vous aviez emprunté de l'argent à Séneque, vous vous diriez le débiteur d'Annæus ou de Lucilius ; ce seroit changer de nom, et non de créancier ; soit que vous preniez ou le nom, ou le prénom, ou le surnom, c'est toujours le même homme. Ainsi les noms de *nature*, de *destin*, de *fortune*, ne sont que des noms divers du même dieu, différentes faces de la même puissance. La justice, la probité, la

prudence, la force, la frugalité, ne sont de même que des attributs différens de la même ame ; en louant une de ces vertus, c'est l'ame que vous louez.

## CHAPITRE IX.

Mais, pour ne pas nous égarer dans une dispute étrangere à notre sujet, je reviens à dire que dieu nous comble des plus grands bienfaits, sans aucun espoir de retour, puisqu'il n'a pas besoin de nos services, et que nous ne pouvons lui en rendre. La bienfaisance est donc desirable par elle-même. Le bienfait ne vaut que par l'avantage qu'il procure à celui qu'on oblige : voilà le but unique que nous devons nous proposer, sans égards pour nos propres intérêts.

On nous objecte que nous disons qu'il faut choisir avec soin les objets de la bienfaisance ; que le cultivateur lui-même ne confie pas ses semences à un terrein sablonneux. Il résulteroit de ce principe que nous sommes guidés par notre intérêt dans le placement des bienfaits, comme l'agriculteur dans le labour et les semailles ; en effet, on ne dira pas que semer soit une chose desirable en elle-même. Voilà donc, nous dit-on, la raison pour laquelle vous choisissez les personnes ; il n'en seroit pas

besoin, si la bienfaisance étoit desirable par elle-même ; le lieu, le temps et la maniere seroient des choses indifférentes; quelles qu'elles fussent, ce seroit toujours un bienfait. ***. Nous ne pratiquons l'honnêteté que pour elle-même ; cependant, quoique nous n'ayons pas d'autres motifs, nous n'en sommes pas moins circonspects sur la nature de l'action, sur le temps et la maniere, parce que ce sont précisément ces circonstances qui constituent le bienfait. Ainsi quand je choisis le sujet à qui je donne, c'est pour qu'il y ait un bienfait : s'il est accordé à un homme infâme, il n'y a plus d'honnêteté, et, par conséquent, la bienfaisance disparoît.

## CHAPITRE X.

La restitution d'un dépôt est une chose desirable en elle-même ; cependant je ne le rendrai pas toujours, ni en tous lieux, ni en tout temps ; quelquefois il n'y aura pas de différence entre nier un dépôt et le rendre publiquement : j'aurai donc égard à l'intérêt de celui dont je me trouve le dépositaire ; je lui refuserai son dépôt qui pourroit lui être préjudiciable. J'en userai de même pour les bienfaits : j'observerai les temps, les personnes, la maniere, les motifs. Il ne faut jamais agir sans

discernement; il n'y a pas de bienfait, si le discernement ne l'accompagne, vu que la raison est la compagne inséparable de toutes les vertus. Combien d'hommes n'avons-nous pas entendus se reprocher leurs donations inconsidérées, et se dire, j'aimerois mieux avoir perdu mon bienfait que de l'avoir prodigué à un tel homme? Donner inconsidérément, c'est perdre de la maniere la plus honteuse : il est plus triste d'avoir mal placé son bienfait, que de n'en avoir pas été payé de retour; le défaut de reconnoissance est le vice d'un autre, mais le défaut de discernement est un vice en nous-mêmes. Dans le choix des personnes je ne me déciderai pas, comme vous croyez, pour celle qui me rendra la pareille; je préférerai l'homme qui sera reconnoissant, et non celui qui s'acquittera. Or, souvent on est reconnoissant sans s'acquitter; de même qu'on est ingrat, même après s'être acquitté. Mon calcul porte principalement sur les dispositions du cœur. Aussi je négligerai un homme riche, mais indigne, pour donner à un indigent vertueux; il sera reconnoissant au sein même de l'indigence; privé de tout, son cœur lui restera. Le but de mon bienfait n'est pas le profit, la volupté, la gloire; content de faire plaisir à la personne que j'oblige, je donnerai, pour remplir mon devoir : or, les devoirs exigent du discernement. En quoi consistera-t-il? Le voici.

## CHAPITRE XI.

Je choisirai un homme irréprochable, sincere, sensible, reconnoissant, bienveillant, qui respecte le bien d'autrui, sans être trop attaché au sien propre. Mon choix une fois fixé, quoique la fortune ne l'ait pas mis dans le cas de me payer de retour, je n'en aurai pas moins trouvé la personne que je souhaite. Si ma bienfaisance n'est dirigée que par la vue de mon intérêt personnel et par un calcul honteux; si je ne rends des services que dans l'espérance d'en recevoir, je n'obligerai ni l'homme qui va partir pour un pays lointain, ni celui qui s'expatrie pour toujours, ni celui dont la santé est entièrement désespérée; enfin, je n'obligerai point à l'article de la mort, parce qu'il ne me reste plus le temps de recevoir le prix de mon bienfait. Néanmoins, pour vous montrer à quel point la bienfaisance est désintéressée, nous secourons des étrangers jettés sur nos côtes par la tempête, et qui vont les quitter pour jamais; nous fournissons à un inconnu un navire équipé pour se rembarquer après le naufrage; il part, connoissant à peine l'auteur de sa conservation, et destiné à ne jamais nous revoir, il transfere sa dette aux dieux mêmes, il les conjure de s'acquitter pour

lui ; pour nous la simple conscience d'un bienfait stérile suffit à notre bonheur.

A la fin même de notre vie, lorsque nous réglons nos dispositions testamentaires, faisons-nous autre chose que répandre des bienfaits inutiles pour nous ? Cependant, combien de temps employé, combien de discussions secrètes pour régler les sommes et les légataires ? Que nous importent les sujets de notre bienfaisance, puisque nous ne pouvons rien en attendre ? Néanmoins, jamais nos dons ne sont plus réfléchis, ni nos jugements plus approfondis, que lorsque, dépouillés de tout intérêt personnel, l'honnêteté se montre seul à nos yeux. Jamais, au contraire, nous ne pouvons juger de nos devoirs, tant qu'ils sont dépravés par l'espérance, la crainte et la volupté, ces vices des lâches. Mais, lorsque la mort fait taire toutes les passions, lorsqu'elle envoie un juge incorruptible, pour régler les partages, nous choisissons les plus dignes, pour leur transmettre nos biens : jamais nous ne réglons mieux nos affaires que lorsqu'elles ne nous regardent plus.

## CHAPITRE XII.

En effet, quelle joie pure de pouvoir se dire ? Je rendrai celui-ci plus riche ; j'augmenterai la considération de celui-là, en augmentant son aisance. Si l'on ne fait du bien que dans l'espoir du retour, il faut mourir sans testament. Mais on nous objecte que nous disons que le bienfait est une dette insolvable : or, une dette n'est pas desirable par elle-même. Quand nous employons le mot de *dette*, ce n'est que métaphoriquement : ainsi nous disons que la loi est la regle du juste et de l'injuste : or, une regle n'est pas desirable par elle-même. Nous n'usons de ces termes que pour rendre l'idée plus claire. Quand je me sers du mot de *dette*, ce n'est qu'une approximation. Quelle est la différence ? c'est le mot *insolvable* que j'ajoute, tandis qu'il n'y a point de dette qui ne puisse ou ne doive être payée.

Les services doivent tellement être désintéressés, que souvent même, comme je l'ai dit, on est obligé d'en rendre, à son propre dommage, à ses propres périls. Ainsi, je défends un homme attaqué par des voleurs, tandis que je pourrois passer mon chemin en sûreté. Je protege un accusé prêt à succomber sous le crédit de ses adversaires ; je tourne contre moi-

même la cabale puissante qui le persécute ; l'habit (1) sale et mal-propre, dont je le débarrasse, les mêmes accusateurs me forceront peut-être de le prendre, tandis que je pouvois, ou passer dans le parti opposé, ou contempler tranquillement des débats qui me sont étrangers. Je me rends la caution d'un débiteur condamné à payer ; je dégage les biens (2) de mon ami, en

(1) C'étoit l'habit que les accusés portoient lorsqu'ils étoient, comme nous disons encore aujourd'hui, *in reatu.* Ils ne le quittoient qu'après la décision du procès, et quand ils étoient pleinement absous et déchargés de l'accusation par un jugement en forme. Ainsi, faire changer d'habit à un accusé, ou l'avoir fait déclarer innocent, c'étoit la même chose. Brisson dit que les accusés étoient appellés *sordidati*, à cause de la malpropreté de leurs habits : *Sordida vestis, sordium plena, qualis olim erat reorum habitus, qui inde* sordidati *dicebantur, ut ex veterum auctorum libris notum est.* Brisson, *de verborum, quae ad jus pertinent, significatione : voce*, Sordes reorum.

(2) Le texte porte : *Et suspensum amici bonis libellum dejicio, creditoribus ejus me obligaturus ;* ce qui signifie littéralement, et par l'engagement que je prends envers ses créanciers, je fais tomber, j'arrache, je déchire les affiches publiques qu'on avoit déjà mises pour la vente des biens de mon ami.

L'édit, ou la déclaration par laquelle on annonçoit la vente des biens de ceux qui s'étoient rendus cautions (*venalia bona esse praedíata*), et le jour fixé où elle devoit se faire, étoit attaché à une colonne, à un pilastre dans les places publiques et dans les carrefours, ou aux coins des rues, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui parmi-nous. Au-dessous de cet édit, on suspen-

m'engageant envers ses créanciers : pour sauver un homme dont les biens sont en vente,

---

doit, par le moyen d'une corde, une autre affiche qui contenoit un détail exact de l'état actuel de ses biens, de leur nature, de leur valeur, et du lieu où ils étoient situés. Suétone dit que Claude, avant que d'être empereur, ayant été obligé de dépenser, pour les frais de sa réception au sacerdoce, huit millions de sesterces, se vit dans une telle disette d'argent, que ne pouvant acquitter ses obligations envers le trésor public, on fit afficher la vente de tous ses biens au-dessous de l'édit des gardes du trésor, conformément à la loi qui ordonnoit de vendre les biens de ceux qui s'étoient rendus cautions, lorsqu'ils ne payoient pas. *Postremò etiam sestertium octogies pro introitu novi sacerdotii coactus impendere, ad eas rei familiaris angustias decidit, ut cum obligatam aerario fidem liberare non posset, in vacuum lege praediatoriâ venalia pependerit sub Edicto Praefectorum :* in Claudio, cap. 9.

Au reste, le passage de Séneque et celui de Cicéron, dans son oraison pour Quintius (ch. 6), prouvent que *dejicere libellos*, étoit l'expression usitée dans le cas dont il s'agit ; et cette raison seule sembloit devoir lui assurer un article à part dans les dictionnaires latins ; cependant on ne la trouve dans aucun, excepté dans le trésor de Robert Étienne, de l'édition de Gesner, encore ces deux savants lexicographes ne déterminent pas d'une maniere précise le sens propre et direct du verbe *dejicere*, appliqué à *libellos* ; ils se contentent de l'expliquer par une périphrase : *dejicere libellos is solebat*, disent-ils, *qui creditoribus se obligare paratus erat, vel solvere parabat, vel denique eum, cujus bona proscribebantur, defendere volebat* ( voce *Libellus* ). Hottoman, dans sa note sur le passage de Cicéron, indiqué ci-dessus, remarque bien à la vérité qu'il y a une énergie singuliere dans le mot *dejicit* ;

je cours risque de voir vendre les miens (1). Un homme, qui, par raison de santé, ou par

---

*est in verbo* dejicit *vis singularis*, mais il ne dit point en quoi consiste cette énergie. J'ai tâché de suppléer à cette omission dans la traduction littérale que j'ai faite, au commencement de cette note du passage de Séneque. Les différentes expressions dont je me suis servi, pour rendre le verbe *dejicere*, peuvent, ce me semble, en donner une idée assez exacte, et en faire sentir les différentes modifications.

(1) Séneque dit : *Ut possim servare proscriptum, ipse proscriptionis periculum adeo ;* ce qui ne signifie point : *pour sauver un proscrit, je m'expose moi-même à la proscription.* Le vrai sens de ce passage est déterminé par celui du verbe *proscribere*, terme dont les auteurs latins, et particuliérement les orateurs et les jurisconsultes, se servent fréquemment. A Rome, on annonçoit par des affiches publiques attachées aux coins des rues et des carrefours, la vente des biens d'un citoyen, et le jour fixe où cette vente devoit se faire : *Proscribi enim bona dicuntur*, dit Hottoman, *cùm fixis publicè libellis, venditio eorum bonorum in diem certam edicitur ac significatur.* Il rapporte ensuite un passage curieux d'Ulpien, qui en expliquant le mot *proscribere*, nous apprend que ces sortes d'affiches de vente étoient écrites en grosses lettres, afin qu'on pût aisément les lire; on en mettoit en différents endroits, même dans les lieux écartés ; mais en quelqu'endroit qu'on les attachât, on avoit soin qu'elles fussent toujours en évidence. *Proscribere, palàm sic accipimus, claris litteris ut de plano legi possint, ante tabernam scilicet, vel ante eum locum in quo negociatio exercetur, aut in loco remoto, sed in evidenti.* Ulpian. *lib.* 2, D. *de instit. Voyez* la note d'Hottoman, sur l'oraison de Cicéron pour Quintius, *ch.* 6, de l'édition de Grævius.

amour

amour pour la retraite, veut acheter une maison à Tuscule, ou à Tibur, ne dispute guere sur le prix de l'achat, ou sur les fraix de l'entretien : il en est de même des bienfaits. Si vous me demandez ce que me rapportera tel bienfait, je vous répondrai, une bonne conscience. Ce que rapporte un bienfait ! et dites-moi vous-même ce que vous rapportent la justice, le désintéressement, la grandeur d'ame, la chasteté, la tempérance : si ces vertus rapportent autre chose qu'elles-mêmes, ce n'est pas elles que vous aimez.

## CHAPITRE XIII.

Quel intérêt a l'univers à faire autour de nous sa révolution ? le soleil à raccourcir ou prolonger les jours ? Cependant ce sont des bienfaits, puisque nous en tirons avantage. De même que la fonction de l'univers est de mouvoir circulairement les corps célestes, et celui du soleil, de changer tous les jours le lieu de son lever et de son coucher, et de nous rendre ces services sans aucun espoir de retour ; ainsi la fonction de l'homme de bien est entr'autres de répandre gratuitement ses bienfaits. Pourquoi donc fait-il du bien ? c'est pour en faire, c'est pour ne pas en perdre l'occasion. Votre plaisir, ô épicuriens ! est de maintenir

votre corps dans un honteux repos ; de lui procurer une sécurité semblable à l'assoupissement ; de vous tenir cachés sous une ombre épaisse ; de réveiller la torpeur de vos ames engourdies par de molles pensées, auxquelles vous donnez le nom de tranquillité ; et dans la retraite de vos jardins, d'engraisser à force d'aliments et de boissons vos corps blêmes et languissants. Notre plaisir, à nous, est de rendre des services pénibles, pourvu qu'ils soulagent les peines des autres, des services dangereux, pourvu qu'ils délivrent les autres du danger ; onéreux à notre fortune, pourvu qu'ils mettent les autres à l'aise : qu'importe que mes bienfaits me reviennent ? ne faudra-t-il pas en répandre de nouveaux après la restitution ? La fin des bienfaits est l'avantage de celui qu'on oblige, et non le nôtre ; sans quoi, c'est nous-mêmes que nous obligerions. Combien d'actions, vraiment utiles aux autres, n'excitent point de reconnoissance, parce qu'elles ont l'intérêt pour motif ? Le commerçant fait du bien aux villes, le médecin aux malades, le marchand d'esclaves aux esclaves qu'il vend ; néanmoins, comme ils ne sont utiles qu'en vue de leur propre intérêt, personne ne se croit obligé envers eux.

## CHAPITRE XIV.

Il n'y a point de bienfaisance où se trouve l'espoir du profit. Je donnerai tant, je recevrai tant : voilà ce qu'on appelle un marché. Je n'appellerai point chaste la femme qui ne refuse un amant que pour l'enflammer davantage, ni celle qui ne craint que (1) la loi, ou son mari. Ovide a raison de dire, *que la femme, qui n'a refusé que parce que la chose n'est point permise, a réellement accordé* (1).

En effet, on a raison de mettre au nombre des coupables celle qui ne doit sa chasteté qu'à la crainte, et non à elle-même. De même, celui qui fait du bien par intérêt, ne le fait pas véritablement. Sommes-nous donc bienfaisants envers les animaux que nous nourrissons pour notre usage, ou pour nous servir d'aliments ? Sommes-nous bienfaisants envers les arbres que nous cultivons, que nous garantissons des inconvénients de la sécheresse, ou de la dureté du sol ? Ce n'est point par un principe de vertu ou d'équité qu'on se porte à la culture des champs, ni à aucune des actions

(1) C'est la loi d'Auguste contre les adulteres : *Legem Juliam de adulteriis coercendis.*

(2) Quæ, quia non licuit non dedit, illa dedit.

dont le fruit est différent d'elles-mêmes. La bienfaisance n'est pas non plus excitée par l'avarice, ni par un intérêt sordide, mais par l'humanité, la libéralité, par le desir de donner encore, même après avoir déjà donné, et d'ajouter de nouveaux bienfaits aux anciens: elle ne calcule que la somme des avantages qu'elle procure. Si elle s'occupe de son propre interêt, elle ne devient plus qu'une passion avilissante; elle n'a plus d'éloges à espérer, plus de gloire à prétendre : le grand mérite, en effet, de s'aimer, de se ménager, d'acquérir pour soi-même! La véritable bienfaisance interdit toutes ces considérations; elle entraîne souvent l'homme à sa propre ruine, elle le rend aveugle sur son intérêt. L'acte même de la bienfaisance suffit à son bonheur.

## CHAPITRE XV.

DOUTEZ-VOUS qu'une injure ne soit le contraire d'un bienfait? De même donc que faire une injure est une chose qu'on doit fuir pour elle-même : de même la bienfaisance est desirable pour elle-même. D'un côté, la turpitude de l'action l'emporte sur toutes les récompenses qui invitent à la commettre; de l'autre, on est attiré par la beauté de la vertu si touchante par elle-même. Je puis dire avec

certitude qu'il n'y a personne qui ne soit attaché à ses propres bienfaits, qui ne revoie avec plus de plaisir celui qu'il a comblé de biens, pour qui le bien qu'il a fait ne soit un motif d'en faire encore, ce qui n'arriveroit pas, si la bienfaisance n'avoit des charmes par elle-même. Combien de fois n'entendez-vous pas dire ? « Je ne puis prendre sur moi d'abandon-» ner un homme, à qui j'ai donné la vie, que » j'ai tiré d'un grand péril : il me prie de plai-» der sa cause contre des accusateurs puis-» sants. Je voudrois bien m'en dispenser : mais » comment faire ? Je l'ai déjà secouru une ou » deux fois ». Ne voyez-vous pas que la bienfaisance nous fait une espece de violence qui nous arrache de nouveaux bienfaits ? D'abord parce qu'il le faut, ensuite parce que nous en avons fait éprouver. Un homme à qui d'abord nous n'aurions aucun motif de faire du bien, nous lui en faisons uniquement, parce que nous lui en avons déjà fait ; c'est si peu l'intérêt qui nous porte à la bienfaisance, que nous nous obstinons souvent à entasser des bienfaits inutiles, en faveur des premiers : lors même qu'ils ont été mal placés, nous les regardons avec l'indulgence d'un pere pour des enfants contrefaits.

## CHAPITRE XVI.

Les mêmes épicuriens avouent que ce n'est pas non plus en vue de l'honnête, mais de l'utile, qu'ils montrent de la reconnoissance. Nous aurons moins de peine à les réfuter sur ce point, parce que les mêmes arguments, par lesquels nous avons prouvé que la bienfaisance est desirable par elle-même, nous serviront aussi pour la reconnoissance. Nous avons établi comme la base de toutes nos autres preuves, que ce qui est honnête ne mérite nos hommages que pour lui-même. Osera-t-on mettre en problême si la gratitude est honnête? Qui est-ce qui ne déteste pas un ingrat qui se fait tort à lui-même? Quand on vous parle d'un homme ingrat envers un ami qui l'a comblé de biens, comment en êtes-vous affecté? Le regardez-vous comme un infâme, ou bien comme un insensé qui a négligé une chose utile et profitable pour lui? Sans doute vous le regardez comme un méchant, à qui il faudroit, non pas un curateur, mais des châtiments. Or, vous ne penseriez pas ainsi, si la reconnoissance n'étoit une vertu desirable par elle-même.

Il peut y avoir d'autres vertus qui annoncent moins leur dignité, qui aient besoin d'interprete pour se faire connoître : mais la recon-

noissance n'a qu'à se montrer ; elle est trop belle, son éclat est trop vif pour qu'on s'y méprenne. Quoi de plus louable, quoi de plus universellement admiré que la sensibilité pour les bienfaits qu'on a reçus ?

## CHAPITRE XVII.

Et, dites-moi, quel motif pourroit y porter ? Est-ce le profit ? On est ingrat, quand on ne le méprise pas. Sera-ce la vanité ? Quelle gloire y a-t-il à payer ce qu'on doit ? Est-ce la crainte ? L'ingrat n'a rien à craindre : c'est le seul délit contre lequel nous n'ayons pas de loix, persuadés que la nature y avoit assez pourvu. Comme il n'y a pas de loi qui prescrive aux enfants d'aimer leurs peres, ni aux peres d'avoir soin de leurs enfants ; parce qu'il est inutile de pousser l'homme, quand il va de lui-même ; de même qu'il n'est pas besoin de nous exhorter à l'amour de nous-mêmes, parce que nous apportons ce sentiment en naissant ; il ne faut pas non plus nous exhorter à rechercher la vertu pour elle-même : elle a naturellement des charmes pour nous ; elle est si belle, que les méchants eux-mêmes ne peuvent s'empêcher d'approuver les actions vertueuses. Quel est l'homme qui ne veuille paroître bienfaisant ? qui, au milieu même des crimes et

des injustices, n'aspire à la réputation d'homme de bien ? qui ne couvre de quelqu'apparence d'honnêteté ses actions les plus criminelles ? qui ne veuille passer pour le bienfaiteur de celui même qu'il a offensé ? On reçoit les remerciements de ceux même à qui l'on a fait tort ; et ne pouvant être vertueux et libéral, on veut au moins le paroître. On ne se conduiroit pas de cette maniere, si l'amour de la vertu pure ne nous forçoit à rechercher une réputation qui dément notre conduite, et à cacher une méchanceté dont on rougit, quoiqu'on en desire les fruits. Personne ne s'est assez écarté de la loi naturelle, assez dépouillé du caractere d'homme, pour être méchant pour le plaisir de l'être. Demandez à ces gens qui vivent de rapine, s'ils n'aimeroient pas mieux obtenir par des voies honnêtes, les objets qu'ils se procurent à force de brigandages. Le voleur de grand chemin, qui gagne sa vie en assassinant les passants, aimeroit bien mieux trouver la même somme que de la ravir.

En un mot, vous ne trouverez personne qui n'aimât mieux jouir des fruits de la méchanceté, sans la méchanceté même. Une des plus grandes obligations que nous ayons à la nature, c'est que la lumiere de la vertu pénetre dans toutes les ames : ceux même qui ne la suivent pas, sont forcés de la voir.

## CHAPITRE XVIII.

UNE preuve que la reconnoissance est desirable par elle-même, c'est que l'ingratitude fait horreur par elle-même. Point de vice plus propre à troubler l'union du genre-humain. Quel autre lien avons-nous en effet, que le commerce des services mutuels? Les bienfaits sont notre seule arme défensive, notre unique rempart contre les incursions subites. Supposez l'homme isolé. Qu'est-il? la proie de tous les animaux, la victime la plus foible et la plus facile à immoler. Les autres animaux ont assez de forces pour se conserver; en quelque lieu qu'ils naissent, errants, isolés, ils sont toujours armés. L'homme sans défense présente le flanc de toutes parts. Ni des serres tranchantes, ni des dents terribles, ne le rendent redoutable aux autres animaux : foible et nud, l'association fait toute sa force. La nature lui a donné deux ressources qui, de l'animal le plus exposé à toutes les attaques, en ont fait le plus robuste; la raison et la société. Ainsi, un être qui, pris séparément, eût succombé sous tous les adversaires, est devenu le souverain de la terre : la société lui a donné l'empire sur tous les animaux : né pour la terre, la société lui a soumis un élément interdit à sa nature, et l'a rendu maître des mers. C'est la société qui

repousse les attaques de la maladie, qui procure des soutiens à la vieillesse, et des consolations contre la douleur : c'est la société qui nous inspire du courage contre les assauts de la fortune. Détruisez-la, vous rompez l'unité du genre humain, l'unique soutien de la vie. Or, c'est la détruire que de détourner l'homme de l'ingratitude, non à cause d'elle-même, mais à cause des maux qu'elle entraîne. Combien de gens qui peuvent être ingrats impunément ! Enfin, j'appelle ingrat quiconque n'est reconnoissant que par crainte.

## CHAPITRE XIX.

L'HOMME sage ne peut craindre les dieux. Il y a de la folie à craindre ce qui fait du bien ; et l'on ne peut aimer ce qu'on craint. Vous, Epicure, vous faites un dieu sans armes ; vous lui avez ôté ses foudres, sa puissance ; et pour l'empêcher d'être craint, vous l'avez relégué hors du mouvement des sphères : là, couvert d'un rempart immense et impénétrable, séparé du contact et de la vue des mortels, il n'est plus redoutable pour vous ; il n'a nul moyen de vous faire ni bien ni mal. Délaissé dans l'espace intermédiaire entre notre ciel et le ciel voisin, sans la compagnie d'aucun animal, d'aucun homme, d'aucun objet, il se dérobe

aux ruines des mondes qui s'écroulent au-dessus et à côté de lui ; il est sourd à nos vœux, il ne s'intéresse point à nous. Cependant vous nous dites que vous l'honorez comme un pere : c'est sans doute avec reconnoissance ; ou si vous ne voulez pas vous donner pour reconnoissant, puisque vous prétendez n'avoir reçu aucun bienfait de lui, étant le résultat fortuit de vos atômes, de ces particules imperceptibles de matiere, pourquoi l'honorez-vous ? C'est, dites-vous, à cause de sa majesté suprême, de sa nature unique. En vous accordant cette prétention, au moins vous honorez dieu sans espoir, sans idee d'aucune récompense. Il y a donc quelque chose de desirable en soi-même, dont la beauté seule détermine votre hommage : c'est l'honnête. Or, quoi de plus honnête que la reconnoissance ? Cette vertu s'étend aussi loin que la vie.

## CHAPITRE XX.

Mais, dit-on, cette vertu est accompagnée de quelqu'utilité. Sans doute ; eh ! quelle vertu ne l'est pas ? Cependant on dit qu'une chose est desirable par elle-même, lorsque, sans égard pour ses avantages extérieurs, elle plaît indépendamment d'eux. La reconnoissance est utile : mais quand même elle me seroit nuisi-

ble, je serai reconnoissant. Quels sont les effets de la reconnoissance ? L'acquisition d'autres amis, et de nouveaux bienfaits. Mais si l'on encoure des inimitiés puissantes ; si au-lieu d'obtenir de nouveaux avantages, on s'expose à perdre ceux qu'on avoit obtenus et mis en réserve, courra-t-on volontiers de pareils risques ? C'est être ingrat, que d'envisager un second bienfait dans l'acquit du premier, et d'espérer encore en restituant. J'appelle ingrat celui qui assiste son bienfaiteur malade, parce qu'il va faire son testament ; c'est être ingrat, de s'occuper alors d'héritages et de legs. Il a beau remplir les fonctions d'un ami vertueux et reconnoissant, si l'espérance luit à son cœur, si l'amour du gain le fait agir, s'il jette l'hameçon, il ressemble à ces oiseaux carnaciers qui guettent les troupeaux en proie à la contagion et prêts à périr. Il épie de même la mort de son bienfaiteur. C'est un vautour qui vole autour d'un cadavre.

## CHAPITRE XXI.

Une ame reconnoissante n'est touchée que de la beauté de la vertu qui l'anime ; aucun mélange d'intérêt ne la souille : en voulez-vous une preuve ? On distingue deux especes de reconnoissances. On donne le nom de recon-

noissant à celui qui rend quelque chose en échange de ce qu'il a reçu. L'ostentation peut avoir lieu dans ce cas : elle a quelque chose à montrer, dont elle peut faire parade, On donne encore le nom de reconnoissant à celui qui a reçu le bienfait avec des dispositions convenables, et qui s'avoue redevable : mais cette disposition est intérieure ; et quel profit peut résulter d'un sentiment caché au fond du cœur. Cependant un tel homme est reconnoissant, quand même il ne pourroit rien faire de plus. Il aime, il se reconnoît débiteur, il voudroit faire éclater sa reconnoissance ; ce que vous desirez de plus ne lui manque pas. On n'en est pas moins artiste, pour être privé des instrumens propres à exercer son art ; ni moins habile chanteur, pour ne pouvoir faire entendre sa voix au milieu des frémissemens d'une multitude. Je veux payer mon bienfaiteur de retour. Il me reste encore quelque chose à faire, non pour être reconnoissant, mais pour m'acquitter. En effet, souvent on est ingrat, après avoir témoigné sa gratitude, et reconnoissant, quoiqu'on ne l'ait pas montrée. Il en est de cette vertu, comme de toutes les autres ; c'est par le cœur seul qu'elle s'apprécie. A-t-il fait son devoir ? Tout ce qui lui manque doit être imputé à la fortune. On peut être éloquent sans parler ; robuste, quoique les bras croisés, ou même enchaînés ; bon pilote, quoiqu'en terre ferme ;

les obstacles empêchent de faire usage de la science, mais ils ne lui ôtent rien : de même on est reconnoissant, seulement en voulant l'être, et sans avoir d'autre témoin de cette disposition que soi.

Je vais plus loin. On est quelquefois reconnoissant, en paroissant ingrat ; les interprétations dépravées de l'opinion changent la vertu en vice. Quel autre but peut-on alors se proposer que le témoignage d'une bonne conscience, ce consolateur caché, qui crie plus haut que la multitude et la renommée, qui place tous les biens en elle-même, qui, à la vue d'une foule opposée de sentiments, ne compte pas les suffrages, mais l'emporte, quoique seule, sur tous les avis. Lorsqu'elle voit le châtiment de la perfidie décerné contre la probité, elle ne descend pas du faîte de sa grandeur, mais elle se tient ferme à la vue de son supplice.

## CHAPITRE XXII.

» J'ai, dit-elle, ce que je voulois, ce que » j'ai desiré. Non : je ne me repens pas ; je ne » me repentirai jamais. La fortune, par toutes » ses injustices, ne m'arrachera point d'in- » dignes regrets ; jamais je ne dirai : Qu'ai-je » voulu ? que me sert maintenant ma bonne

» volonté » ? Elle sert sur le chevalet même : elle me sert au milieu des flammes ; elles peuvent parcourir tous les membres les uns après les autres, environner peu-à-peu le corps vivant, si la bonne conscience y habite, les chairs auront beau se liquéfier, les feux ne déplairont pas, quand ils éclaireront la probité.

Rappellons encore ici un argument que nous avons employé. Pourquoi voulons-nous montrer de la reconnoissance, même à l'article de la mort ? Pourquoi pesons-nous si scrupuleusement les services de chacun ? Pourquoi reportons-nous notre mémoire sur toute notre vie passée, dans la crainte d'oublier un seul bienfait ? Il n'y a plus alors d'intérêt qui puisse être l'objet de nos espérances : cependant, à la porte même de la vie, nous ne voulons en sortir qu'avec la reconnoissance. C'est que les actes de reconnoissance portent avec eux leur récompense ; c'est que la vertu seule est assez puissante pour attirer les ames, sa beauté les éblouit, sa lumiere éclatante les étonne et les ravit.

Mais la reconnoissance procure une foule d'avantages. L'homme vertueux jouit de la sûreté, de l'amour et de l'estime de ses semblables ; la vie s'écoule paisiblement, quand l'innocence et la gratitude l'accompagnent. En effet, la nature eût été souverainement injuste, si elle eût condamné une si belle vertu à n'être

que malheureuse, incertaine et stérile. Cependant, quoique la route qui y conduit soit souvent facile et sûre, voyez si vous êtes disposé à la rechercher à travers les rochers et les bêtes féroces, dans des chemins impraticables, infestés par des serpens.

## CHAPITRE XXIII.

De ce qu'une chose est accompagnée d'avantages extérieurs, il ne faut pas en conclure qu'elle ne soit point desirable par elle-même : les plus belles choses ne sont presque jamais dépourvues d'accessoires ; mais ceux-ci marchent en arriere, tandis que les premiers peuvent passer devant. Il n'est pas douteux que le soleil et la lune, par leurs révolutions périodiques, n'influent sur la demeure du genre humain ; que l'un par sa chaleur n'alimente et ne soutienne les corps, n'ouvre le sein de la terre, ne dissipe l'humidité surabondante, ne brise les tristes liens de l'hiver ; que l'autre par sa tiédeur efficace et pénétrante ne contribue à la maturité des fruits, que la fécondité des hommes ne suive ses variations ; que le soleil, par son immense révolution, ne serve de mesure à l'année, et la lune au mois, en décrivant un cercle moins étendu. Mais, indépendamment

ment de ces avantages, le soleil ne seroit-il donc pas un assez beau spectacle pour nos yeux? ne mériteroit-il pas nos hommages, quand il ne feroit que passer devant nous? La lune ne seroit-elle pas digne de notre admiration, quand elle ne seroit qu'un astre oisif, roulant autour de nous? L'univers même, lorsque, pendant la nuit, il répand tous ses feux, lorsqu'on voit briller cette multitude d'étoiles de tous côtés, ne fixe-t-il pas tous les regards? Néanmoins, en l'admirant, qui songe à son utilité? Voyez comment, au milieu du silence des cieux, tous ces astres roulent au-dessus de votre tête, comment leur mouvement rapide se déguise sous l'apparence de l'inaction et de l'immobilité! combien d'effets produits par cette nuit, qui ne vous sert qu'à compter et distinguer les jours! quelle foule d'événements s'y développent en silence! quelle immense suite de destinées fait éclorre un terme marqué! Tous ces corps de feu, qui ne paroissent à vos yeux qu'une belle décoration, sont tous en action. Car, ne croyez pas qu'il n'y en ait que sept en mouvement, et que les autres soient attachés à la voûte céleste; nous n'appercevons les révolutions que d'un petit nombre d'entr'eux, mais il y a d'autres divinités innombrables qui vont et viennent sans cesse à des distances infinies de notre vue: et même parmi celles qui nous permettent de les voir, la plupart ont une marche inconnue et nous

cachent leurs révolutions. Eh bien ! la simple vue de cette masse éclatante n'auroit-elle pas des charmes pour vous, quand même elle ne serviroit pas à vous gouverner, à vous conserver, à vous engendrer, à répandre sur vous ses influences bienfaisantes ?

## CHAPITRE XXIV.

QUOIQUE tous ces grands corps soient pour nous de la premiere utilité, et d'une nécessité absolue pour la vie, cependant leur majesté s'empare de notre ame toute entiere. Il en est de même de toutes les vertus, et en particulier de la reconnoissance : elle procure beaucoup d'avantages, mais ce n'est pas dans cette vue qu'elle veut être aimée ; elle renferme quelque chose de plus grand, dont ceux qui l'envisagent du côté de l'utilité, ne peuvent avoir aucune idée. Vous êtes reconnoissants, parce que vous y trouvez votre intérêt ; vous ne le serez donc qu'autant que vous y trouverez du profit ? La vertu ne veut pas d'amans intéressés, c'est avec une robe ouverte et sans plis qu'il faut venir dans ses bras. L'ingrat se dit à lui-même : « Je voudrois être reconnois» sant ; mais je crains la dépense, je crains » le péril, je redoute la disgrace. Je me déci» derai suivant mon intérêt ». La reconnois-

sance et l'ingratitude ne peuvent être fondées sur le même principe ; leurs intentions doivent différer comme leurs actions. On est ingrat, contre son devoir, pour son intérêt : on est reconnoissant contre son intérêt, pour son devoir.

## CHAPITRE XXV.

Nous avons pour but de vivre conformément à la nature ; de suivre l'exemple des dieux. Or les dieux, dans toutes leurs actions, n'ont d'autre but que leur action même : à moins que vous n'alliez imaginer que la fumée des sacrifices et la vapeur de l'encens, les récompensent de leurs bienfaits. Voyez tout ce qu'ils font pour nous chaque jour, les dons qu'ils nous distribuent ; les fruits sans nombre dont ils couvrent la terre ; les vents favorables et dirigés en tout sens, dont les mers sont agitées ; ces pluies soudaines qui, amollissant le terrein, renouvellent les veines épuisées des fontaines, et, par des conduits secrets, leur fournissent de nouveaux aliments. Tous ces bienfaits, les dieux nous les accordent sans intérêt, sans qu'il en résulte aucun avantage pour eux. Notre raison, si elle ne s'écarte pas de son modele, en usera de même ; elle ne fera point des actions honnêtes par intérêt.

Rougissons donc de vendre nos bienfaits, tandis que les dieux nous les accordent gratuitement.

## CHAPITRE XXVI.

Si vous imitez les dieux, nous dit-on, accordez donc comme eux des bienfaits aux ingrats : le soleil se leve pour les scélérats, et les mers sont ouvertes aux pirates. L'on demande ici si l'homme de bien fera du bien à un ingrat reconnu pour tel. Permettez-moi d'abord d'expliquer les termes, afin de ne pas nous laisser prendre dans une question captieuse. Le stoïcisme distingue deux especes d'ingrats. L'un est ingrat, parce qu'il est insensé ; car l'insensé est méchant : le méchant a tous les vices ; par conséquent il est ingrat. Ainsi, nous disons que tous les méchants sont intempérants, avares, luxurieux, envieux : non qu'ils aient tous ces vices dans un degré éminent et notoire, mais parce qu'ils peuvent les avoir, et qu'ils les ont effectivement, quoique non développés. Les ingrats de l'autre espece, sont ceux auxquels le vulgaire donne ce nom, et qui ont un penchant naturel à ce vice. L'homme de bien fera du bien à l'ingrat qui n'a ce vice que comme il a tous les autres : il n'en feroit à personne, s'il donnoit l'exclusion à cette classe d'hom-

mes. Quant à l'ingrat, qui est dans l'habitude de frauder ses bienfaiteurs, qui montre un penchant décidé pour ce vice, il ne lui fera pas plus de bien, qu'il ne prêtera de l'argent à un banqueroutier, qu'il ne confiera un dépôt à celui qui en a déjà nié plusieurs. Un homme est timide, dès qu'il est insensé : ce défaut est le partage de la méchanceté, puisqu'elle est environnée de tous les vices indistinctement; mais on donne proprement le nom de timide à celui que le moindre bruit fait trembler. L'insensé a tous les vices; mais il n'a pas un penchant aussi décidé pour tous : l'un est plus enclin à l'avarice, l'autre à la débauche, l'autre à la témérité.

## CHAPITRE XXVII.

C'EST donc mal-à-propos qu'on dit aux stoïciens : Quoi, selon vous, Achilles fut donc un lâche ? Aristides, qui reçut son surnom de la justice même, fut donc un homme injuste? Et Fabius qui, par ses (1) prudents délais, rétablit la république, étoit un téméraire? Direz-vous que Décius craignit la mort? que Mucius fut un traître, et Camille un déserteur ?

Nous ne prétendons pas que tous les vices

(1) *Voyez* ci-dessus, liv. 2, chap. 7, note premiere.

sont aussi marqués dans tous les insensés, que dans quelques-uns d'entre eux : mais nous disons que le méchant, que l'insensé n'est exempt d'aucun vice. Nous ne croyons pas même l'audacieux délivré de la crainte, ni le prodigue de l'avarice. De même que tous les hommes jouissent de cinq sens, quoique pourtant ils n'aient pas tous des yeux de lynx : de même l'insensé n'a pas tous les vices dans un degré aussi marqué que quelques-uns le sont dans certains individus. Tous les vices se trouvent réunis dans tous les vicieux, mais ils ne sont pas sensibles dans chacun d'eux. La nature porte celui-ci à l'avarice ; cet autre est livré aux femmes ou au vin ; ou s'il n'y est pas adonné, il est constitué de maniere à bientôt s'y livrer.

Ainsi, pour revenir à mon sujet, tous les méchants sont ingrats, vu qu'ils ont les germes de tous les vices ; néanmoins on ne donne le nom d'ingrat, qu'à celui qui est sujet à l'ingratitude. Voilà l'homme dont je ne serai pas le bienfaiteur. De même qu'un pere pourvoiroit mal sa fille en lui donnant pour époux un homme brutal et souvent répudié ; de même qu'un pere de famille se déshonoreroit, en confiant le soin de son patrimoine à un homme condamné plusieurs fois pour mauvaise gestion ; de même enfin qu'un testateur seroit un insensé, s'il donnoit à son fils un tuteur accoutumé à dépouiller ses pupiles : de

même c'est placer fort mal ses bienfaits, que de choisir des ingrats, dans le sein desquels ils seroient infailliblement perdus.

## CHAPITRE XXVIII.

Les dieux eux-mêmes, dit-on, comblent de biens les ingrats. Mais ces biens avoient été destinés aux hommes vertueux; si les méchants en profitent, c'est qu'ils ne pouvoient faire bande à part: or, il vaut mieux faire du bien aux méchants. en faveur des bons, que d'en priver les bons, à cause des méchants. Ainsi, le jour, le soleil, les révolutions de l'hiver et de l'été, le printemps et l'automne, qui ne sont que des nuances de ces deux saisons; les pluies, les fontaines; les souffles périodiques des vents, tous les biens, en un mot, que vous citez, ont été destinés au genre humain en corps: il étoit impossible de faire choix des individus. Un roi accorde les honneurs à ceux qui les méritent, et fait des largesses même à ceux qui ne les méritent pas. Les distributions publiques de bled se font pour les voleurs, comme pour les parjures et les adulteres; en un mot, pour tous les citoyens, sans égard à leurs mœurs. Enfin tout le monde, bons ou méchants, participe aux bienfaits accordés à titre de citoyen, et non à titre d'homme de bien. De même il y a des

dons que dieu a versés sur tout le genre humain, et dont personne n'est exclus. Il étoit impossible que le vent, par exemple, fût favorable aux gens de bien et contraire aux méchants; il étoit de l'intérêt général que le commerce de la mer fût ouvert, afin que la société du genre humain pût se communiquer: on ne pouvoit prescrire aux pluies de ne pas tomber sur les terres des méchants.

Il est des avantages nécessairement communs. Les villes sont fondées pour les méchants comme pour les bons: les monuments du génie, rendus publics par l'écriture, peuvent tomber dans des mains indignes: la médecine indique des remedes aux scélérats mêmes; on ne supprime point les recettes salutaires pour empêcher les méchants d'en profiter. Exigez la censure et le choix des personnes pour les dons qui se font séparément et à titre de mérite, et non pas pour ceux qui sont indistinctement livrés à la multitude. En effet, il y a bien de la différence entre choisir et ne point exclure. La justice se rend pour les voleurs; les homicides eux-mêmes jouissent de la paix; on peut répéter son bien, même après avoir ravi celui des autres. Les meurtriers et les assassins sont défendus contre l'ennemi par les remparts de la ville; et les loix protégent ceux-mêmes qui les ont violées. Il y a des biens que personne n'obtiendroit, si tout le monde ne les partageoit. Ne m'objectez donc pas des

bienfaits auxquels la nature a invité tous les hommes : ceux qui dépendront de mon choix, je ne les donnerai pas à celui dont je connoîtrai l'ingratitude.

## CHAPITRE XXIX.

Quoi ! dit-on, vous ne donnerez donc pas de conseils à un ingrat ? vous ne lui laisserez pas puiser de l'eau chez vous ? vous ne lui montrerez pas la route, quand il s'est égaré ? ou bien lui rendrez-vous ces services, sans être disposé d'ailleurs à lui rien donner ?

Distinguons, ou du moins tâchons de distinguer. Un bienfait est une action utile, mais toute action utile n'est pas un bienfait ; il en est de si petites, qu'elles ne pourroient en mériter le nom. Il faut deux qualités réunies pour caractériser un bienfait : d'abord l'importance même de la chose ; elle peut, par sa petitesse, se trouver peu digne d'être ainsi nommée : a-t-on jamais qualifié de bienfait le don d'un quarteron de pain, une aumône de la plus vile monnoie, la permission d'allumer une chandelle ? Cependant ces services sont quelquefois plus utiles que les plus grands ; mais la modicité de ces services en ôte le prix, lors même que la circonstance les a rendus nécessaires.

La seconde qualité est de vouloir obliger

celui à qui l'on rend service, de l'en juger digne, de lui donner de bon cœur, et de jouir même du présent qu'on lui fait. Rien de tout cela ne se trouve dans la circonstance dont il s'agit. Nous ne rendons pas ces services avec choix, nous souffrons qu'on en use comme de choses peu importantes; ce n'est pas à l'homme, c'est à l'humanité que nous donnons.

## CHAPITRE XXX.

J'AVOUE même que j'obligerai quelquefois des gens qui ne le mériteront pas, en considération d'autres personnes; c'est ainsi que, dans la carriere des dignités, la noblesse vaut quelquefois à des gens diffamés la préférence sur des hommes de mérite, mais nouveaux. Ce n'est pas sans raison qu'on a consacré la mémoire des grandes vertus. Il y a plus de plaisir à être homme de bien, quand le souvenir des services ne meurt pas avec celui qui les a rendus. Qui a fait consul le fils de Cicéron, sinon la mémoire de son pere? et depuis, quelle autre considération a conduit Cinna du camp des ennemis au consulat? A quoi Sextus et les autres fils de Pompée ont-ils été redevables de la même illustration, sinon à la grandeur d'un seul héros, assez considérable pour porter sur ses ruines tous ses descendans à cette éléva-

tion? Quel titre a valu le sacerdoce dans plus d'un collége à un (1) Fabius Persicus, dont les hommes, même les plus impurs, évitoient les baisers, sinon l'honneur de descendre des Verrucosus, des Persicus et des trois cents héros, qui, pour le salut de la république, exposerent leur famille seule à la fureur des ennemis? Nous devons à la vertu notre hommage, non-seulement lorsqu'elle est sous nos yeux, mais lors même qu'elle en a disparu. Comme les bienfaits ne se sont pas bornés à un siecle, mais lui survivent, notre reconnoissance ne doit pas se restreindre à une seule génération. Un tel a donné le jour à de grands hommes; dès-lors, quel qu'il soit, il est digne de nos bienfaits, puisqu'il nous a donné des gens qui en sont dignes : cet autre descend d'ayeux illustres : quel qu'il soit, qu'il se cache à l'ombre de ses ancêtres. De même que les lieux les plus sales sont éclairés par les

(1) *Voyez* ci-dessus, liv. 2, chap. 21, note 2. Juvénal ne donne pas une meilleure idée des mœurs de ce personnage. « De quel droit, dit-il, un Fabius se glorifieroit-il » du surnom d'*allobroge*, et du hasard qui le fit naître à » l'ombre de l'autel d'Hercule, s'il est ambitieux, superbe, et plus mou qu'une brebis de Padoue; si ses » membres épilés déshonorent ses ayeux; si, convaincu » d'avoir acheté du poison, les manes de ces grands personnages frémissent de voir sa statue parmi leurs statues » vénérables ». *Sat.* 8, *v.* 13 *et s.* traduct. de M. Dusaulx.

rayons du soleil, il faut que des descendans inutiles brillent aussi de l'éclat de leurs ancêtres.

## CHAPITRE XXXI.

JUSTIFIONS ici les dieux, mon cher Libéralis. Tous les jours nous entendons dire : A quoi pensoit la Providence, de placer sur le trône un Aridée ? croyez-vous que ce fut pour lui qu'elle l'y plaça ? Non, ce fut pour son pere et son frere. Pourquoi donna-t-elle l'empire du monde à C. César, ce monstre avide de sang qu'il faisoit couler sous ses yeux, comme s'il eût voulu s'en abreuver ? Croyez-vous que ce fut à lui qu'elle l'ait donné ? Non, elle le donna à son pere Germanicus ; elle le donna à son (1) ayeul et à son bisayeul, et, avant eux, à d'autres hommes non moins illustres, quoique dans un état privé. Lorsque vous nommiez consul Mamercus Scaurus, ignoriez-vous qu'il se livroit (2) à la débauche la

(1) C'est Claudius Drusus, frere de Tibere, et pere de Germanicus, que Tacite appelle quelque part, *breves et infaustos populi Romani amores* : Annal. *lib.* 2, *cap.* 41, *in fine*.

(1) L'extrême licence de la langue latine peut faire excuser l'indécence des images que le texte présente en cet endroit ; mais elles seroient révoltantes et de mauvais goût

plus dégoûtante ? en faisoit-il mystere lui-même ? se soucioit-il de passer pour un infâme ? Je vous rapporterai un mot de lui, qui fut beaucoup répété, et qui fut cité même en sa présence. Un jour qu'il trouva Pollion couché, il eut l'effronterie de lui faire, en termes obscurs, les propositions (1) les plus déshonnêtes ; et voyant que Pollion s'en fâchoit, il lui dit (2) *que le mal que je vous ai dit retombe sur ma tête.* Il racontoit lui-même ce mot. Est-ce donc à un homme aussi impudemment débauché, que vous avez déféré les fais-

---

dans une langue aussi chaste que la nôtre. Voici le passage latin ; il suffira pour justifier l'infidélité de ma traduction : *Ancillarum suarum menstruum ore illum hiante exceptare.* Au reste, Séneque parle dans la lettre 87 d'un certain Natalis dont le genre de débauche étoit exactement le même que celui de Scaurus. *Voyez* tom. 2, pag. 508, note 1. Tacite loue quelque part l'éloquence de Mamercus Scaurus, et dit qu'il prévint sa condamnation avec une fermeté digne des anciens Émiles ; mais il lui reproche, comme Séneque, une vie et des mœurs infâmes. *Mamercus dein Scaurus rursùm postulatur, insignis nobilitate et orandis causis, vitâ probrosus . . . ut dignum veteribus Æmiliis, damnationem anteit.* Annal. lib. 6, cap. 29.

(1) Le texte porte : *obscœno verbo usus, dixerat se facturum id quod pati malebat.*

(2) Au texte : *quidquid*, inquit, *mali dixi mihi et capiti meo ;* ce qu'on pourroit traduire de cette autre maniere : *que le mal que je vous veux, m'arrive !* Lorsque par colere, ou par imprudence, on avoit offensé quelqu'un

ceaux et les haches? Non, mais songeant à cet ancien Scaurus, prince du sénat, vous auriez été fâché qu'un de ses descendans demeurât dans l'oubli.

## CHAPITRE XXXII.

De même que les dieux ont de la prédilection pour quelques hommes, en faveur de leurs peres et de leurs ayeux, il est vraisemblable qu'ils en traitent aussi d'autres avec plus d'indulgence, en considération des vertus futures de leurs neveux, de leurs arrieres-neveux, et de toute leur postérité. Ils connoissent en effet toute la série de leur ouvrage; rien n'échappe à leurs yeux de tout ce qui doit leur passer par les mains; au-lieu que pour nous, tous les événements sortent de l'obscurité; ceux que nous regardons comme soudains, les dieux les ont prévus, ils y sont familiarisés. Que tel homme, disent-ils, soit roi,

par des paroles injurieuses, ou faisoit contre lui des imprécations dont on vouloit ensuite lui demander pardon, on avoit coutume d'employer cette formule d'excuse : *Mos quondam obtinebat*, dit Gruter, *ut si cui imprudenti maledictum excidisset, quod alterius animum offendisset; aut si quid cui imprecatus esset, cujus sibi gratiam veniamque dari postulasset, in caput suum recidere precaretur ea quae alii evenire optaverat.*

parce que ses ancêtres ne l'ont pas été ; parce que la justice et le désintéressement leur ont tenu lieu d'empire ; parce qu'ils se sont sacrifiés à la république, au-lieu de la sacrifier à eux-mêmes. Que tel autre regne, parce qu'un de ses ayeux fut un homme de bien, qui exalta son ame au-dessus de sa fortune, qui fut plus touché de l'intérêt public que du sien, qui aima mieux, dans une guerre civile, être vaincu que vainqueur. Depuis tant de temps il n'a pas été possible de le récompenser : ainsi qu'en sa considération celui-ci commande à tel peuple ; non qu'il soit plus instruit et plus capable, mais parce qu'un autre l'a mérité pour lui. Celui-ci est contrefait, défiguré, propre à jetter du ridicule sur les ornements mêmes de la royauté. Les hommes vont nous accuser, nous traiter d'aveugles et d'inconsidérés, qui ne savent où ils placent un pouvoir dû aux plus grands hommes ; mais c'est à un autre que ce bienfait est accordé, à un autre que nous payons une ancienne dette. D'où connoîtroient-ils ce héros qui fuyoit la gloire attachée à le suivre, qui marchoit aux dangers, de l'air dont les autres en reviennent ; qui ne séparoit jamais son intérêt de l'intérêt public ? Où est-il ? demandez-vous : qui est-il ? d'où vient-il ? Vous ne le connoissez pas. Mais nous tenons un registre fidele des recettes et des dépenses ; nous savons ce qui est dû à chacun ; nous payons les uns au bout d'un

long terme, et les autres d'avance ; nous nous réglons sur les circonstances, sur les facultés de notre république.

## CHAPITRE XXXIII.

Je ferai donc quelquefois du bien à un ingrat ; mais ce ne sera pas pour lui-même. Que ferez-vous, nous dira-t-on, lorsque vous ne saurez pas s'il est ingrat ou non ? Attendrez-vous que vous le sachiez ? mais alors ne perdrez-vous pas l'occasion de placer votre bienfait ? En effet, il faut attendre long-temps, et, comme dit Platon, il est difficile de deviner l'ame humaine ; d'un autre côté, il y a de l'imprudence à ne pas prendre du temps. Je réponds que nous n'attendrons jamais une certitude complette ; la découverte de la vérité est trop pénible ; mais nous nous déciderons pour le parti le plus probable. C'est la marche de tous les devoirs : c'est d'après ce calcul qu'on seme, qu'on s'embarque, qu'on prend le parti des armes, qu'on se marie, qu'on éleve des enfants, tandis que dans tous ces cas l'événement est incertain. On prend le parti qui donne le plus d'espérances. Qui est-ce qui peut promettre au laboureur une bonne récolte, un heureux voyage au navigateur, la victoire au guerrier, au mari une femme fidelle,

fidelle, au pere des enfants vertueux ? On se laisse alors guider par la raison plutôt que par l'évidence. Ne vous déterminez qu'à coup sûr ; ne faites de démarches que d'après la certitude, et vous n'agirez plus ; votre vie demeurera suspendue. De quelque côté que m'incline la vraisemblance, je ne balancerai pas à obliger celui dont la reconnoissance est probable.

## CHAPITRE XXXIV.

MAIS, dit-on, il est mille circonstances où le méchant s'insinue sous le masque de la vertu, où l'homme de bien déplaît, parce qu'on le croit méchant : rien de plus trompeur que les apparences d'après lesquelles on calcule. Qui en doute ? mais je n'ai pas d'autres regles pour me déterminer. Voilà les seules traces qui puissent me conduire à la vérité ; je n'en connois pas de plus sûres. J'y apporterai toute l'attention possible ; je ne me rendrai point trop promptement. Dans le combat, il peut arriver que ma main abusée frappe mon concitoyen, au-lieu de l'ennemi, et que j'épargne l'ennemi au-lieu de mon ami : mais ces cas sont rares, et je n'en suis pas responsable, puisque mon but est de frapper les ennemis et de défendre les citoyens. Si je sais qu'un hom-

me est ingrat, je ne serai pas son bienfaiteur : mais il s'insinue, il m'en impose ; il n'y a plus de ma faute, c'est à un homme reconnoissant que j'ai cru donner.

Si vous promettez, dit-on, à quelqu'un un bienfait, et que vous découvriez ensuite qu'il est ingrat, tiendrez-vous, ou non, votre parole ? Si vous la tenez, vous péchez sciemment ; car vous donnez à qui vous ne devez pas : si vous manquez à votre promesse, vous êtes encore coupable ; puisque vous ne donnez pas à qui vous avez promis. Je vois ici chanceler votre constance ; je vous vois embarrassé de cette prétention sublime, que le sage ne se repent jamais de ce qu'il a fait, qu'il ne rectifie point ses actions, qu'il ne change pas ses projets.

Je réponds que le sage ne change pas de projets, tant que les circonstances restent telles qu'elles étoient au moment de la décision : ainsi il ne se repent pas, parce qu'il ne pouvoit alors rien faire de mieux que ce qu'il a fait, ni rien décider de plus sage que ce qu'il a décidé : mais il sous-entend toujours la restriction, s'il ne survient aucun obstacle qui en empêche. Voilà dans quel sens nous disons que tout lui réussit, que rien ne lui arrive d'inopiné : il présume qu'il peut survenir des obstacles qui empêchent la réussite de ses projets. Il n'y a qu'un insensé qui se tienne assuré de la fortune : le sage en voit les deux

faces ; il connoît le pouvoir de l'erreur : l'incertitude des choses humaines, les obstacles qui contrarient les projets les plus louables : il ne marche qu'en suspens dans la route glissante du sort : sa résolution est sûre, mais il sait que l'événement ne l'est pas. Or cette restriction, sans laquelle il ne projette, il n'entreprend rien, sert encore ici à le garantir.

## CHAPITRE XXXV.

J'AI promis de faire du bien, s'il ne survenoit rien qui m'empêchât de remplir ma promesse : mais si la patrie exige pour elle-même ce que j'ai promis ? si une loi défend la chose à laquelle je me suis engagé de bon cœur ? Je vous ai promis ma fille, mais depuis on a découvert que vous étiez étranger : je ne puis m'allier avec un étranger ; la loi devient mon excuse. Je n'aurai manqué à ma parole, et vous ne pourrez m'accuser d'inconstance, que lorsque, les circonstances restant les mêmes, je refuserai d'accomplir ma promesse : le moindre changement me laisse la liberté de délibérer de nouveau, il me dégage de ma parole. J'ai promis de vous défendre en justice ; mais je découvre depuis que le but de cette cause est de trouver des présomptions contre mon pere. Je vous ai promis de vous accompagner

en voyage ; mais on m'annonce que les chemins sont infestés de voleurs. Je vous ai promis de vous assister en personne ; mais mon fils est malade, ma femme est en couche ; je ne puis être lié par ma parole, qu'autant que les circonstances seront restées les mêmes. Quel plus grand changement peut survenir, que de découvrir que vous êtes un méchant, un ingrat ? Je vous refuserai comme indigne, ce que je vous accordois comme le méritant ; j'aurai de plus sujet de vous en vouloir pour m'avoir induit en erreur.

## CHAPITRE XXXVI.

CEPENDANT j'aurai égard à la grandeur de la somme à donner ; je consulterai la valeur de la chose promise. Si c'est une bagatelle, je la donnerai ; non que vous le méritiez, mais parce que j'ai promis ; non pour vous faire un présent, mais pour acquitter ma parole, et me faire en même-temps des reproches : cette perte modique sera le châtiment de ma facilité à promettre. Je me dirai, tu t'en souviendras, tu apprendras une autre fois à parler avec plus de réserve : c'est une espece d'amende à laquelle je me condamnerai. Mais si la somme étoit trop forte, je dirai comme Mécène : *Je ne veux pas qu'un reproche me*

*coûte cent sesterces.* Je comparerai alors ; c'est, dirai-je, quelque chose de tenir sa parole ; mais c'est aussi beaucoup de ne pas obliger un ingrat. Néanmoins considérons la grandeur du service. S'il est léger, fermons les yeux : s'il est de nature à me ruiner ou à me déshonorer, j'aime mieux avoir à m'excuser une bonne fois d'avoir manqué à ma parole, que me repentir toute ma vie d'avoir donné. Le tout dépend, comme je l'ai dit, de la grandeur de la promesse. Non-seulement je n'accomplirai pas ce que j'aurai promis légérement, mais je redemanderai même ce que j'aurai donné mal-à-propos. Il y a de la folie à se croire lié par un mal-entendu.

## CHAPITRE XXXVII.

PHILIPPE, roi de Macédoine, avoit un soldat courageux, dont il avoit éprouvé les services dans plusieurs expéditions ; de temps en temps ce prince lui donnoit quelque portion dans le butin pour le récompenser de sa valeur, encourageant ainsi cette ame vénale par de fréquentes gratifications. Ce soldat fut un jour jetté par la tempête sur les terres d'un Macédonien ; à cette nouvelle celui-ci accourut, le fit revenir à lui-même, le transporta dans sa maison de campagne, lui céda son lit,

le rappella, pour ainsi dire, des portes du tombeau, le soigna pendant trente jours à ses propres dépens, et, après l'avoir rétabli, le renvoya muni de provisions pour son voyage. Le soldat l'assura plus d'une fois qu'il n'auroit pas à se plaindre de sa reconnoissance, pourvu seulement qu'il pût rejoindre son général. Il fit à Philippe le récit de son naufrage, mais il n'eut garde de parler des secours qu'il avoit reçus; et la premiere chose qu'il lui demanda, ce fut le bien de celui même qui l'avoit si généreusement assisté. Il arrive souvent aux rois, sur-tout en temps de guerre, de donner les yeux fermés. Un seul homme juste n'est pas assez fort contre tant de passions armées. Il est difficile d'être à-la-fois homme de bien et bon général. Comment rassassier tant de milliers d'hommes insatiables? Que leur donnera-t-on, si l'on respecte la propriété des citoyens? Voilà sans doute ce que se dit Philippe en mettant le soldat en possession du bien qu'il demandoit. Le bienfaiteur, chassé de son héritage, ne souffrit pas en silence cette injustice, et ne fut pas assez stupide pour se croire trop heureux de n'avoir pas été lui-même compris dans la donation. Il écrivit à Philippe une lettre courte et pleine de liberté, dont la lecture mit ce prince dans une telle colere, qu'il ordonna sur-le-champ à Pausanias de rétablir le premier possesseur dans ses biens; et de plus, de faire imprimer sur le front de ce sol-

dal pervers, de cet hôte ingrat, avide jusques dans le naufrage, des marques qui annonçassent son infamie. Il méritoit, sans doute, qu'elles fussent gravées plutôt qu'imprimées, ce monstre qui avoit dépouillé son bienfaiteur, et l'avoit rélégué tout nud, et semblable à un malheureux qui a fait naufrage sur ce même rivage d'où sa compassion l'avoit tiré. Mais il n'est pas de notre sujet d'examiner le châtiment qu'il méritoit; il est au moins certain qu'il falloit lui ôter ce qu'il avoit envahi par le plus grand des crimes. Quelle compassion pouvoit attendre un homme, dont la perfidie tendoit à priver les malheureux de toute compassion!

## CHAPITRE XXXVIII.

Quoi! Philippe eût été obligé de donner, parce qu'il avoit promis, quand même le devoir le lui eût défendu; quand même c'eût été une injustice; quand même il se fût rendu criminel; quand même cette seule action auroit dû interdire pour jamais le rivage aux malheureux que la tempête y auroit jettés? Il n'y a pas de légéreté à revenir d'une erreur qu'on connoît et qu'on déteste. Il faut avouer ingénuement, qu'on n'a pas bien vu, qu'on s'est trompé : persister en pareil cas; dire ce

que j'ai décidé, quel qu'il soit, doit être fixe et irrévocable, ne peut être l'effet que d'un sot orgueil. Il n'y a pas de honte de changer avec les circonstances, et si Philippe eût laissé le soldat en possession du rivage dont il s'étoit emparé par son naufrage, n'étoit-ce pas interdire le feu et l'eau à tous les malheureux? Il vaut mieux, dit-il, que, relégué à l'extrémité de mon royaume, tu portes sur ton front criminel ces caracteres que j'aurois voulu pouvoir graver même dans tes yeux. Malheureux! vas montrer combien l'hospitalité doit être sacrée; fais lire sur ton visage un décret propre à prouver qu'il n'y a plus de danger à secourir les infortunés. Cette constitution sera ainsi plus authentique, que si je l'eusse fait graver sur l'airain.

## CHAPITRE XXXIX.

POURQUOI donc, nous dira-t-on, votre chef Zénon, ayant promis de prêter cinq cents deniers à quelqu'un, et, informé depuis que la personne n'étoit pas sûre, s'obstina-t-il, malgré les conseils de ses amis, à lui prêter cette somme, parce qu'il s'y étoit engagé?

Je réponds d'abord qu'un prêt n'est pas la même chose qu'un bienfait. On peut exiger son argent, lors même qu'on l'a prêté à la lé-

gere : on peut assigner son débiteur, et s'il est insolvable, on en tire au moins quelque chose : au-lieu que le bienfait périt en entier et tout-d'un-coup. D'ailleurs l'un suppose un mal-honnête homme, l'autre tout au plus un mauvais économe.

En second lieu, Zénon lui-même ne se seroit pas obstiné à prêter, si la somme eût été plus considérable. Qu'est-ce que cinq cents deniers ? ce sont, comme on dit, les fraix d'une maladie : la somme ne valoit pas la peine de rétracter sa parole. J'irai souper, parce que je l'ai promis, quand même il feroit froid ; mais je n'irai pas, s'il tombe de la neige. Je me leverai pour assister à des fiançailles, même avant d'avoir fait ma digestion, parce que j'ai donné ma parole ; mais je ne me piquerai pas de la tenir, si j'ai la fievre. Je vous cautionnerai, parce que je m'y suis engagé ; mais je ne le ferai pas, si la somme est indéfinie, s'il faut m'obliger envers le fisc.

Je le répete, il y a toujours cette restriction tacite, si je le puis, si je le dois, si les circonstances demeurent les mêmes. Les choses sont-elles au même état où elles étoient quand je me suis engagé ? alors il y auroit de la légéreté à vous manquer. Est-il survenu quelque incident nouveau ? ne soyez pas surpris de voir mes dispositions changées, quand leur objet n'est plus le même. Remettez les choses au même état, et vous me trouverez le même.

Lorsque nous nous engageons à répondre pour quelqu'un en justice, il n'y a pas d'action contre tous ceux qui manquent à se présenter : la force majeure devient alors une excuse.

## CHAPITRE XL.

On peut faire la même réponse à la question, si l'on est toujours obligé d'être reconnoissant envers son bienfaiteur, de lui rendre des bienfaits pour les siens. Je dois avoir de la r econnoissance pour les bienfaits ; mais je ne puis pas toujours les rendre ; quelquefois ma mauvaise fortune, quelquefois l'opulence de mon bienfaiteur s'y opposent. Que puis-je rendre à un roi, à un homme très-riche ? surtout y ayant des gens qui se trouvent offensés, quand on leur rend leurs bienfaits, et qui ne cessent de les accumuler : puis-je faire autre chose envers de pareils bienfaiteurs, que de former des desirs ? Je ne dois pas rejetter un second bienfait, parce que je n'ai pas encore acquitté le premier. Je recevrai d'aussi bon cœur qu'on me donnera, et je fournirai au moins à celui qui me veut du bien, un objet propre à exercer sa bienfaisance. On ne refuse de nouveaux bienfaits que quand on est offensé des premiers. Je ne rends pas la pareille ! qu'importe ? Est-ce ma faute, si l'oc-

casion ou le pouvoir me manque ? Mais il m'a obligé, c'est qu'il en a eu l'occasion et le moyen. Est-il homme de bien, ou méchant ? s'il est homme de bien, ma cause est favorable ; s'il est méchant, je ne la plaide point. Je ne crois pas même qu'on doive rendre à son bienfaiteur la pareille malgré lui, ni insister lorsqu'il refuse. Ce n'est pas rendre la pareille, que de lui rendre, malgré lui, ce que vous avez reçu de plein gré. Il y a des gens qui, lorsqu'on leur a envoyé un présent, se hâtent d'en renvoyer un autre à contre-temps, et se croient acquittés. C'est une espece de refus, que de s'acquitter ainsi sur-le-champ ; c'est effacer un présent par un autre.

Quelquefois même je ne rendrai pas le bienfait, quoique je sois en état de le faire. Dans quel cas ? c'est lorsque la restitution me feroit plus de tort que de bien à mon ami ; lorsque le recouvrement de son bienfait ne lui causeroit aucun avantage, et qu'il en résulteroit pour moi une perte sensible de lui rendre la pareille. L'empressement à rendre n'est pas le propre d'un homme reconnoissant, mais d'un débiteur. Pour le dire en deux mots, quand on est trop pressé de payer, c'est qu'on doit à contre-cœur ; et quand on doit à contre-cœur, on est ingrat.

*Fin du troisieme tome.*

# TABLE

## DES MATIERES

### Contenues dans le troisieme tome.


pag.

LETTRE XCI. *De l'incendie de Lyon. Réflexions sur cet événement.* 5

LETT. XCII. *L'auteur combat les épicuriens. Le souverain bien ne consiste pas dans la volupté.* 16

LETT. XCIII. *De la mort de Metronax. La vie ne doit pas être mesurée par sa durée, mais par son activité.* 31

LETT. XCIV. *Union de la philosophie parœnétique, ou des préceptes, avec la dogmatique de l'ambition.* 36

LETT. XCV. *La philosophie parœnétique, ou des préceptes, ne suffit pas. Du luxe et de la débauche.* 65

LETT. XCVI. *De la résignation.* 100

LETT. XCVII. *Du jugement de Clodius. De la conscience.* 102

LETT. XCVIII. *Qu'il ne faut pas s'attacher aux biens extérieurs.* 110

LETT. XCIX. *Sur la mort du fils de Marullus. Qu'il faut mettre des bornes à la douleur.* 117

LETT. C. *Jugement sur les ouvrages de Fabianus-Papirius.* 130

LETT. CI. *Réflexions sur la mort de Sénécion.* 136

LETT. CII. *Que la célébrité après la mort est un bien.* 143

LETT. CIII. *Des terreurs imaginaires.* 155

LETT. CIV. *L'auteur parle de sa santé, et de la tendresse de sa femme Pauline. Que les voyages ne peuvent guérir les maux de l'ame. Eloge de Socrate et de Caton.* 157

LETT. CV. *Avis utiles pour la conduite.* 171

LETT. CVI. *Que les vertus sont corporelles.* 174

LETT. CVII. *Exhortation à la fermeté dans les accidents de la vie.* 178

LETT. CVIII. *Comment il faut écouter et lire les philosophes.* 182

LETT. CIX. *Que le sage peut être utile au sage.* 198

LETT. CX. *Que chacun a son génie. Vanité des biens extérieurs. Discours d'Attalus.* 204

LETT. CXI. *Que les chicanes et les sophis-*

*mes déshonorent la philosophie.* 213

LETT. CXII. *Difficulté de corriger les mauvaises habitudes.* 215

LETT. CXIII. *L'auteur se moque de l'opinion des stoïciens, qui disoient que les vertus étoient des animaux.* 216

LETT. CXIV. *De l'influence des mœurs publiques et particulieres sur l'éloquence et les lettres.* 228

LETT. CXV. *Contre ceux qui s'occupent trop de l'élégance du style. Que les richesses ne rendent point heureux.* 240

LETT. CXVI. *Réfutation de l'opinion des péripatéticiens sur les passions.* 248

LETT. CXVII. *De la différence que les stoïciens mettoient entre la sagesse et être sage.* 253

LETT. CXVIII. *Du bon et de l'honnête.* 267

LETT. CXIX. *Des besoins et des desirs naturels.* 274

LETT. CXX. *Origine de nos idées sur le bon et sur l'honnête. De la constance du sage.* 282

LETT. CXXI. *Que tous les animaux ont le sentiment de leur état.* 294

LETT. CXXII. *De ceux qui font de la nuit le jour. Extravagance du luxe.* 304

LETT. CXXIII. *L'auteur décrit sa vie fru-*

*gale, et la compare avec le luxe de son temps.* 316

LETT. CXXIV. *Que le souverain bien réside dans notre entendement.* 324

TRAITÉ DES BIENFAITS. 335

LIV. I. *idid.*

LIV. II. 368

LIV. III. 423

LIV. IV. 477

Fin de la table du troisième tome.